



**HAL**  
open science

**De la campagne à la ville. Urbanisation et socialisation  
du quartier de la Réunion entre Charonne et Paris  
(1846-1880)**

Paul Lecat

► **To cite this version:**

Paul Lecat. De la campagne à la ville. Urbanisation et socialisation du quartier de la Réunion entre Charonne et Paris (1846-1880). Histoire. 2013. dumas-00846556

**HAL Id: dumas-00846556**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00846556v1>**

Submitted on 19 Jul 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne  
UFR 09  
Master Histoire des sociétés occidentales contemporaines  
Centre d'histoire sociale du XX<sup>e</sup> siècle

**De la campagne à la ville**  
**Urbanisation et socialisation du quartier de la Réunion**  
**entre Charonne et Paris**  
**(1846-1880)**



Mémoire de Master 2 Recherche

Présenté par M. Paul Lecat

Sous la direction d'Annie Fourcaut et de Charlotte Vorms



*Merci à Vincent Tuchais pour son aide précieuse aux Archives de Paris,*

*Merci à Anne Delaplace et au pavillon de l'Ermitage qui m'ont donné accès à de précieuses cartes postales comme celle qui figure sur la couverture du mémoire,*

*Merci à Mathieu Martelli et sa connaissance des logiciels de cartographie,*

*Merci à Jean-Michel Lecat, Annelise Carbonnier et Claire François-Martin pour leurs relectures avisées,*

*Et un grand merci à Annie Fourcaut et Charlotte Vorms pour leurs précieux conseils, et leur encadrement de qualité.*

# Sommaire

Introduction	p. 6
<b>Partie 1. 1848-1860, naissance d'un quartier</b>	p. 22
<b>Chapitre 1. La rue de la Réunion</b>	p. 25
- Unifier Charonne	p. 26
- La Réunion, un nouveau pôle, une nouvelle centralité	p. 30
- La rue, enjeu de pacification sociale	p. 32
<b>Chapitre 2. Les débuts du quartier : urbanisation, acteurs et activités</b>	p. 38
- Les premiers immeubles, les premiers propriétaires	p. 39
- Le développement du quartier	p. 44
<b>Chapitre 3. L'annexion</b>	p. 53
- L'enquête publique	p. 53
- L'avis du Conseil municipal de Charonne	p. 56
- La place de la Réunion dans le débat et dans les institutions charonnaises	p. 58
<b>Conclusion</b>	p. 60

<b>Partie 2. 1860-1868, de Charonne à Paris : Structure d'un nouveau quartier parisien</b>	p. 61
<b>Chapitre 1.</b> L'urbanisation du quartier entre action publique et initiative privée	p. 64
- Changement d'échelle pour l'action publique	p. 64
- Entre ville et campagne	p. 69
- Continuité de l'investissement privé	p. 72
<b>Chapitre 2.</b> L'univers social du quartier de la Réunion	p. 78
- Composition socio-professionnelle du quartier	p. 79
- Origines des habitants	p. 86
- L'univers relationnel	p. 92
<b>Conclusion</b>	p. 97
<b>Partie 3. 1868-1880, l'intégration par la lutte politique ?</b>	p. 98
<b>Chapitre 1.</b> La rue Alexandre Dumas	p.101
- Les pétitions	p.101
- Les raisons de la percée	p.106
- Le déroulé de l'opération	p.111
- Un résultat chaotique	p.119
<b>Chapitre 2.</b> La Commune de Paris	p.122
- La Commune dans l'Est parisien	p.123
- Le communard de la Réunion	p.126

- La Commune comme révélateur de tensions sociales	p.130
<b>Chapitre 3. La grève du secteur de l'ameublement de 1880</b>	<b>p.133</b>
- La grève de l'ameublement	p.133
- Les ébénistes de la Réunion dans la grève	p.135
- L'amorce de la crise	p.136
<b>Conclusion</b>	<b>p.138</b>
<b>Conclusion générale</b>	<b>p.139</b>
Bibliographie	p.143
Sources	p.151
Table des illustrations	p.154
Annexes	p.157

En 1901, le quartier de la Réunion est le témoin d'un événement retentissant : l'affaire de Casque d'Or, la reine des Apaches, une guerre sanglante entre deux bandes du quartier pour une prostituée. Cette affaire, largement reprise dans les journaux, fait frissonner le Tout-Paris et marque l'acte de naissance des Apaches, ces jeunes parisiens marginaux qui deviennent le symbole du Paris du début du XXe siècle, un Paris populaire des arrondissements périphériques et des fortifs<sup>1</sup>... Et c'est au sein du quartier la Réunion que s'est noué le drame : la rencontre de Casque d'or et de Leca, la bagarre de la rue Planchat, l'attaque du fiacre de la rue de Bagnolet... Le contraste est ainsi saisissant entre le quartier de la Réunion, fief des Apaches, et ce même lieu 40 ans auparavant... En effet, au moment de l'annexion de Charonne en 1860, le paysage de ce quartier présente encore un aspect à mi-chemin entre la ville et la campagne constitué de parcelles agricoles, et des premiers immeubles, un endroit où les ouvriers parisiens côtoient encore quelques vaches. Ce fait divers souligne donc la profonde mutation que connaît ce quartier en l'espace de 50 ans, et son intégration à Paris, car qu'y a-t-il finalement de plus parisien que les Apaches ?

Ce sont donc les transformations urbaines et sociales du quartier de la Réunion que nous avons choisi d'étudier, un quartier qui se forme à partir de 1848 autour de la Place de la Réunion, et qui se développe tout au long de la fin du XIXe siècle. Il s'étend du boulevard de Charonne, ancienne limite du mur des fermiers généraux, à la rue de Bagnolet au nord, la rue d'Avron au sud, et la rue des Pyrénées à l'est. Ensermé entre les trois grandes composantes de Charonne (le Grand Charonne, c'est-à-dire le village historique, le Petit Charonne et Fontarabie, soit les deux faubourgs aux portes de Paris), cet espace est paradoxalement resté à l'écart de l'urbanisation de la commune.

---

<sup>1</sup> Dominique Kalifa, *Archéologie de l'Apachisme. Les représentations des Peaux-Rouges*, in *Crime et culture au XIXe siècle*, Paris, Perrin, pp.19-37  
Michelle Perrot, *Les "Apaches", premières bandes de jeunes*, in *Les marginaux et les exclus dans l'histoire*, Cahiers Jussieu n° 5, Université Paris 7, 1979

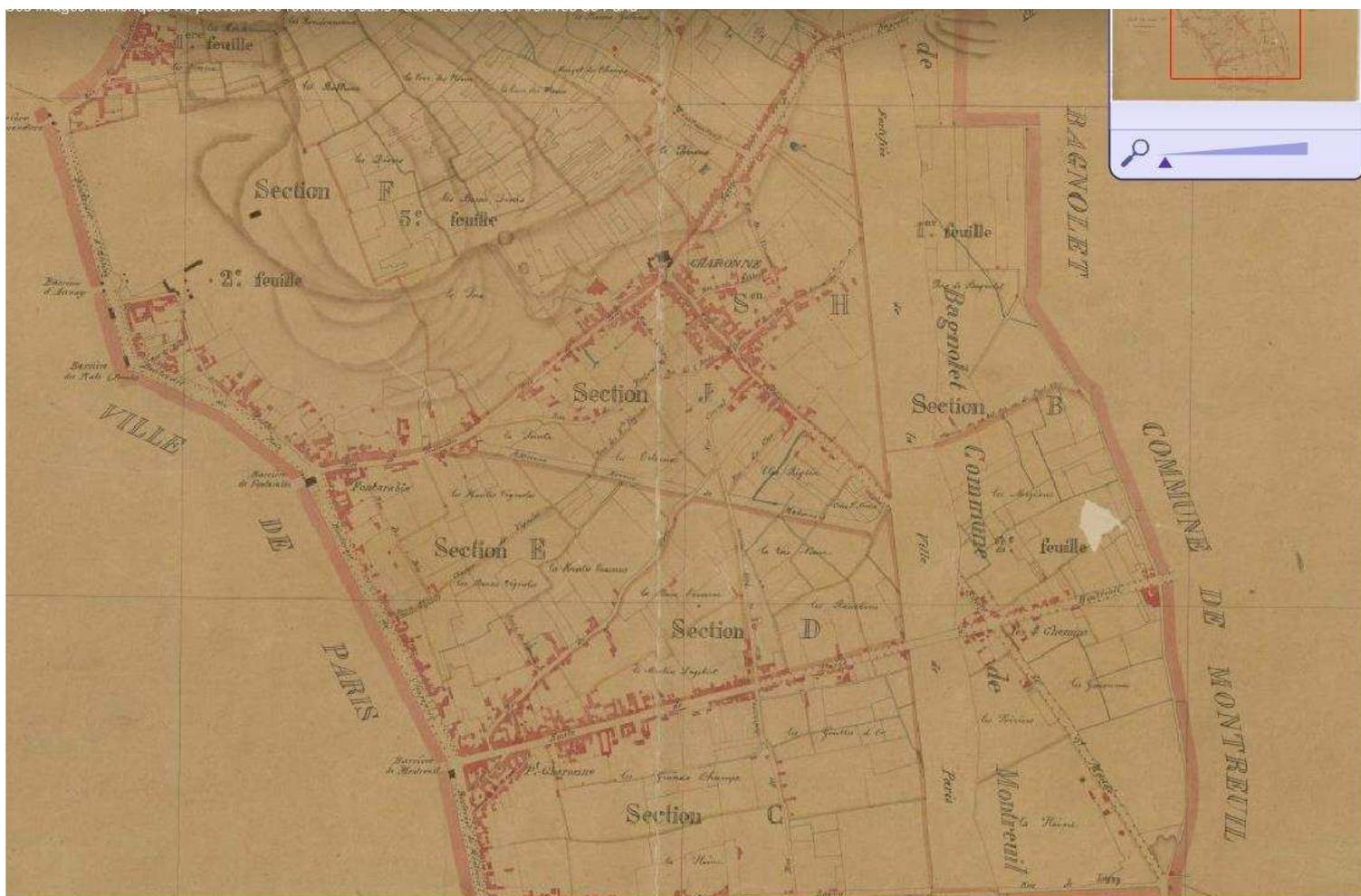


Figure 1. La commune de Charonne en 1846 s'organise en trois entités : les deux faubourgs situés aux portes de Paris avec Fontarabie au nord et le Petit Charonne plus au sud et le village historique, le Grand Charonne, qui se trouve plus à l'est, le long de la rue de Paris<sup>2</sup>

<sup>2</sup> AP CN/54 Cadastre révisé des communes annexées

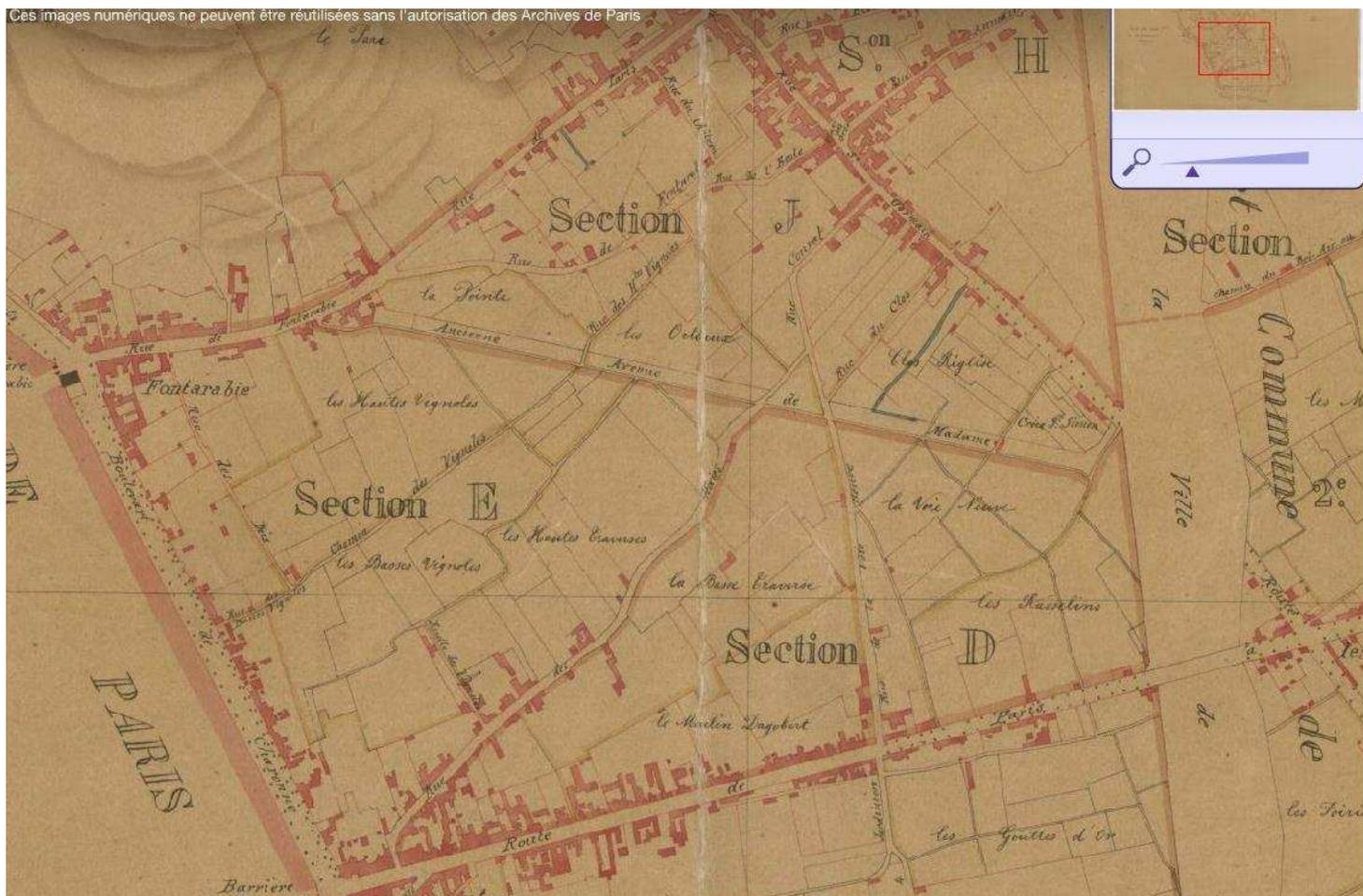


Figure 2. Le futur quartier de la Réunion, situé entre ces trois entités, est en 1846 pleinement un territoire à vocation agricole. Le projet de la percée de la rue de la Réunion, alors en gestation, vise à relier les deux artères principales de Charonne. La place de la Réunion est prévue au niveau de la rue des Vignes, en plein milieu des vignes.<sup>3</sup>

<sup>3</sup> Idem

Du quartier de Belleville étudié par Gérard Jacquemet<sup>4</sup>, qui englobe tout de même près de 60 000 personnes, aux « unités spatiales » de Jean Luc Pinol<sup>5</sup> qui ne deviennent quartier que par « commodité d'écriture », la définition du quartier comme objet d'étude s'avère délicate, encore plus dans le cas de la Réunion qui n'a même pas d'existence administrative. Malgré ces difficultés, nous ne pouvons nous empêcher de définir l'espace gravitant autour de la place de la Réunion comme un quartier étant donné le poids du voisinage, l'unité (apparente) socio-professionnelle et la cohérence du tissu urbain. Cependant, les frontières que nous avons délimitées afin de définir le quartier de la Réunion s'avèrent, elles, arbitraires, et répondent avant tout à la nécessité de nous fixer des bornes bien définies pour le dépouillement des sources, mais il est évident que l'espace social du quartier de la Réunion ne possède pas de frontières précises<sup>6</sup>.

La Réunion est un quartier neuf, récent. Jusqu'en 1848, il fait partie de la campagne. Notre choix d'étudier cet espace réside en grande partie dans cette homogénéité, et cette absence de culture urbaine. Ainsi au travers de l'étude de ce lieu, nous avons voulu comprendre les processus de fabrication de la ville à ses débuts, et surtout les phénomènes d'appropriation de l'espace par des acteurs sociaux. En effet, au travers de cette étude, nous avons cherché à approcher les populations qui font la ville. Les acteurs privés ne sont pas à intervenir dans ce processus d'urbanisation. L'autre avantage de ce quartier réside, en effet, dans le fait qu'il a connu, au cours de notre chronologie, deux percées qui conditionnent son évolution : la rue de la Réunion en 1848, et la rue Alexandre Dumas en 1869. Le cas, ici présent, est rare dans l'Est parisien, et nous voulions nous interroger sur l'influence de l'action publique sur la promotion immobilière, ainsi que l'évolution des activités et des populations face à ces transformations.

---

<sup>4</sup> Gérard Jacquemet, et Adeline Daumard, *Belleville au XIXe siècle : du faubourg à la ville*, Bibliothèque générale de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 1984

<sup>5</sup> Jean-Luc Pinol, *Les mobilités de la grande ville : Lyon fin XIXe, début XXe*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1991, p.153

<sup>6</sup> Laurent Clavier, *Expérience politique dans les faubourgs du Nord-Est parisien en 1848*, in *Relations sociales et espace public*, Revue d'histoire du XIXe siècle, N°33, 2006. « le quartier recouvre un ensemble très flou, à la fois topographique et relationnel qui fluctue au gré des locuteurs et dont les frontières ne sont jamais précisées »

L'étude d'un quartier comme objet d'histoire apparaît dans le courant des années 1970, avec en particulier la thèse de Gérard Jacquemet sur Belleville<sup>7</sup> qui s'avère fondatrice de ce type d'étude. Face à l'émiettement de l'électorat communiste et la crise du mouvement ouvrier, les nombreuses monographies de quartiers cherchaient alors la genèse de la formation de la classe ouvrière, et de son identité, en s'intéressant avant tout à des quartiers populaires symboliquement forts<sup>8</sup>. Mais à force de chercher à déterminer une identité stable, ces études n'ont certainement pas pris suffisamment en compte les mobilités qui caractérisent pourtant les sociétés urbaines, et ont coupé les quartiers étudiés du reste de la ville<sup>9</sup>. Les historiens ont trouvé dans le quartier une nouvelle approche de l'histoire sociale et ouvrière, avec parfois l'illusion que l'histoire locale permettrait une histoire totale, englobant l'ensemble des aspects de la vie urbaine. Mais comme le fait remarquer Alain Faure « une ville n'est pas la somme de ses quartiers, et l'histoire urbaine ne consiste pas à mettre bout à bout des études locales ». Face à ces critiques et à ces difficultés, l'étude de quartier est alors devenue moins prégnante dans l'historiographie.

Pour autant, le quartier reste une échelle d'étude capitale dans l'appréhension de certains phénomènes urbains. Ainsi, Charlotte Vorms écrit-elle « L'étude d'un quartier permet de se pencher sur un microcosme dans sa complexité, d'appréhender les processus de sa production dans leur globalité, enfin d'être attentif au rôle actif des individus et aux relations qui les lient entre eux »<sup>10</sup>. Il permet d'approcher « la fabrique ordinaire de la ville »<sup>11</sup>, c'est-à-dire d'englober la multiplicité d'acteurs privés ou publics, de se focaliser sur les processus de production « d'un tissu urbain somme toute assez banal, à partir d'interventions elles-mêmes plutôt courantes ». L'échelle du quartier demeure, donc à nos yeux, une échelle d'analyse essentielle dans l'appréhension de certains phénomènes de socialisation, et devrait nous permettre

---

<sup>7</sup> Gérard Jacquemet, op. cit.

<sup>8</sup> Par exemple, Belleville pour Paris ou le Soleil Noir pour Saint-Etienne. Jean-Paul Burdy, *Le Soleil noir, un quartier de Saint-Etienne, 1840-1940*, Presses Universitaires de Lyon, 1989, 270p.

<sup>9</sup> Jean-Luc Pinol, *Mesurer les mobilités urbaines, Strasbourg 1870-1940 : trajectoires individuelles et espace urbain*, La ville des sciences sociales, 1996, pp.93-106

<sup>10</sup> Charlotte Vorms *Bâtisseurs de banlieue. Madrid : le quartier de la Prosperidad (1860-1936)*, Grâne, Créaphis Éditions, 2012

<sup>11</sup> Isabelle Backouche, Nathalie Montel, *La fabrique ordinaire de la ville, Histoire urbaine*, 19, 2007

d'approcher, par le biais d'une analyse « au ras du sol »<sup>12</sup> dans un espace restreint, l'espace populaire parisien. Ainsi Alexandre Frondizi qui travaille à l'heure actuelle sur le quartier de la Goutte-d'Or estime même que « l'approche micro-analytique permettra de nuancer et de renouveler l'historiographie du Paris populaire. »<sup>13</sup>

L'autre nouveauté par rapport aux études des années 1980 réside dans la multiplication et l'imbrication des échelles d'analyse. En effet, afin d'éviter tout isolement d'un quartier, il faudra constamment questionner ce quartier par rapport à son environnement proche, à la ville qui l'englobe, voire même par rapport au contexte national<sup>14</sup>.

Ces deux nouveautés épistémologiques (microanalyse et jeux d'échelle), par rapport aux monographies de quartier des années 1980, reposent en grande partie sur la réception de la *Microstoria* italienne. Ce courant, regroupé autour de la revue *Quaderni Storici*, agit plus qu'il ne théorise et fonde sa pratique sur des recherches empiriques<sup>15</sup>. La proposition micro-historique répond avant tout à la crise que traverse, au moment du tournant critique, l'histoire sociale traditionnelle qui privilégie alors l'étude des agrégats les plus massifs possible. Elle propose donc « une histoire sociale attentive aux individus saisis dans leurs relations à d'autres individus » qui permet de faire apparaître des stratégies sociales développées en fonction de leur position et de leurs ressources individuelles, familiales et de groupes... Cette façon de procéder se retrouve dans les travaux de Giovanni Levi<sup>16</sup> pour l'histoire moderne, mais aussi chez Maurizio Gribaudi pour l'époque contemporaine. En étudiant la classe ouvrière turinoise au début du XXe siècle, ce dernier montre la diversité et les contradictions internes et externes qui traversent

---

<sup>12</sup> Jacques Revel, *L'histoire au ras du sol*, préface de l'édition française du *Pouvoir au village* de Giovanni Levi, 1989

<sup>13</sup> <http://www.theses.fr/s68367>, L'invention du quartier. Urbanisation et espace public populaire à la Goutte-d'Or, des années 1820 aux années 1870. Thèse en cours

<sup>14</sup> Jacques Revel, *micro-analyse et construction du social*, p15-36, in dir Jacques Revel, *Jeux d'échelles*, Gallimard le Seuil, 1996, Paris

<sup>15</sup> Jacques Revel, *idem*

<sup>16</sup> Giovanni Levi, *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVIIe siècle*, Paris, Gallimard, 1989

cette classe ouvrière. Il organise ainsi son étude non plus en termes de structures, mais à partir de parcours individuels<sup>17</sup>.

L'étude micro-analytique des trajectoires personnelles et familiales, des relations au sein du quartier et de la ville devrait nous permettre d'approcher l'univers social du quartier de la Réunion.

La temporalité de notre étude qui consiste à enjamber la césure, classique dans l'histoire parisienne, de l'annexion nous conduit à envisager l'évolution du quartier de la Réunion selon deux ensembles et deux temporalités différentes. Cet espace est en effet successivement rattaché à la commune de Charonne, puis à Paris. Il nous reviendra d'étudier les ruptures et continuités induites par ce changement, mais intéressons-nous d'abord à l'étude de ces deux contextes.

Le quartier de la Réunion s'insère dans l'ensemble « charonnais » qui connaît de profondes mutations tout au long du XIXe siècle. L'histoire de cette commune a finalement peu intéressé les historiens qui ont préféré étudier sa « grande sœur » Belleville, symboliquement plus forte. Signalons cependant l'ouvrage de Lionel Longueville *Si le quartier de La Réunion m'était conté*<sup>18</sup>, ainsi que les cahiers publiés par l'association d'histoire et d'archéologie du XXe arrondissement dirigé par Thierry Halay.

Charonne avec ces 600 âmes au début du XIXème siècle est alors un village de province, organisé autour des vignes et des vergers qui parcourent l'ensemble de son territoire. Certes, déjà, au pied du mur des fermiers généraux, on trouve quelques constructions autres que de l'habitat rural au lieu-dit du Petit Charonne ou de Fontarabie, mais ce sont avant tout des espaces de détente pour les ouvriers parisiens des quartiers avoisinants qui viennent profiter des faibles prix des boissons qui, ici, ne sont pas soumis à l'octroi. On vient s'y amuser dans les guinguettes où l'on sert

---

<sup>17</sup> Maurizio Gribaudo, *Itinéraires ouvriers : espaces et groupes sociaux à Turin au début du XXe siècle*, Edition de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, Paris, 1987

<sup>18</sup> Lionel Longueville, *Si le quartier de La Réunion m'était conté : chronique ordinaires d'un médecin de campagne à Paris*, Paris, Les Editions de l'Amandier, 1998

« du méchant petit vert que l'on appelle guinguet, tel celui qu'on recueille aux environs de Paris », écrit ainsi Jaillot en 1775 pour accompagner son plan de Paris. Ainsi, à la fin du XVIIIème siècle, il y aurait d'après M. Longueville, près de 100 guinguettes pour 600 habitants<sup>19</sup>. On comprend bien là le rôle que joue Charonne, celui d'un espace de divertissement. La grande majorité des habitants vit dans le village historique autour de l'église au coin de la rue Saint Blaise et de l'actuelle rue de Bagnolet. Tout comme les autres villages autour de Paris, Charonne va prendre son essor tout au long du XIXème siècle en suivant l'industrialisation de la capitale. C'est ainsi qu'attirés par l'édification des fortifications de Thiers, la construction du chemin de fer de la petite ceinture, ou bien les nombreuses usines qui s'y sont installées, Charonne accueille de nombreux nouveaux habitants, venus de province, de l'étranger ou même du centre de Paris. La population est alors multipliée par 25 en 60 ans passant à près de 16 000 habitants à la veille de l'annexion<sup>20</sup>. La structure même de l'agglomération a quelque peu évolué, les nouveaux venus s'étant massivement installés aux portes de Paris, le long des voies. Les petits hameaux de plaisance du début du siècle sont devenus des faubourgs parisiens. La prééminence du village historique s'est ainsi considérablement affaiblie. Pour autant, cet accroissement de la population et du bâti touche peu notre espace qui demeure rural jusqu'en 1848.

C'est donc dans ce contexte qu'est décidée en 1859 l'annexion de la zone comprise entre le mur des fermiers généraux et l'enceinte fortifiée de Thiers. 23 communes sont concernées, dont 4 entièrement absorbées (Belleville, Vaugirard, Grenelle, La Villette). Ce sont plus de 5 100 hectares qui s'ajoutent aux 3 402 hectares du vieux Paris, ce sont aussi 350 000 habitants qui rejoignent les 1 150 000 anciens parisiens. Dans son article « Chronique d'une mort non annoncée, l'annexion par Paris de sa banlieue en 1860 »<sup>21</sup>, Nathalie Montel retrace parfaitement le cheminement intellectuel et administratif de cette décision. Elle montre que contrairement à ce que l'on a longtemps affirmé, cette décision n'est en rien « naturelle » et ne découle pas de l'érection des fortifications en 1841. La loi sur

---

<sup>19</sup> Lionel Longueville, op. cit., pp.11-12

<sup>20</sup> Longueville, op. cit., p.13

<sup>21</sup> Nathalie Montel, *Chronique d'une mort non annoncée. L'annexion par Paris de sa banlieue en 1860*, Recherches contemporaines, n°6, 2001, pp. 217–254.

l'extension des limites de Paris du 16 juin 1859 doit répondre, en partie, aux nombreux dysfonctionnements qui touchent la capitale en raison de l'industrialisation de la ville. L'annexion doit ainsi permettre de lutter contre le dépeuplement de Paris au profit de la banlieue, d'accroître les revenus de la ville, ou encore de réunir la ville du travail avec celle des loisirs<sup>22</sup>. L'annexion de l'ensemble de la couronne comprise entre le mur des fermiers généraux et l'enceinte de Thiers ne s'est pas imposée naturellement, Haussmann ayant d'abord proposé d'autres solutions plus axées sur l'intégration de la banlieue ouest. Il tranche finalement pour une extension uniforme. Si l'annexion est souvent perçue comme une décision autoritaire visant à satisfaire les intérêts du vieux Paris, elle permet aussi d'étendre le confort des divers réseaux d'équipements collectifs de la capitale à sa banlieue. La ville de Paris fait donc face à un véritable défi, celui d'intégrer l'ensemble de ces communes à l'identité souvent forte, au point qu'Haussmann n'hésite pas à déclarer « Ce n'est pas le nom de Paris mais celui de Babel qu'il faudrait donner à un pareil assemblage »<sup>23</sup>. Les pouvoirs publics engagent donc de nombreux et considérables travaux pour intégrer ces nouveaux territoires. Cependant, lorsque l'on étudie la carte des transformations de Paris durant la période 1860-1880, l'on s'aperçoit facilement que les transformations en périphérie concernent avant tout l'Ouest parisien. L'Est apparaît en effet comme délaissé, et seule la percée de la rue des Pyrénées est rapidement engagée reliant entre eux ces arrondissements périphériques de l'Est (XIIème, XXème, et XIXème). Le manque d'investisseurs privés ralentit considérablement l'haussmannisation de cet Est parisien. De plus, au déficit de percées et d'aménagements, s'ajoute la lenteur de la mise en place des équipements urbains, égouts, gaz, eau, électricité.

On perçoit bien l'imbrication de notre étude dans l'historiographie particulièrement riche de Paris dans la seconde partie du XIXème siècle et de ses transformations. Longtemps les historiens d'après-guerre ont dénoncé l'œuvre d'Haussmann, responsable pour eux d'une ségrégation des classes sociales au sein de Paris. Ainsi, les travaux de transformation de Paris auraient, selon eux, chassé les

---

<sup>22</sup> Annie Fourcaut, Emmanuel Bellanger, et Mathieu Flonneau, *Paris-banlieues : conflits et solidarités : historiographie, anthologie, chronologie, 1788-2006*, Paris, Créaphis, 2007, p.16

<sup>23</sup>« Mémoire sur l'extension des limites de Paris » d'Haussmann présenté au Conseil municipal le 11 mars 1859

ouvriers parisiens du centre pour les concentrer dans les arrondissements périphériques. L'historiographie marxiste a ainsi fait de la transformation haussmannienne un élément de la lutte des classes. L'insurrection de 1871 est alors vue comme la résultante de cette ségrégation, et comme la reconquête par le peuple parisien du vieux Paris.

"La Commune de 1871, ce sera pour une large part, la reprise du Paris central, du Paris véritable, avec son Hôtel de ville, par les exilés des quartiers extérieurs, de Paris par ses vrais Parisiens, *la reconquête de la Ville par la Ville*."<sup>24</sup>

Le caractère ségrégatif de la transformation haussmannienne est alors admis par beaucoup d'historiens. La thèse de Jeanne Gaillard<sup>25</sup> marque, en 1975, une véritable rupture avec ce modèle, en relativisant cet éloignement des classes populaires. Elle souligne ainsi dans son chapitre « Vers une redistribution de la population » que dans les quartiers du centre, en particulier l'île de la cité, la petite industrie et la population ouvrière subsistent. Florence Bourillon s'inscrit dans la continuité des travaux de Jeanne Gaillard, et son étude sur le quartier Arts-et-Métiers montre le maintien des classes populaires et de l'artisanat dans les petites rues autour des percées<sup>26</sup>. Le Paris populaire ne disparaît donc pas avec l'haussmannisation. En étudiant la sociabilité de ce quartier, c'est-à-dire l'usage que la population fait de la ville, elle a pu mettre à jour les mécanismes par lesquels les populations et les activités sont parvenues à s'adapter aux transformations.

L'historiographie récente a aussi largement contribué à recontextualiser les transformations dites haussmanniennes, et de nombreux travaux ont participé à dépersonnifier celles-ci. Les Mémoires d'Hausmann, de par leur précision et leur exhaustivité, ont longtemps servi de base de travail aux historiens. Jeanne Gaillard appelait déjà à une lecture contextuelle de ces Mémoires, en insistant sur la dimension électorale et politique de cet ouvrage. La mise à jour des archives de la

---

<sup>24</sup> Jacques Rougerie, *Paris libre 1871*, Paris, Seuil, 1971, p.19

<sup>25</sup> Gaillard, Jeanne et Florence Bourillon, *Paris, la ville, 1852-1870*, Paris, L'Harmattan, 1976, p.536

<sup>26</sup> Florence Bourillon, Thèse dir. Philippe Vigier, *Etude de la sociabilité dans un milieu pré et post-haussmannien : le quartier des Arts et Métiers à Paris entre 1850 et 1880*, 1987

commission Siméon par Pierre Casselle<sup>27</sup> a largement participé à cette recontextualisation. On retrouve la même démarche dans les actes du colloque « La Modernité avant Haussmann »<sup>28</sup>. Les intervenants décrivent le dynamisme d'une ville en pleine croissance et ils insistent aussi sur la richesse de la pensée urbaine avant le second Empire, inscrivant l'œuvre d'Haussmann dans le long terme.

En parallèle, de nombreux architectes ou urbanistes se sont intéressés à cette période en se focalisant sur l'étude des formes urbaines. Le « Paris des faubourgs » de Jacques Lucan<sup>29</sup>, par exemple, a pour objectif d'expliquer des formes urbaines banales, celles des quartiers périphériques de Paris, qui sont aujourd'hui particulièrement appréciées. Lucan exprime dans son ouvrage un « éloge du lotissement », car ce mode opératoire est pour lui l'outil principal de l'urbanisation de ces quartiers. On citera particulièrement Amina Sellali qui, elle aussi, s'intéresse au XXe arrondissement, considérant que l'urbanisation de cet espace s'est construite à partir des lotissements. Elle étudie ces acteurs de l'ombre, petits lotisseurs, et s'intéresse aux rapports entre intérêts privés et publics et à leurs conséquences sur le tissu urbain.

Michael Darin, lui aussi architecte, s'est intéressé aux percées haussmanniennes. Cet outil est le principal levier de l'action publique sur la ville, et intéresse particulièrement notre étude. Plusieurs raisons sont avancées pour en expliquer les motivations. Le principe de meilleure circulation (des hommes, des marchandises, ou de l'air) est certainement le principal. Pour Pierre Pinon, ce sont les problèmes de circulation qui sont à l'origine du programme des percements.<sup>30</sup> Il faut désenclaver les quartiers trop denses, et ceux trop éloignés, relier les équipements entre eux, faciliter l'accès aux gares du centre-ville. La modernité urbaine réside pour les théoriciens de l'époque dans une meilleure circulation au sein de la ville qui doit permettre la régénération économique de Paris, et l'assainissement de la vieille ville.

---

<sup>27</sup> Pierre Casselle, *La commission des embellissements de Paris, à l'Empereur Napoléon III*, Cahiers de la Rotonde no 23, Paris, Commission du Vieux Paris, 2000, 205 p.

<sup>28</sup> Karen Bowie (dir.), *La modernité avant Haussmann*, Paris, Editions Recherches, 2001, 406 p.

<sup>29</sup> Jacques Lucan (dir.), *Paris des faubourgs : formation, transformation*, Paris, Picard, 1996, 224 p.

<sup>30</sup> Pierre Pinon, *Atlas du Paris haussmannien : la ville en héritage du Second Empire à nos jours*, Paris, Parigramme, 2002.

Les percées doivent aussi favoriser le renouvellement du bâti, en valorisant les terrains où les anciennes constructions ont disparu avec les expropriations qui ont détruit des zones nettement plus vastes que la nouvelle voirie envisagée. Les intérêts privés s'emparent évidemment de cette opportunité immobilière et construisent de nombreux immeubles. Ce renouvellement du bâti permet un assainissement de certains îlots insalubres, ou du moins d'une partie d'entre-eux. Les trouées sont donc le moteur de la croissance urbaine. Dans notre cas, les percées des rues de la Réunion et Alexandre Dumas sont les éléments fondateurs du nouveau quartier, en permettant la constitution de ce nouvel espace. Chacune d'elle a son histoire particulière sans correspondre totalement aux grandes lignes des systèmes que nous venons de décrire : La rue de la Réunion est une réalisation de la commune de Charonne en 1848, donc une initiative des édiles de la municipalité, tandis que la percée de la rue Alexandre Dumas a été plébiscitée par les habitants et les travaux dureront plusieurs années de 1869 à 1873, entre le second Empire et la III<sup>ème</sup> République. Toutes deux ont en commun d'être des percées à relativement petite échelle, des chantiers assez modestes, loin d'être aussi spectaculaire que l'opération de l'étoile, mais qui suffisent à conditionner la croissance urbaine du quartier. Pierre Pinon a constaté qu'il existe peu de monographies sur une percée parisienne, exceptée justement celle de Darin concernant le boulevard Saint-Germain<sup>31</sup> et celle de l'avenue de l'Opéra par Adeline Daumard<sup>32</sup>. L'étude de la percée de la rue Alexandre Dumas nous offre l'occasion d'étudier une opération de petite ampleur.

L'ambition principale de notre étude est donc de mettre à jour les mécanismes de production de la ville à partir d'un espace agricole, et de nous interroger sur l'évolution de la morphologie sociale et spatiale d'un espace. La faible taille de notre objet d'étude nous permet de nous intéresser à un grand nombre d'acteurs de ce processus. Nous travaillerons évidemment sur l'action publique, mais nous nous intéresserons aussi à l'initiative privée ainsi qu'aux habitants du quartier. La fabrique de la ville ne peut, en effet, se comprendre qu'à partir de l'imbrication de ces nombreux acteurs. Cela nous permettra donc d'aborder les phénomènes de

---

<sup>31</sup> Michaël Darin, *Formation du boulevard Saint-Germain*, Ecole d'architecture de Nantes, 1989

<sup>32</sup> Adeline Daumard, *L'avenue de l'Opéra de ses origines à la guerre de 1914* Bulletin de la société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France, 1965-1969

constitution d'un tissu urbain, de son appropriation par la population, ainsi que de son intégration à un ensemble plus vaste.

Les bornes chronologiques tentent donc de limiter notre étude à cette période de naissance et de développement de ce nouvel espace urbain. Le début de notre étude commence ainsi en 1848, date à laquelle la municipalité de Charonne décide de *réunir* l'ensemble des composantes de la commune au sein d'un nouveau quartier qui devait constituer son nouveau centre-ville. Notre mémoire s'achève en 1880, date charnière pour le quartier de la Réunion puisqu'elle correspond au début d'une crise économique qui touche durement le secteur du meuble, principale activité du quartier, ainsi qu'au début de l'immigration de masse des Italiens dans notre espace<sup>33</sup>. Ces deux évolutions modifient considérablement le paysage et la structure de cet espace. Durant ces 32 ans, trois moments semblent se détacher : de 1848 à 1860 correspondant à la constitution du quartier, ses premières rues, ses premiers immeubles et ses premiers habitants ; 1860 à 1868 constituant la période d'appropriation du quartier par ses habitants ; et de 1868 à 1880 où la question de l'intégration à Paris se pose, en particulier par le biais de l'action politique.

---

<sup>33</sup> Voir à ce sujet l'ouvrage de Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Les Italiens dans l'Est parisien : une histoire d'intégration (1880-1960)*, Rome, École française de Rome, 2000, 803 p.



*Figure 3. Voici le quartier de la Réunion en 1876. La percée de la rue et de la place de la Réunion, ainsi que de la rue de Vitruve, puis de la rue Alexandre Dumas ont permis le développement du quartier, et l'ouverture de voies privées, en particulier au sud de la place de la Réunion avec de nombreux lotissements.<sup>34</sup>*

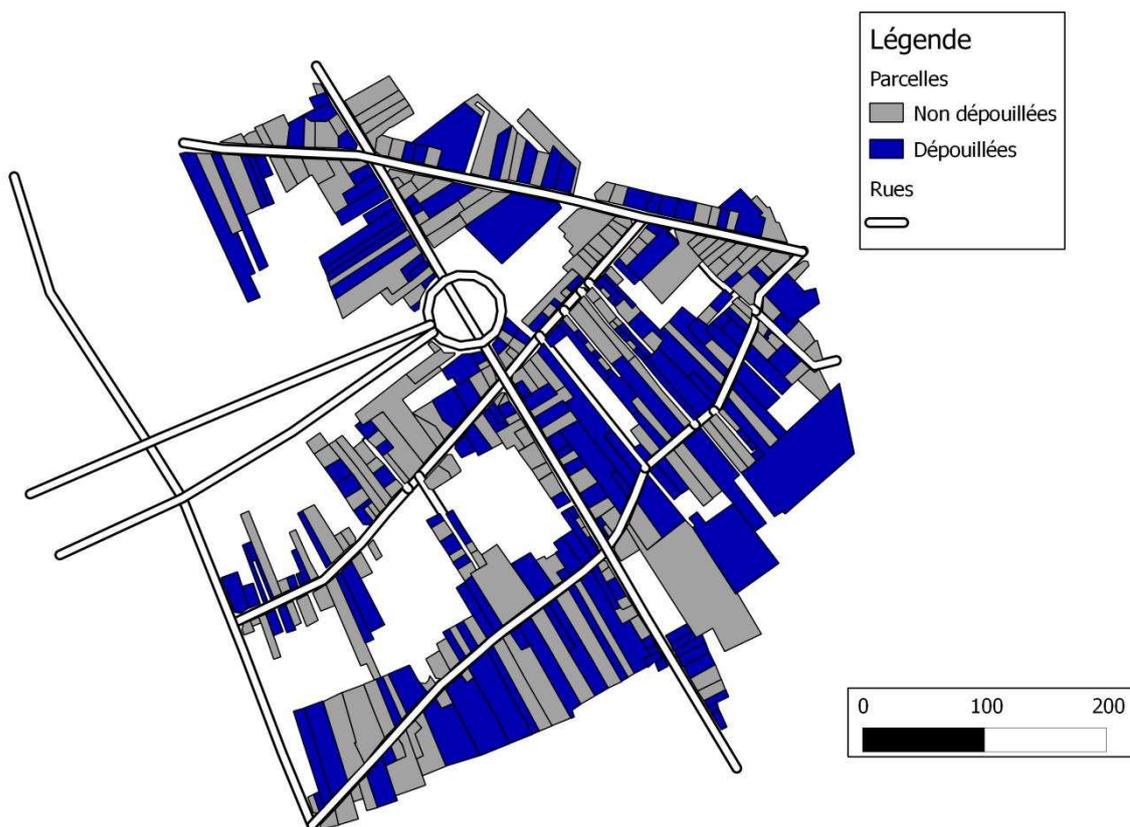
Lors de notre année de Master 1, nous nous étions concentrés sur l'étude des transformations urbaines issues de l'action publique. Nous avons naturellement travaillé à partir des délibérations du Conseil municipal de la commune de Charonne, ainsi que des documents administratifs concernant les transformations de voiries<sup>35</sup>. Pour approcher l'initiative privée ainsi que la socialisation du quartier, le choix du calepin des propriétés bâties s'est imposé. Cette source donne, en effet, accès, immeuble par immeuble, aux mutations foncières, à une description de leurs formes urbaines, ainsi qu'à un relevé de l'ensemble des activités et des locataires. Conçu pour organiser l'imposition locale, le calepin est une source d'une considérable richesse pour l'étude de Paris au XIXe siècle. Le manque de temps nous a conduits à procéder

<sup>34</sup> Atlas 67

<sup>35</sup> AP série Vquater et Vo 11

à un échantillonnage qui consistait à dépouiller un immeuble sur deux en fonction de leur classement. Voici une carte des immeubles dépouillés au sein du quartier de la Réunion.

Carte des parcelles relevées dans notre dépouillement du calepin des propriétés bâties



<sup>36</sup> Carte réalisée par l'auteur à partir du logiciel Qgis

<sup>37</sup> Virginie Capizzi, *Les recompositions foncières dans une commune coupée par les fortifications de Paris, Gentilly, 1840-1860*, Histoire et mesure XIX 3/4, 2004, pp. 243-270. Article de méthodologie sur l'utilisation d'un SIG en histoire.

Pour l'étude de la population du quartier, nous avons décidé d'utiliser en plus du calepin, nous donnant pour seules informations le nom et la profession du locataire, les actes de mariage du XXe arrondissement concernant au moins un époux issu du quartier. Nous avons pu dépouiller exhaustivement cinq années réparties tout au long de notre période : 1860, 1865, 1870, 1875 et 1880. Cela correspond à près de 250 mariages, c'est-à-dire à près de 500 mariés, 1000 parents et 1000 témoins. Cet échantillon doit nous permettre d'étudier plus avant l'origine des habitants du quartier, et leurs relations.

A cela, nous avons ajouté des dépouillements plus ponctuels comme les biographies du Maitron<sup>38</sup> pour la Commune, des rapports de police sur le quartier de Charonne en 1872<sup>39</sup>, ainsi que sur la grève des ébénistes de 1880<sup>40</sup>.

Par le biais de ces archives nous avons tenté de retracer l'histoire du passage de la campagne à la ville d'un espace d'abord aux portes de Paris, avant d'être intégré à la capitale.

---

<sup>38</sup> A partir du site du site web du Maitron, <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/>

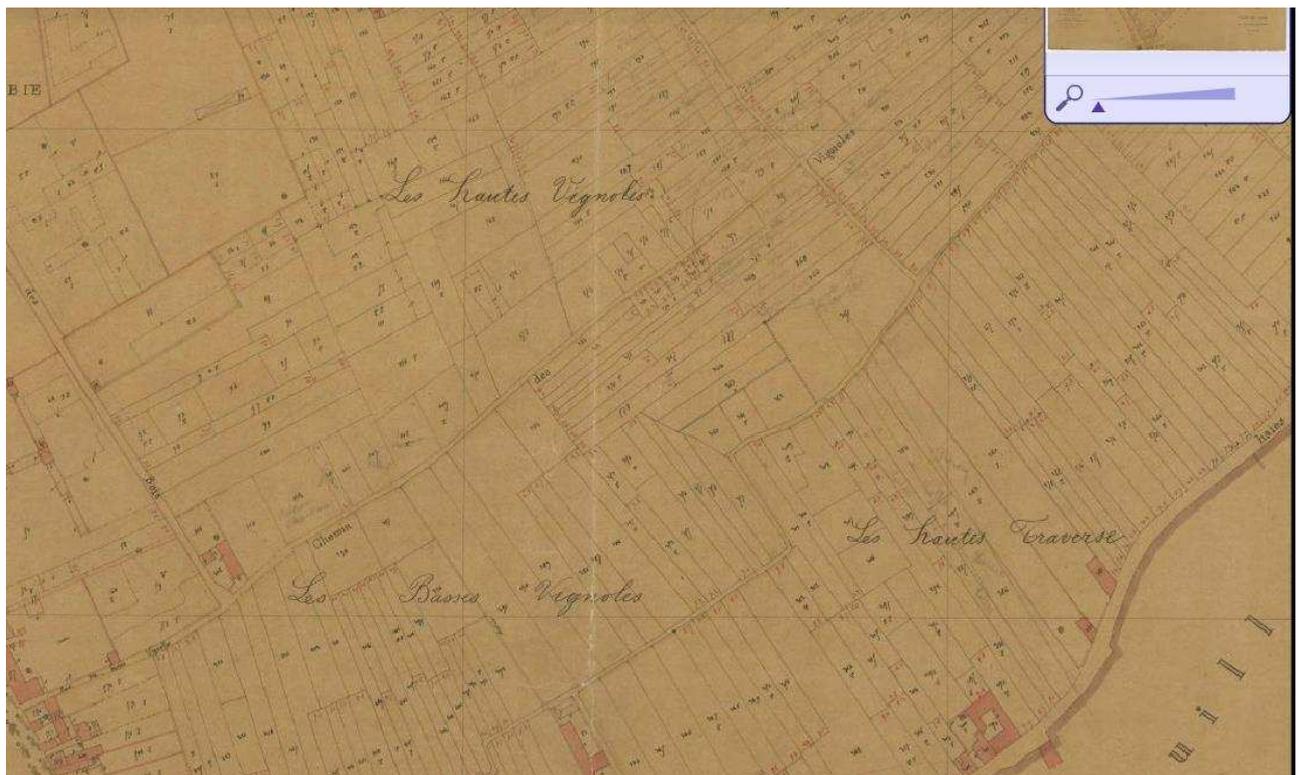
<sup>39</sup> APP BA 400

<sup>40</sup> APP BA 128

## **Partie 1**

### **1848-1860, naissance d'un quartier**

En 1848, le futur quartier de la Réunion est constitué en quasi-totalité de terres agricoles, viticoles ou maraîchères. En témoigne la toponymie des lieux : rue des Haies, rue des Bois, les Basses Vignoles, les Hautes Traverses. Les rares constructions sont situées rue des Haies et encore s'apparentent-elles avant tout à de l'habitat rural. Le reste des voies permette seulement de desservir les champs, prenant l'apparence de simples chemins de campagne. Le quartier est ainsi resté totalement à l'écart du développement des faubourgs aux portes de Paris. En effet, autour de la barrière de Fontarabie et de celle de Montreuil, respectivement au nord et au sud du futur quartier de la Réunion, se sont développés le long des grands axes de nombreux logements pour ouvriers parisiens, ainsi que des débits de vins<sup>41</sup>. Isolé des portes de Paris, l'espace compris entre ces deux nouveaux faubourgs conserve sa vocation agricole initiale : fournir du vin de piètre qualité et des produits issus des cultures maraîchères au service du marché parisien.



*Figure 5. Vue du cœur du futur quartier de la Réunion en 1846. La toponymie et le parcellaire montrent bien la fonction agricole de cet espace. Notre quartier est alors constitué quasi-exclusivement de champs.<sup>41</sup>*

---

<sup>41</sup> AP CN/61

Cela n'empêche pas la municipalité de Charonne de voir, bien vite, dans cet espace une formidable opportunité pour la commune. En effet, il tient un rôle central, se situant entre les deux faubourgs situés aux portes de la capitale, et le village historique situé au nord-est le long de la rue de Paris, actuellement rue de Bagnolet. Ainsi, aucune voie ne relie la rue de Paris et la route de Paris (aujourd'hui rue d'Avron). Sa position centrale voue ces terrains agricoles à devenir l'avenir de Charonne. Le conseil municipal le comprend bien, en réclamant dès 1846 le percement d'une rue et celui d'une place pour servir de lieu de *réunion* entre les trois entités. Ce quartier est un parfait exemple de constitution d'un tissu urbain à partir d'un paysage fondamentalement rural. Ce passage de la campagne à la ville s'opère à l'instigation de la puissance publique, avec la percée de la rue de la Réunion, secondée par une initiative privée qui lotit cette voie. Pour Amina Sellali qui a étudié l'urbanisation du XXème arrondissement par la question des lotissements, les facteurs déclencheurs d'urbanisation sont dus à l'intervention des pouvoirs publics, les opérations privées en sont la conséquence<sup>42</sup>.

Dans cette première partie, nous étudierons la naissance de ce quartier autour de l'action publique, incarnée par l'opération de la Réunion, mais aussi en nous penchant sur l'action d'acteurs privés qui lotissent ces voies. Car si l'initiative publique offre un cadre, l'urbanisation est avant tout le fait d'intérêts privés qui bâtissent les premiers immeubles de ce quartier. Ainsi, nous tenterons avant tout de comprendre ce qui fait l'attrait de cet espace pour les premiers propriétaires, et les premiers habitants. C'est donc la naissance d'une petite société urbaine avec ses propriétaires, ses activités et ses habitants que nous étudierons de ses débuts en 1848 jusqu'à son annexion à Paris en 1860.

---

<sup>42</sup> Amina Sellali, thèse dir. Pierre Pinon, *Sous la ville, jadis la campagne : une mosaïque de lotissements privés à l'origine de l'urbanisation de Belleville et de Charonne (1820-1902)*, Lille, Atelier national de reproduction des thèses, 2002.

## Chapitre 1

### La rue de la Réunion

Quelques semaines après les sanglantes journées de juin 48<sup>43</sup>, le constat du maire de Charonne est sans appel. Il décrit une commune divisée, voir même minée par ses antagonismes sociaux. Ainsi, dans une lettre au sous-préfet de la Seine, il évoque sa commune :

« Ainsi que vous le savez, la population de cette commune peut se diviser en deux catégories, bien distinctes : l'une comprend le village du Grand Charonne et se compose presque exclusivement de cultivateurs, l'autre s'étendant le long des boulevards extérieurs, les rues des Amandiers, de Fontarabie et route de Montreuil se compose en majeure partie, de marchands de vins, logeurs et ouvriers de Paris venant y prendre gîte, cette dernière est de beaucoup la plus nombreuse. »<sup>44</sup>

Cette description montre bien les mutations qu'ont subi les villages à la périphérie de Paris tout au long du XIXe siècle, bouleversant les équilibres sociaux de ces communes. L'afflux d'ouvriers parisiens autour des portes de la capitale a considérablement affecté le poids du village historique et de ses « cultivateurs ». On retrouve ces mutations dans bon nombre de ces communes annexées en 1860<sup>45</sup>, mais Charonne hérite d'une particularité topographique qui l'empêche de se développer de façon uniforme. Les trois différentes entités de Charonne (le Grand Charonne qui correspond au village historique, le Petit Charonne et Fontarabie qui sont des faubourgs à l'urbanisation récente aux portes de Paris) sont peu reliées entre elles, entretiennent peu de rapports, et finalement ne forment pas un ensemble urbain cohérent. Cette division de l'espace est, pour le Maire, un facteur de rupture sociale entre les différentes entités. La rue et la place de la Réunion ont vocation, comme leur nom l'indique, à unifier d'une part le paysage urbain et, d'autre part, à réunir les

---

<sup>43</sup> Les journées de juin 1848, déclenchées par la dissolution des ateliers nationaux qui offraient du travail et un salaire minimal à 120 000 familles parisiennes, marquent l'affrontement décisif entre les républicains modérés, soutenus par les bonapartistes, les républicains radicaux

<sup>44</sup> Lettre du maire de Charonne au sous-préfet en juillet 1848, AP DO9 21

<sup>45</sup> Jacquemet, op. cit., pp. 131-145

différentes composantes sociales de Charonne. Envisagés dès 1846 par le Conseil municipal de Charonne, les travaux de percée débutent finalement à la fin de l'année 1848. La rue de la Réunion traverse notre quartier dans un axe nord/sud reliant l'actuelle rue de Bagnolet à l'actuelle rue d'Avron. La place de la Réunion est érigée au milieu de cette rue, et reçoit la rue de Vitruve, percée en 1849, qui mène au village historique. C'est donc un véritable carrefour au cœur de Charonne qui est mis en place.

Trois problématiques sont à l'œuvre dans l'opération de la Réunion : la question de la circulation, celle de la création d'une nouvelle polarité, et, enfin, la question de la paix sociale.

## **Unifier Charonne**

La percée de la rue de la Réunion diverge sensiblement des traditionnelles percées haussmanniennes. En effet, ces dernières éventrent le tissu urbain parisien, encore médiéval, tandis que la rue de la Réunion ne traverse que des vignes, et des parcelles agricoles. Dès lors, l'ambition d'assainissement de l'espace environnant, intrinsèque à l'idée de percée, disparaît. Le Conseil municipal envisage dans un premier temps son opération dans une optique de circulation des personnes et des marchandises. Cette circulation est alors entravée par deux facteurs : d'une part, l'absence d'une voirie urbaine, digne de ce nom destinée à relier les différentes parties de Charonne, d'autre part, un dénivelé assez prononcé Nord/Sud qui gêne l'organisation spatiale de la commune.

Si l'on étudie attentivement le plan de 1846 de Charonne, on constate que seule la rue des Haies relie le Petit Charonne au village historique. Cette rue, qui tient d'ailleurs plus du chemin de campagne que d'une voie urbaine, est insuffisante et montre bien l'absence de véritable voirie desservant ces espaces faubouriens, somme toute assez récents. Charonne n'est pas un cas isolé, cet état de fait, touchant l'ensemble des communes autour de Paris, résulte du développement tout particulier des faubourgs aux portes de Paris. S'ils font partie de la commune de Charonne, ils se sont développés grâce et en fonction de Paris. Les guinguettes ont, ainsi, pour

clientèle les ouvriers des quartiers parisiens les plus proches, par exemple le faubourg Saint-Antoine, et les habitants de ces faubourgs travaillent à Paris. Finalement, les liens sont faibles entre ces faubourgs aux portes de Paris et le village historique de Charonne. M. Rouleau décrit ainsi les faubourgs comme un « espace de transition sous-équipé comparativement à la ville à laquelle il est rattaché »<sup>46</sup>. Ils se développent le long des routes qui mènent à Paris, souvent de manière aléatoire et incontrôlée et n'ont, en tout cas, faute d'une volonté planificatrice, guère de lien entre eux. C'est donc à la commune de Charonne qu'il revient de normaliser ces espaces, de faire de la ville à partir d'un espace urbain complètement inorganisé. La percée de la rue de la Réunion est la résultante de ce travail d'agencement de l'espace urbain qui a pour premier objectif de rapprocher les quartiers les uns des autres, comme le prévoit le Conseil municipal :

« Il en résultera un grand bien pour la commune de Charonne laquelle se trouve dans une mauvaise position topographique qui disparaîtrait par suite du percement des rues nouvelles. »<sup>47</sup>

La mauvaise position topographique décrite par le conseil municipal n'est pas seulement due à l'urbanisation incontrôlée des faubourgs mais aussi au relief. Si le dénivelé est, somme toute, assez faible il n'en demeure pas moins qu'il crée une rupture. Une nouvelle voie permettrait d'aplanir le relief pour faciliter le développement de la commune. Sur la carte, page suivante, on voit bien que le relief, s'il est assez faible au sud, se révèle très pentu au nord du quartier, au plus près de l'actuelle rue de Bagnolet. Pour réorienter le développement de ce faubourg vers le sud et l'espace de la Réunion, et non plus le long de la voie qui mène à Paris, aplanir de manière suffisante le relief est une obligation.

---

<sup>46</sup> Bernard Rouleau, "Des contrastes nécessaires à la ville", in Jacques Lucan, *Paris des faubourgs*, Paris, Picard, 1996, p. 15-18

<sup>47</sup> Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Charonne du 3 juillet 1845, Vquater 34. Il faut avant tout noter que ces délibérations sont des reconstitutions à posteriori. En effet, la plupart ont été détruites dans l'incendie de l'hôtel de ville durant la Commune. Ce sont donc des copies.

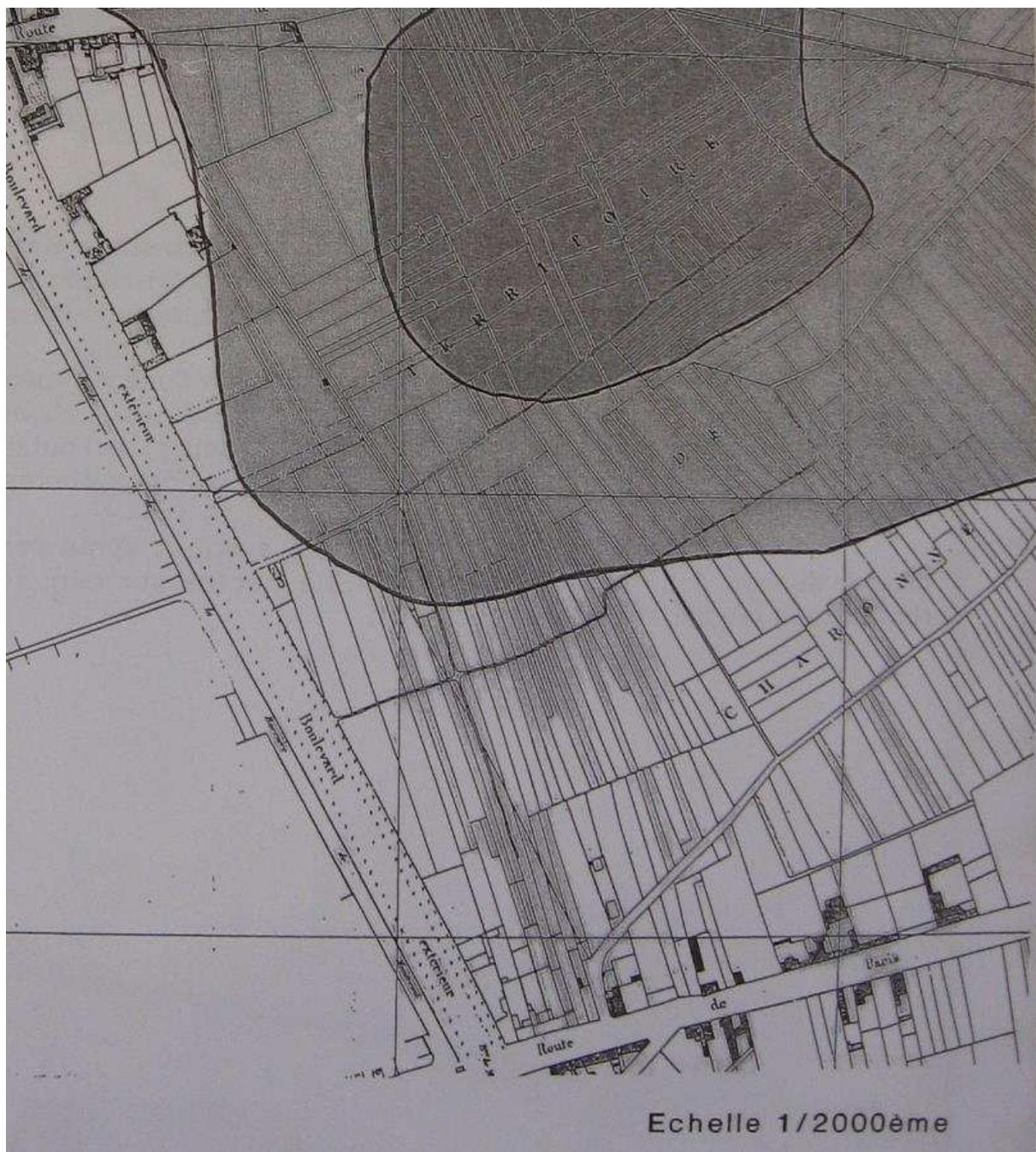


Figure 6. Carte du parcellaire (Plan de Jacoubet 1836) en fonction du relief<sup>48</sup>

<sup>48</sup> Carte issue du rapport de stage d'Hélène Boucher à la direction de l'aménagement urbain, Evolution du parcellaire du quartier de la Réunion, 1997

Le souhait du Conseil municipal est donc, bel et bien, d'effacer les conséquences urbaines du développement non contrôlé des faubourgs, et du relief de Charonne en contrebas des hauteurs de Belleville. Pour constituer un espace urbain cohérent, la municipalité appuie les percées de la rue de la Réunion et Vitruve par la création de la place de la Réunion qui devient ainsi un carrefour digne de ce nom, synonyme et symbole d'échanges au cœur de l'agglomération.

« Une place, pour être belle, doit être un centre commun, d'où l'on peut se répandre en différents quartiers et où de différents quartiers on peut se réunir »<sup>49</sup>

Les théories énoncées par Laugier<sup>50</sup> en 1755 quant au rôle des places sont encore largement partagées par les architectes et ingénieurs de la moitié du XIXe siècle et correspondent parfaitement à celui de la Réunion. Le nom de la rue et de la place témoignent ainsi du rôle qui leur est destiné. L'ambition, clairement affichée, est de réunir les différents quartiers de Charonne, et de permettre au sein de la ville une meilleure circulation. A cet égard, cette percée apparaît comme une véritable réussite. Ainsi, en 1866, un rapport de l'ingénieur ordinaire sur l'empierrement et l'établissement de trottoirs réglementaires sur la rue de la Réunion, fait un bilan de cette trouée :

« Elle est bordée de maisons importantes dans toute la longueur des deux rives et reçoit une assez grande fréquentation motivée surtout par la proximité de la gare de Charonne. »<sup>51</sup>

En effet, l'installation de la gare de la petite ceinture<sup>52</sup> d'abord pour le fret, puis accessible aux voyageurs à partir de 1862, permet à cette date de se rendre jusqu'à Bercy au sud, et Clichy au nord. La rue de la Réunion relie le Petit Charonne à la gare

---

<sup>49</sup> Laugier, essai sur l'architecture, 1755, cité par Beguin François, De l'usage à la synthèse, in Texier, Géraldine, Michaël Darin (dir.), Places de Paris : XIXe-XXe siècles, Action artistique de la ville de Paris, Paris, 2003.

<sup>50</sup> Laugier (1713-1769) est un architecte du milieu du XVIIIe siècle. Au travers de ses ouvrages il élabore une théorie de l'architecture et de l'art rationalisante.

<sup>51</sup> Rapport de l'ingénieur ordinaire sur l'empierrement et le l'établissement de trottoirs réglementaire pour la rue de la Réunion en 1866, Vo11 3044

<sup>52</sup> Le chemin de fer de la petite ceinture est mis en place entre 1852 et 1869. D'abord destiné au fret, elle s'ouvre progressivement aux voyageurs. Son parcours est long de 32 km faisant le tour de Paris à l'intérieur des boulevards des maréchaux.

située rue de Bagnole, et nombre de marchandises ou d'habitants transitent par cette rue avant d'emprunter la ligne de la petite ceinture. La rue nouvelle devient donc rapidement la colonne vertébrale de Charonne, permettant une liaison des quartiers entre eux, et un accès facilité à la gare de la petite ceinture.

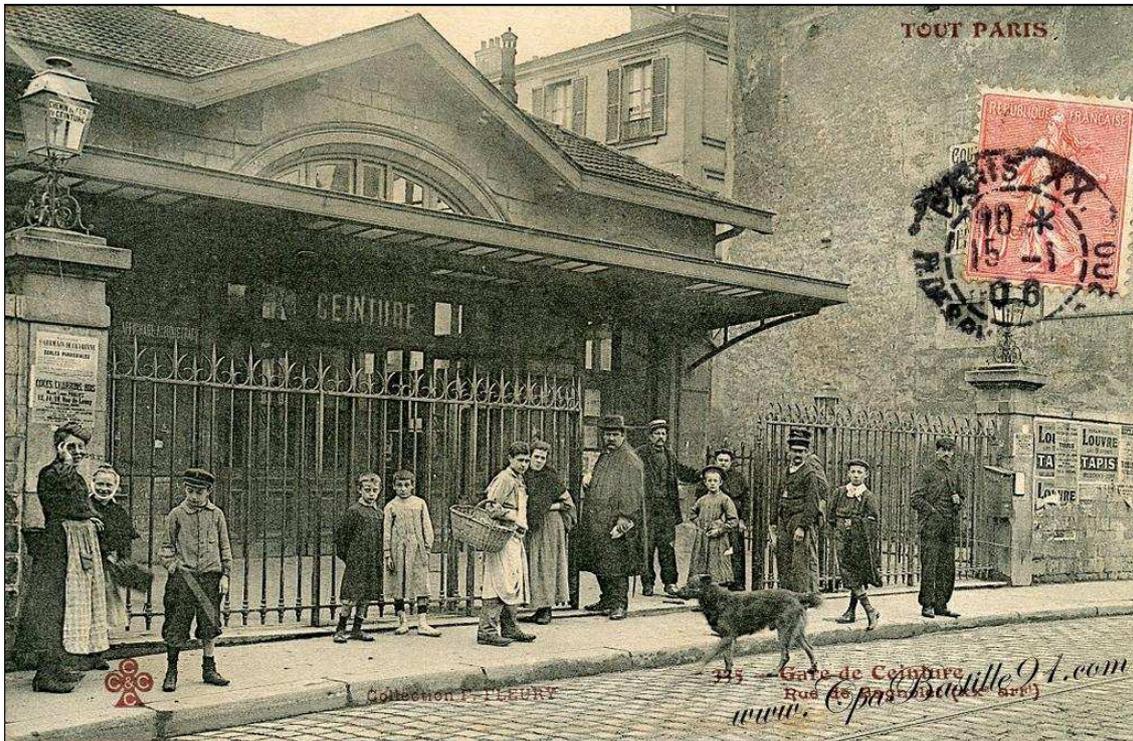


Figure 7. Gare de la petite ceinture rue de Bagnole à Charonne en 1906.<sup>53</sup>

## La Réunion, un nouveau pôle, une nouvelle centralité<sup>54</sup>

La volonté de la municipalité de Charonne, au travers de cette opération, est aussi une complète réorganisation de la ville. Face à un espace urbain éclaté entre trois entités, la mairie veut unifier le tissu urbain, en poussant le développement de la commune vers cet espace rural. Elle entend créer un nouveau centre à Charonne permettant de réconcilier l'ensemble de Charonne et « faire cesser les rivalités qui

<sup>53</sup> Collection Fleury, auteur inconnu. Carte postale issue de l'ouvrage de Thierry Halay, Mémoire des rues, Paris 20<sup>e</sup> 1900-1940, Parimagine, 2006

<sup>54</sup> Nous comprenons ici le terme centralité selon les définitions de la géographie urbaine, c'est-à-dire compris comme « la propriété fondamentale qui explique la formation des agglomérations urbaines » (Denise Pumain)

existent entre le Petit et le Grand Charonne »<sup>55</sup>. La création de la place de la Réunion témoigne de cette volonté, au-delà des facilités de circulation, de mieux faire vivre ensemble une population jusqu'alors divisée en clans, les uns jalouxant les autres de jouir de meilleurs équipements collectifs.

Les délibérations du Conseil municipal de Charonne qui concernent l'opération de la rue et de la place de la Réunion, insistent beaucoup sur la question des équipements qui sont envisagés dans cet espace, peut-être plus d'ailleurs que sur la question de la liaison entre Petit et Grand Charonne. Cette opération est, en effet, l'occasion pour la municipalité de s'équiper, et surtout de mettre ces équipements à la disposition de tous. Les différents quartiers de Charonne seraient alors à égalité. Car si au Grand Charonne, le cœur du village historique, on dispose d'une école ainsi que de la mairie, le Petit Charonne semble lui sous-équipé. En février 1835, le Conseil municipal remarque à propos de l'école :

« Considérant l'éloignement de cette partie de la commune du Grand Charonne empêche un grand nombre de parents d'y envoyer leurs enfants, notamment pendant la saison hiver ; qu'il leur est indispensable de faire jouir les enfants des bienfaits de l'instruction dont ils sont privés. »<sup>56</sup>

Ce texte témoigne de l'éloignement des habitants du Petit Charonne de tout équipement, mais aussi de l'état de la voirie qui semble se transformer en véritable borbier par mauvais temps. Mais cette déclaration d'intention reste lettre morte près de 15 ans. Il faut attendre la percée de la place de la Réunion pour que resurgisse le projet d'une nouvelle école :

« Une place convenable pour faire construire une école au centre de la population »<sup>57</sup>

Le projet n'est alors plus d'édifier une école pour le Petit Charonne, mais bien pour l'ensemble de la population. La position centrale de la place de la Réunion permet une nouvelle distribution des équipements publics. Car à cette école s'ajoutent les créations d'un asile et d'une gendarmerie : éducation, assistance aux plus pauvres et

---

<sup>55</sup> Délibérations du conseil municipal de Charonne du 3 juillet 1845, Vquater 34

<sup>56</sup> Délibérations... du 16 février 1835, Vquater 32

<sup>57</sup> Délibérations... du 3 juillet 1845, Vquater 34

sécurité. C'est donc un véritable pôle que prévoit de mettre en place la municipalité, susceptible d'attirer une nouvelle population, et de permettre la valorisation du secteur. Ainsi, le maire remarque :

« Considérant que l'ouverture des rues et place projetées sur lesquelles sont envisagées une salle d'asile, vont donner aux terrains une valeur qu'ils n'ont point encore »<sup>58</sup>

La municipalité a bien compris que la mise en valeur des terrains attirerait une population laborieuse (artisans, commerçants) plus aisée qui favoriserait le développement d'une véritable entité économique, au lieu de terrains voués à l'agriculture. Ainsi, la municipalité autorise-t-elle la tenue d'un marché le mardi, et le jeudi sur cette même place. Cette place doit devenir un lieu de vie, rassemblant l'ensemble de la population de Charonne, en affichant l'ambition de fédérer un ensemble urbain épars. Dès lors, on s'aperçoit que la place est un moteur d'urbanisation privilégié. On retrouvera cette même démarche et cette même logique après l'annexion, autour des mairies d'arrondissements. La mairie du XXe, place Gambetta, en est le meilleur exemple : les pouvoirs publics ont choisi d'associer à la mairie un vaste hôpital (Tenon). Ce nouveau pôle administratif de l'Est parisien a vocation à attirer et à fixer la population des faubourgs, et aussi à réunir deux communes annexées, Belleville et Charonne, qui, jusqu'alors, se tournaient le dos. On comprend bien que l'opération Gambetta répond aux mêmes exigences que la percée de la Réunion à une échelle plus vaste<sup>59</sup>. Il est d'ailleurs frappant de constater que c'est ce même espace qui éclipsera la place de la Réunion, nous y reviendrons.

Cette percée de la rue et place de la Réunion est donc une véritable opération de réorganisation de Charonne. Elle montre bien l'ambition du Conseil municipal de Charonne de créer une nouvelle centralité au sein de leur ville. L'espace rural autour de la place leur apparaît comme le futur de la ville, et on voit bien que la percée joue un rôle d'instigatrice et de régulatrice de la croissance urbaine.

---

<sup>58</sup> Délibérations... du 7 octobre 1847, Vquater 35

<sup>59</sup> Dominique Perrault, *L'espace municipal*, in Géraldine Texier, Michaël Darin (dir.), *Places de Paris : XIXe-XXe siècles*, Paris, Action artistique de la ville de Paris, 2003

## **La rue, enjeu de pacification sociale**

Les percées ont souvent été perçues, que ce soit par les contemporains ou les historiens, comme un moyen stratégique pour les autorités de maintien de l'ordre, en permettant aux troupes de mieux circuler et d'avoir plus facilement accès aux faubourgs rebelles, tout en rendant plus difficile la construction et la défense de barricades dans des voies plus larges. La tentation sécuritaire a largement été surestimée même s'il ne faut pas négliger les installations des casernes sur de nombreuses places qui sont pensées en termes de maintien de l'ordre. La chronologie de la percée de la rue de la Réunion nous conduit pourtant nécessairement à nous interroger sur l'impact des journées révolutionnaires de juin 48 sur l'opération. Si la question du maintien de l'ordre n'est pas du tout évoquée dans les délibérations du Conseil municipal, nous avons retrouvé une lettre du maire de Charonne au préfet. Dans celle-ci, l'édile témoigne de l'insurrection de juin 48 au sein de sa commune, et il propose une solution afin de remédier aux tensions sociales : la rue de la Réunion. On peut certes percevoir dans cette lettre une manœuvre destinée à obtenir les fonds et l'autorisation pour la mise en place de l'opération. Pour autant, il est frappant de constater que le maire de Charonne ne met pas en avant la question du maintien de l'ordre mais, au contraire, préfère présenter la nouvelle rue comme un moyen de remédier au climat de rupture sociale qui marque le quartier de Charonne. Le maire semble penser sincèrement que la rue de la Réunion pourrait humaniser les relations entre les différents groupes de la population. Dès lors, cette rue apparaît comme un enjeu de pacification sociale.

Nous avons déjà décrit un Charonne topographiquement morcelé, mais il s'avère que la délimitation des ensembles de la commune représente aussi des frontières sociales qui s'affirment encore lors de l'insurrection de 1848. Les journées de juin 48, déclenchées par l'abandon du programme des ateliers nationaux, marquent une des premières insurrections ouvrières à Paris. L'ensemble de l'est parisien s'est embrasé, soulignant là son caractère révolutionnaire.

« ... dès les 1<sup>ers</sup> moments de l'insurrection nous nous sommes trouvés privés de toute communication avec Paris, cernés que nous étions par le faubourg Saint-Antoine,

Ménilmontant et Belleville, vous pouvez déjà prévoir les tendances qui durent se manifester, et le rôle presque passif auquel je devais bientôt être réduit. »<sup>60</sup>

Ce propos du maire de Charonne montre bien le foyer insurrectionnel que constitue l'est parisien. On connaissait déjà la réputation du faubourg Saint-Antoine forgée depuis le 14 juillet 1789, mais depuis 1830, l'épicentre de ce Paris révolutionnaire s'est déplacé vers l'est. Ainsi, Gérard Jacquemet remarque que si, en 1830, la garde nationale de Belleville a défendu le pouvoir en place, en 1848 elle prend le parti des insurgés<sup>61</sup>. C'est donc un véritable réseau révolutionnaire qui se met en place, ce que le texte semble décrire :

« Pendant la nuit les insurgés des faubourgs s'étaient mis en rapport avec nos gens des barrières déjà pour la plupart mal disposés »<sup>62</sup>

Les contacts établis par les habitants du Petit Charonne et de Fontarabie, qui se trouvent aux deux barrières de Paris, marquent les liens privilégiés qu'entretient la population de ces zones urbaines avec les habitants du faubourg Saint-Antoine, confirmant l'idée que ces lieux sont plus tournés vers Paris que vers le Grand Charonne. Les ouvriers qui y vivent doivent, pour la plupart, aller travailler dans le quartier parisien avoisinant, tandis que ce sont les habitants du faubourg qui viennent certainement se distraire dans les guinguettes des barrières, attirés par les prix plus bas. On perçoit donc bien la rupture qui se joue au sein de Charonne, une rupture topographique avec trois entités bien distinctes et peu liées entre elles, et une rupture sociale entre une population ouvrière liée à Paris, et des habitants du village historique qui sont pour la plupart des « cultivateurs ». On retrouve évidemment cette opposition sociale lors des mouvements révolutionnaires.

« Des barricades furent élevées malgré toutes mes observations et gardées par une garde nationale, en blouses, évidemment hostile, notamment aux barrières où les gens du faubourg se mêlaient à ses rangs. [...] »

---

<sup>60</sup> Lettre du maire de Charonne au sous-préfet en juillet 1848, AP DO9 21

<sup>61</sup> Jacquemet, op. cit., p.379

<sup>62</sup> Lettre du maire de Charonne au sous-préfet en juillet 1848, AP DO9 21

La garde nationale du Grand Charonne qui s'est toujours montrée dévouée à la République, mais ne pouvant songer à ce moment qu'à protéger les propriétés de cette partie de la commune »<sup>63</sup>

La garde nationale est ainsi le symbole de cette scission au sein de la population : une partie d'entre elle, issue des quartiers proches des barrières, prend le parti de l'insurrection, tandis que l'autre s'évertue à défendre ses propriétés dans le Grand Charonne. Le rapport de force semble clairement en faveur des insurgés puisque la garde nationale fidèle au pouvoir est obligée de se cantonner dans le village historique, sans espoir de reprendre les autres quartiers.

L'insurrection de juin 48 apparaît donc comme le révélateur des antagonismes sociaux à Charonne. Le maire oppose ainsi la « population flottante » à la population « sédentaire », l'une gagnée par « l'anarchie » qui se diffuserait au travers des ateliers nationaux, l'autre restant dévouée à la République légitime. Cette peur des classes populaires que l'on retrouve depuis la révolte des canuts<sup>64</sup> de Lyon se retrouve ici. Aux yeux des contemporains, c'est une population effrayante et incontrôlable qui semble se masser aux portes des grandes villes. A la leçon de cette expérience, le maire de Charonne propose, en fin de lettre, une solution:

« Cet inconvénient depuis longtemps senti, on a compris qu'il fallait y remédier. C'est dans ce but qu'un projet de construction d'une école et d'une place sur le point le plus central avec ouverture de rues y aboutissant de divers points de la commune a été adopté par le conseil municipal ; ce projet à deux reprises déjà a été pris en sérieuses considérations : D'abord sous l'ancien gouvernement, et plus récemment par votre prédécesseur. J'espère lorsque vous en aurez pris connaissance qu'il obtiendra également votre approbation et votre appui ; et qu'enfin, sous votre administration cette commune se verra dotée d'un établissement qui doit exercer sur son avenir la plus heureuse des influences. »<sup>65</sup>

---

<sup>63</sup> Lettre du maire de Charonne au sous-préfet en juillet 1848, AP DO9 21

<sup>64</sup> Notons la fameuse phrase de Saint-Marc Girardin dans le journal des débats : « *Notre société commerciale et industrielle a sa plaie comme toutes les autres sociétés ; cette plaie, ce sont les ouvriers. Point de fabrique sans ouvriers, et avec une population d'ouvriers toujours croissante et toujours nécessaire, point de repos pour la société [...]. Les barbares qui menacent la Société ne sont point au Caucase ; ils sont dans les faubourgs de nos villes manufacturières* »

<sup>65</sup> Lettre du maire de Charonne au sous-préfet en juillet 1848, AP DO9 21

Les percées de la rue et de la place de la Réunion, accompagnées de son école, apparaissent donc comme une solution aux problèmes de la commune. Nous l'avons étudié auparavant, les percées doivent résoudre « la mauvaise situation topographique » de la ville et créer une nouvelle centralité répondant à l'éclatement de la ville. A cela s'ajoute, en 1848, la question de la paix sociale. La municipalité pense, certainement, que la constitution de cette place marquera la réconciliation de la population. Elle souhaite détourner les quartiers proches des barrières du faubourg Saint-Antoine et de sa mauvaise influence, pour les attirer vers ce nouveau centre. L'ambition est, ni plus ni moins, d'assurer avant l'heure une forme de mixité sociale.

Il convient cependant de relativiser cette ambition. Le maire souhaitant l'autorisation de la percée par la préfecture, il est logique qu'il fasse apparaître cette opération comme la solution, la meilleure et la seule, face aux graves troubles sociaux que l'on vient de connaître. D'ailleurs, dans les délibérations du conseil municipal de 1846 concernant l'opération de la Réunion, celle-ci n'apparaît en aucun cas comme un enjeu de pacification sociale ou une solution aux antagonismes sociaux, mais seulement comme une réponse à l'éclatement spatial de la commune. L'insurrection de juin 48 donne au maire un formidable argument pour son projet. L'utilisation de cet argument auprès du Préfet de Police révèle, au moins, la vision du rôle que peut jouer une percée, apparaissant comme un outil de pacification sociale.

D'un point de vue de stratégie militaire, ou du moins de maintien de l'ordre, la percée de la rue et de la place de la Réunion pouvait représenter un argument non négligeable auprès du préfet. En juin 1848, la garde nationale fidèle à la République s'est, en effet, retrouvée prise au piège dans le Grand Charonne, incapable d'intervenir dans le reste de la commune. La rue de la Réunion et la rue Vitruve permettraient à l'avenir une circulation plus facile de l'armée, tandis qu'en 1848 il avait fallu emprunter la rue des Haies, chemin en terre, étroit et peu praticable, qui s'était bien sûr avéré favorable aux insurgés. Cette percée permettrait aux troupes, à ses chevaux et à ses canons, d'entrer plus facilement dans les faubourgs du Petit Charonne ou de Fontarabie. De plus, il ne faut pas négliger le rôle des places dans la question du maintien de l'ordre. C'est à partir de celles-ci, transformées en bases avancées, que s'opère la reconquête des quartiers aux mains des insurgés. C'est sur ces places que se réunit, s'organise, et se ravitaille la troupe. Il peut donc sembler

étonnant de constater que le maire de Charonne ne valorise pas plus cet aspect dans sa lettre destinée au préfet, pourtant chargé du maintien de l'ordre.

Le nom choisi par la municipalité pour cette nouvelle rue et place est parfaitement symbolique de la volonté du Conseil municipal : celle de réunir spatialement et socialement la commune de Charonne. Au travers des aspects que nous venons d'évoquer, la question d'une meilleure circulation, la création d'une nouvelle polarité, et l'enjeu de pacification sociale, nous percevons bien toute l'importance et l'ambition de l'opération de la rue de la Réunion pour la commune de Charonne. Il s'agit ici de faire la ville par la formation d'un nouveau quartier au milieu des vignes. De cette décision publique va découler tout un processus d'urbanisation, d'installation d'une nouvelle population et de formation de nouvelles sociabilités... La naissance de ce « bout » de ville, de cette société urbaine est le fait d'acteurs divers (artisans, propriétaires, promoteurs, et habitants...) qu'il convient d'étudier.



Figure 8. Rue de la Réunion en 1906 lorsque le lotissement de la rue semble achevé. On aperçoit la place de la réunion au 2<sup>nd</sup> plan.<sup>66</sup>

<sup>66</sup> Collection F. Fleury, auteur inconnu. Thierry Halay, op. cit.

## Chapitre 2

### Les débuts du quartier : urbanisation, acteurs et activités

Entre 1848 et 1860, le quartier de la Réunion accueille ses premiers occupants. En effet, le tracé de la rue de la Réunion traverse un espace complètement dévolu à la production agricole (vignes, production maraîchères). Le cadastre révisé des communes annexées, achevé sur le terrain en 1846, montre bien l'absence d'urbanisation du futur quartier. Les constructions se concentrent sur les voies encadrant notre espace : route de Paris (actuelle rue d'Avron), rue de Fontarabie et de Paris (Rue de Bagnolet) et boulevard de Charonne. On remarque tout de même quelques constructions au début de la rue des Haies. On pourrait y voir l'amorce d'une urbanisation mais il semble, à la lecture de l'état des sections de 1846<sup>67</sup>, que ces parcelles accueillent un habitat rural, celui des cultivateurs des très nombreuses terres environnantes. Prenons l'exemple de M. Liogier qui possède les parcelles 323 et 324. Sur le plan ci-dessous, ces deux parcelles correspondent au bâtiment en L, prolongé par un autre rectangulaire. L'état des sections nous présente ces deux bâtiments comme une vaste ferme, en lien avec les parcelles agricoles de derrière.

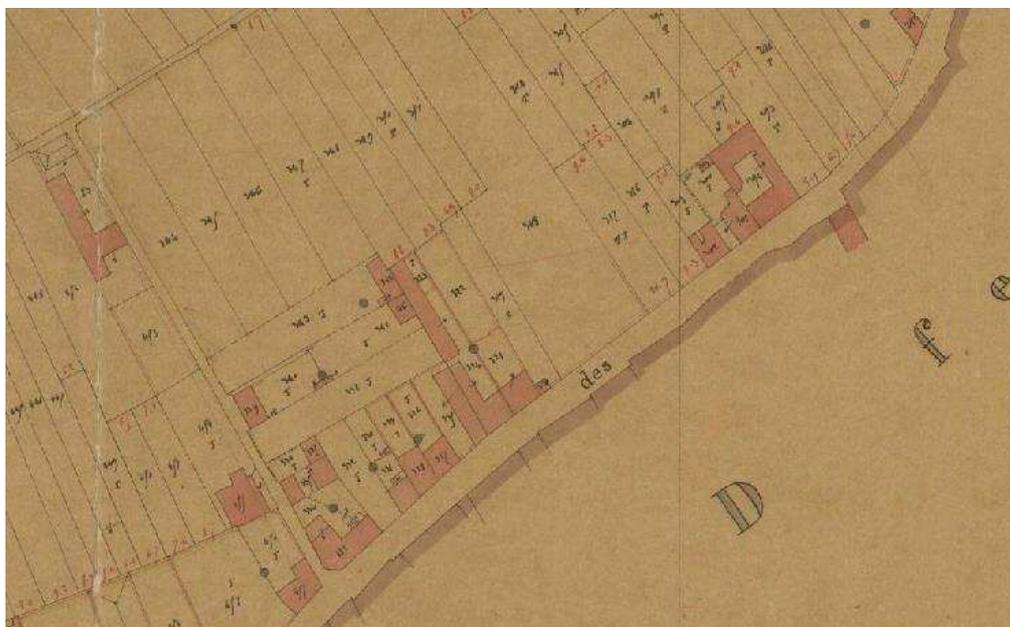


Figure 9. Habitat rural de la rue des Haies<sup>68</sup>

---

<sup>67</sup> D5P2 29

<sup>68</sup> AP CN/61

Dans ce territoire agricole, la fabrique de la ville va donc débiter suite à l'impulsion donnée par la municipalité avec la percée de la Réunion. Mais cette opération ne suffit pas à transformer instantanément les vignes environnantes en quartier urbanisé. La promotion immobilière privée joue donc un rôle primordial dans le développement de la Réunion, tout comme les premiers habitants qui décident d'investir ces nouveaux immeubles. Nous essaierons donc d'étudier le profil de ces investisseurs et des premiers habitants, tout en essayant de comprendre les raisons qui ont poussé ces nouveaux occupants à s'installer dans le quartier.

### **Les premiers immeubles et les premiers propriétaires**

Trouver des promoteurs pour investir dans le quartier de la Réunion n'est pas chose aisée. Le tout nouveau quartier de la Réunion n'apparaît, en effet, pas vraiment comme une aubaine. En 1848, la rue de la Réunion est la seule véritable voie, digne de ce nom. La rue des Haies, celles des Hautes-Vignoles, ou des Basses-Vignoles ne sont que des chemins boueux. De plus, le quartier demeure éloigné des portes de Paris.

Quelques hommes vont pourtant faire le pari de la Réunion. Ce sont les premiers bâtisseurs du quartier qui enclenchent le phénomène d'urbanisation. Les informations à leur sujet sont rares, et il nous a fallu croiser les renseignements obtenus dans le calepin des propriétés bâties<sup>69</sup> avec les Etats des sections de 1847 à 1860<sup>70</sup>. Le plus souvent, nous avons dû nous contenter du seul nom du propriétaire, mais nous avons pu parfois trouver son adresse et identifier son emploi.

Intéressons-nous donc aux profils des premiers propriétaires notés au calepin des propriétés bâties, uniquement dans le cas des immeubles construits avant 1860. Cela nous permet d'englober l'ensemble des investisseurs de la période 1848-1860, même s'il est vrai que les propriétaires ayant revendu leurs biens au cours de cette période ne nous apparaissent pas. Ainsi, 77 propriétaires ont été retrouvés, ce qui nous permet de dresser un profil de ces premiers investisseurs à partir de l'adresse et de l'emploi de ces personnes. Notons enfin que ces informations ont été inégalement

---

<sup>69</sup> Série D1P4

<sup>70</sup> D5P2 29

notées. Nous ne connaissons donc que l'activité de 41 des 77 propriétaires, tandis que nous connaissons la majorité de leurs adresses.

<b>Adresse des propriétaires</b>	
Demeurant au sein de sa propriété	60
Rue de la Réunion	2
Rue des Haies	1
Rue de Charonne	1
Rue Myrrha	1
Faubourg saint Denis	1
Rue Notre-Dame-de-Nazareth	1
Rue Popincourt	1
Rue du Temple	1
Rue Saint Germain	1
Rue Lecluse	1
Rue de Charenton	1
L'Yeres (Seine et Marne)	1
Ferté-sous-Jouarre (Seine et Marne)	1
Laguy (Seine et Marne)	1

Nous pouvons constater que les propriétaires habitent dans une écrasante majorité des cas au sein même de leurs immeubles, et très souvent y développent leurs activités. Cet investissement est donc aussi et avant tout un choix de vie. En construisant dans ce nouveau quartier, ils décident de s'installer ici même. Les premiers investisseurs sont donc aussi les premiers habitants. Il semblerait qu'ils construisent d'abord une maison à leur usage, avant d'agrandir progressivement leurs immeubles à destination de locataires afin d'augmenter leurs revenus. On est bien loin des spéculateurs de l'ouest parisien...

Profession des propriétaires		
<b>Bois</b>	Ebéniste	6
	Menuisier	1
	Charpentier	1
	Tourneur en Bois	1
	Pourcentage de la catégorie	22%
<b>Marchand</b>	Epicier	4
	Marchand de vins	3
	Gargotier	1
	Cabaret	1
	marchand de chaussons	1
	Fruitier	1
	Boucher	1
	Charcutier	1
	Pâtissier	1
	Marchand de Sarrau et blouses	1
	Brocanteur d'habits	1
	marchand	1
	brocanteur	1
	marchand de charbon	1
Pourcentage de la catégorie	46%	
<b>Petite industrie, Artisanat</b>	marchand et fabricant de produits chimiques	1
	Orfèvre	1
	fabricant de papiers	1
	Fabricant de briques	1
	fabrique de colle de peau et de pate	1
	Ferblantier	1
	Ferrailleur	1
Pourcentage de la catégorie	17%	
<b>Autre</b>	Maçon	2
	Sculpteur	1
	Entrepreneur d'amuseur public	1
	Loueur de Charrettes	1
	Mécanicien	1
	Pourcentage de la catégorie	15%
<b>Total</b>		<b>41</b>

Leurs professions montrent aussi leur condition de petits propriétaires. La construction d'un immeuble s'accompagne la plupart du temps de l'installation de commerce ou d'atelier tenu par le propriétaire de l'immeuble. Lorsqu'ils vendent leurs biens, leurs successeurs reprennent, le plus souvent, à la fois l'immeuble et le commerce.

La majorité des propriétaires sont des marchands de tout type, et en particulier des épiciers (4) ou des vendeurs de boissons (3 marchands de vin, 1 gargotier et 1 cabaret). Gérard Jacquemet montrait déjà dans sa thèse le poids des marchands de vin en tant que propriétaires<sup>71</sup>. Pourtant dans notre cas, leur suprématie n'est pas si évidente. On trouve ainsi plus d'épiciers, mais aussi de nombreux autres marchands de tout type. Nous signalerons aussi l'importance des ébénistes qui montrent bien qu'ils ont investi le quartier dès le début de l'urbanisation. Enfin, on remarquera la présence d'industries plus incommodes telle une fabrique de produits chimiques (ici d'eau de javel),

une fabrique de colle et de pâtes, ainsi qu'un atelier de briques. Ce sont donc des personnes issues de la classe laborieuse qui tentent leur chance à la Réunion. En étudiant les adresses des propriétaires ne demeurant pas dans leur immeuble, on constate d'ailleurs qu'ils font presque tous partie de ce Paris populaire. S'ils choisissent le quartier de la Réunion qui commence tout juste à se développer, c'est

<sup>71</sup> Gérard Jacquemet, op. cit.

pour l'attrait des prix faibles du foncier, le prix très modéré au m<sup>2</sup>, qui autorise l'installation de commerces ou ateliers, voire même petites usines, pour un investissement beaucoup plus accessible que dans Paris et son tissu urbain déjà très dense. L'investissement dans le quartier de la Réunion représente donc pour eux l'espoir d'une progression sociale.

Dans cet univers à prix réputés globalement accessibles, le statut des propriétaires est très diversifié et leurs capacités d'investissement bien éloignées. Par exemple, prenons le cas de M. Matten, marchand de vin, au 15 rue Terre-Neuve. Dès 1862, son immeuble accueille, en plus de son débit de vin, un atelier d'ébéniste, ainsi qu'une quinzaine de locataires. Au contraire, M. Antoine Chabru, le brocanteur, au 12 impasse Savart est considéré par l'agent du calepin comme indigent. En tout cas, il vit dans une maison simple et ne peut accueillir de locataires. Entre ces deux extrêmes se situe la majorité des propriétaires, mais cet exemple traduit bien la différence entre les investisseurs qui souhaitent valoriser leurs parcelles, souvent des commerçants, et d'autres qui ont acheté un lopin de terre afin de se loger à proximité de Paris et d'y développer leurs activités mais qui n'ont pas la capacité d'élever des immeubles de rapport.

L'implantation spatiale des parcelles construites avant 1860 nous montre comment s'est organisée l'urbanisation du quartier.

Carte de l'urbanisation avant 1860



Figure 10<sup>72</sup>. Carte mettant en valeur les parcelles loties avant 1860 et après.

Ainsi, on remarque une urbanisation qui commence d'abord au plus près du tissu urbain historique, c'est-à-dire au nord, entre le faubourg du Grand Charonne et le village historique, ainsi qu'au sud le long de la rue des Haies, voie la plus ancienne du quartier, en relation directe avec le faubourg du Petit Charonne. La majeure partie de la rue de la Réunion et de la rue des Basses-Vignoles ne sont pas encore bâties, tout comme les multiples impasses qui se développeront ultérieurement. On remarquera tout de même l'implantation proche du croisement de ces deux rues de quatre parcelles bâties qui témoignent d'un premier noyau urbain. Si l'urbanisation commence par les extrémités du quartier, plus attractive de par leur proximité au noyau urbain historique, ainsi qu'à Paris, l'urbanisation se polarise ensuite dans le

<sup>72</sup> Carte de l'auteur, réalisée à partir du logiciel Qgis

cœur du quartier autour de la place de la Réunion, qui s'impose grâce à l'implantation de tous les équipements et du marché.

## **Le développement du quartier**

Dans ces immeubles nouvellement construits se développe tout un microcosme, entraîné par l'apparition d'activités multiples. En effet, les propriétaires que l'on a pu étudier ne sont pas les seuls à installer leur atelier ou leur commerce dans leurs immeubles. Ils louent aussi de nombreux locaux pour le commerce ou l'artisanat à des habitants du quartier. La présence d'activités artisanales ou commerciales est systématique, et rares sont les immeubles à ne pas en accueillir. Positionnés sur la rue, dans la cour, ou même dans les étages, les locaux professionnels sont omniprésents. Les immeubles sont donc autant des lieux de résidence que des sites de production. Cette « bizarre union du ménage et de la fabrique »<sup>73</sup> déjà remarquée par Balzac pour les quartiers du centre parisien semble parfaitement s'appliquer à notre espace. En étudiant le quartier de la Trinité, Gribaudo montre bien le dynamisme d'espaces souvent présentés comme chaotiques et passésistes, en comparaison de la modernité des grands boulevards. Un dynamisme qui s'ancre dans la coexistence dans « les mêmes lieux de la production, du stockage et de la commercialisation des produits mais aussi des différents savoirs artisanaux et de la main-d'œuvre nécessaires »<sup>74</sup>. Cette forme d'activité économique semble s'exporter dans les nouveaux espaces aux portes de Paris, étant donné l'engorgement du vieux Paris.

Les activités au sein du quartier de la Réunion pour l'année 1862 s'avèrent très diverses. Nous avons tenté de les regrouper par catégories professionnelles pour une meilleure lisibilité, étant entendu que les frontières sont parfois floues entre artisanat, commerce ou petite industrie : par exemple le charpentier, ou le scieur en long, font-ils partie des travailleurs du bois ou du bâtiment ? Ce classement nous semble néanmoins le plus clair possible pour classer les activités du quartier.

---

<sup>73</sup> Honoré de Balzac, *César Birotteau*, Paris, [1837] 1975, p. 329

<sup>74</sup> Maurizio Gribaudo, *Ruptures et continuités dans l'évolution de l'espace parisien. L'îlot de la Trinité entre les XVIIIe et XIXe siècles trinité*, Histoire et mesure, N° XXIV, 2009, p. 207

<b>Activités pour l'année 1862</b>		
<b>Travail du Meuble</b>	ébéniste	17
	ébéniste a façon	9
	menuisier	2
	graveur sur bois	1
	menuisier en fauteuils	1
	scieur en long	1
	tourneur en bois	1
	vernisseur	1
	Pourcentage de la catégorie	21%
<b>Marchand</b>	cabaretier	7
	débit de vin	7
	marchand de vin	7
	épicerie regrattier	6
	Brocante d'habit	5
	boucherie	4
	boulangerie	3
	épicerie	3
	marchand de charbon	3
	Fruitier	2
	marchand des 4 saisons	2
	cabaret	2
	marchand de chiffon	2
	Pâtisserie	2
	marchand à coiffe	1
	marchand à la toilette	1
	marchand de chausson	1
	marchand de bois et de charbon	1
	marchand de bottes	1
	marchand de graines	1
	marchand de pain	1
	Barbier	1
	Perruquier	1
	débitant d'eau de vie	1
	Marchand de café	1
	Fleuriste	1
	Cordonnier	1
	Fripier	1
	gargotier	1
	brocanteur ambulant	1
Pourcentage de la catégorie	45%	
<b>Bâtiment</b>	charpentier	3
	Maitre maçon	2
	Terrassier	1
	Maçon à façon	1
	maitre couvreur	1
	maitre terrassier	1

	Pourcentage de la catégorie	6%
<b>Petite Industrie, Artisanat</b>	ferblantier	3
	fabrication d'eaux minérales factices	2
	chaudronnier	1
	fabricant de cadre	1
	fabricant de papier	1
	tonnelier	1
	fabrique de papiers peints	1
	Batteur d'or	1
	Tôlier	1
	forgeron	1
	teinturier	1
	établissement pour la conservation des cordages	1
	fabricant d'abat-jour	1
	fabrique de colle de peau et de pate	1
	tourneur en fer	1
	coupeur de poils	1
	Pourcentage de la catégorie	12%
	<b>Autre</b>	Blanchisseur
Garni		3
Chiffonnier		2
nourrisseur de vaches pour le commerce de lait		2
Coiffeur		1
Crémier		1
loueur de charrettes		1
loueur de livres		1
Maraîcher		1
Mécanicien		1
Mercerie		1
Sculpteur		1
Poste de police		1
entrepreneur en voitures		1
loueur de voitures		1
Gravatier		1
Pourcentage de la catégorie		17%
		Total : 157

On retrouve ainsi près de 45% commerces de toute sortes, avec en premier lieu des débits de boisson. Suivent le travail du bois (21%), la petite industrie de toutes sortes (12%), et le bâtiment (6%). On signalera enfin la présence de deux nourrisseurs de vaches, ainsi que d'un maraîcher montrant bien que l'urbanisation du quartier est loin d'être achevée au moment de l'annexion.

Ce tableau confirme bien la diversité et le poids de l'industrie et de l'artisanat dans le quartier qui représente près de 50% des activités. Ces catégories recrutant beaucoup plus que les commerces qui ne nécessitent qu'une à deux personnes, on comprend bien que leur influence soit encore plus importante. On trouve là un artisanat de toutes sortes du chaudronnier à la fabrique d'abat-jour. Mais rares sont les professions artisanales à disposer de plusieurs ateliers. C'est le cas des ferblantiers (3), et des fabricants d'eaux minérales factices<sup>75</sup> (2), mais c'est surtout celui des travailleurs du meuble dont on prend toute la mesure de leur implantation dans le quartier : 33 ateliers en 1862. Les ébénistes, à eux seuls, sont installés dans 17 locaux professionnels, sans compter les ébénistes à façon<sup>76</sup>.

La forte présence d'ateliers d'ébénistes s'explique aisément par la proximité du Faubourg-Saint-Antoine. Le fameux faubourg du meuble représente alors un secteur en pleine croissance. De 1827 à 1856, les chiffres d'exportation du meuble par la France passent de 1,3 à 7,4 millions de francs dont une large partie provenant de Paris. De même, le nombre d'artisans de ce secteur au sein du VIII<sup>e</sup> arrondissement ancien explose de 6.000 en 1810 à 32.000 en 1850. Ce fort développement économique s'explique d'une part par l'attrait à l'étranger du bon goût français en matière de meubles, ainsi que par l'émergence d'une bourgeoisie, chez qui le meuble du faubourg est signe d'élégance<sup>77</sup>. La chronologie de l'essor de ce secteur coïncide avec le développement du quartier de la Réunion. La rue des Haies se situe dans le prolongement de la rue de Montreuil, haut lieu de production du faubourg. Dès lors, on peut imaginer l'attrait de ce nouveau quartier de Charonne au régime fiscal avantageux et aux faibles loyers. Nathalie Montel montre dans son article<sup>78</sup> les stratégies d'investissement de ces espaces aux portes de Paris. Elle s'intéresse à la

---

<sup>75</sup> Probablement de l'eau minérale retravaillée, peut-être gazeuse.

<sup>76</sup> Les ébénistes à façon se différencient des ébénistes traditionnels dans le sens où ils ne fournissent pas le bois avec lequel ils travaillent.

<sup>77</sup> Stéphane Laurent, *Industries du meuble*, in Béatrice de Andia (dir.), *Le Faubourg-Saint-Antoine Architecture et métiers d'art*, Paris, Action artistique de la ville de Paris, 1998

<sup>78</sup> Nathalie Montel, *Mutations spatiales, stratégies professionnelles et solidarités familiales à Paris au XIX<sup>e</sup> siècle. Le rôle des raffineurs de sucre villettois dans la formation d'un espace industriel*, revue Histoire urbaine, N°4, 2001

commune de La Vilette et à l'implantation dans cet espace de raffineurs de sucre. La comparaison entre les raffineurs de la Vilette et les ébénistes de la Réunion est difficile, puisque les premiers sont à la tête d'usines conséquentes, tandis que les travailleurs du bois ne sont que des petits artisans n'employant, tout au plus, qu'une dizaine d'ouvriers. Pourtant, Nathalie Montel montre parfaitement l'interaction entre la configuration de l'espace (avantages fiscaux, canal permettant l'approvisionnement, forme urbaine...) et les stratégies professionnelles des industriels. Il en est de même, à une échelle moindre, pour les ébénistes qui sont attirés par la Réunion du fait de sa proximité avec le faubourg, tout en étant exempté d'octroi. Ils vont donc s'implanter durablement au sein de ce quartier et contribuer à le façonner. La photographie ci-dessous montre le dernier atelier d'ébéniste encore en activité. Situé en arrière-cour, il témoigne de la fonction de « producteur d'espace » des ébénistes. La plupart de ces arrière-cours du quartier devaient, en effet, être organisé en fonction de sa vocation productive.



*Figure 11<sup>79</sup>, Atelier de l'entreprise Marciano, meubles et agencements, situé rue des Haies*

La population d'artisans du meuble est traditionnellement classée en 3 catégories. D'une part, l'artisanat de luxe regroupant près de 4.000 ouvriers, héritiers du savoir-faire des grands ébénistes du XVIIIe siècle. D'autre part, les fabricants de meubles courant, près de 7.000 ouvriers, travaillant au sein d'ateliers familiaux pour la petite bourgeoisie, puis pour les grands magasins. Enfin, la catégorie la plus importante en termes d'effectif, près de 9.000, est constituée de ce que nous pourrions appeler « les prolétaires du meuble » : les trôleurs. Leur nom signifie se promener en se balançant.

---

<sup>79</sup> Photo de l'auteur, mai 2013

Ils sont nommés ainsi car, tous les samedis, ils apportaient leurs réalisations sur leurs dos au marché à ciel ouvert de Ledru-Rollin. Accusés par les autres artisans de casser les prix, les trôleurs sont les parents pauvres du faubourg<sup>80</sup>. Traditionnellement, Charonne est perçu comme un lieu d'accueil pour ces ouvriers, pour la plupart immigrés, dont une grande partie d'étrangers (Italiens, Belges ou Luxembourgeois). Signalons aussi que les trôleurs échappent à la patente, tandis que les ateliers que nous avons étudiés y sont soumis. Afin de confirmer le profil de ces ébénistes, il convient d'étudier précisément les itinéraires des premiers habitants.

Nous intéresser à la population du quartier de la Réunion entre 1848 et 1860 relève de la gageure. Le calepin des propriétés bâties ne donnant d'informations pour les résidents qu'à partir de 1875, il nous a fallu donc nous contenter des informations contenues dans les actes de Mariage pour les mariés de 1860. Malgré la faiblesse de l'échantillon en termes d'effectif<sup>81</sup>, celui-ci semble correspondre au relevé des activités que nous avons pu faire.

<b>Profession des époux de 1860</b>	
Ebéniste	3
ouvrier boulanger	2
vernisser	1
scieur de long	1
Relieur	1
Macon	1
journalier	1
Illisible	1
fabricant d'outils	1
employé de commerce	1
commissionnaire	1
cocher de voiture	1
charpentier	1
capitaine retraite	1
capitaine en retraite	1

<b>Profession des épouses de 1860</b>	
couturière	4
brossière	2
blanchisseuse	2
sans profession	1
rentière	1
piqueuse de bottines	1
lingère	1
journalière	1
frangière	1
fleuriste	1
coloriste	1
chapelière	1
boutonnière	1

---

<sup>80</sup> Idem

<sup>81</sup> 18 mariages ont été relevés pour l'année 1860. Ainsi, notre échantillon comprend seulement 36 mariés, et près de 72 parents.

A partir de cet échantillon, et si maigre soit-il, nous tenterons dans cette partie du mémoire d'appréhender le parcours de ces personnes qui viennent s'installer dans le quartier de la Réunion, en étudiant leur lieu de naissance, et l'adresse de leurs parents.

<b>Lieux de naissance des mariés de l'année 1860</b>		
Date du Mariage	Epouse	Epoux
Mariage du 20/03/1860	Gers	Prusse
Mariage du 07/04/1860	Paris (8 ancien)	Paris (8 ancien)
Mariage du 15/05/1860	Seine (Bercy)	Seine et Marne
Mariage du 31/05/1860	Haute-Garonne	Haute-Garonne
Mariage du 16/06/1860	Seine et Oise	Aisne
Mariage du 19/06/1860	Côte d'or	Bavière
Mariage du 23/06/1860	Paris (11 ancien)	Mayence
Mariage du 05/07/1860	Côte du nord	Doubs
Mariage du 14/07/1860	Cantal	Haute-Saône
Mariage du 14/07/1860	Paris (4 ancien)	Haute-Saône
Mariage du 25/08/1860	Marne	Moselle
Mariage du 22/09/1860	Paris (7 ancien)	Seine (La Villette)
Mariage du 31/10/1860	Paris (12 ancien)	Eure et Loire
Mariage du 01/12/1860	Seine	Seine Maritime
Mariage du 08/12/1860	Aisne	Paris (8 ancien)
Mariage du 15/12/1860	Cantal	Creuse
Mariage du 22/12/1860	Calvados	Belgique
Mariage du 28/08/1860	Moselle	Seine (La villette)

Plusieurs enseignements peuvent être tirés de cette liste avec la prudence qui s'impose s'agissant d'un échantillon aussi faible. En premier lieu, on constate l'absence d'habitants issus de la commune de Charonne. Le nouveau quartier n'aurait ainsi pas ou peu attiré les habitants de Charonne. Le Conseil municipal souhaitait faire de cet espace le nouveau centre-ville, réconciliant l'ensemble des entités de cette commune, permettant aussi par-là-même de s'affranchir de cette dépendance parisienne. De ce point de vue, on pourrait considérer le projet comme un échec, étant donnée l'absence de ressortissants originaire de Charonne dans cette liste. Le quartier est avant tout un lieu d'immigration pour les provinciaux souhaitant s'installer à Paris, ainsi qu'un lieu d'installation pour des parisiens en quête de faible loyer.

Une majorité de mariés est, en effet, issue de la province, comme c'est le cas dans un grand nombre de communes annexées. Pour autant, il semble impossible de déterminer des tendances fortes d'immigration au travers de cette liste, étant donnée

la variété des départements représentés. On peut tout de même signaler la grande part de mariages mixtes qui laisse entendre qu'il n'existe pas dans le quartier de réseaux communautaires, aucun couple n'étant issu de la même commune.

Si l'on s'intéresse à l'itinéraire des trois ébénistes MM. Heim, Dorget, et Thiriat, on remarquera que les deux premiers sont nés dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, correspondant presque parfaitement au Faubourg-Saint-Antoine, tandis que M. Thiriat est originaire de La Villette. Mais en étudiant l'adresse des parents, on s'aperçoit que les parents de l'ébéniste Thiriat né à La Villette se sont installés rue Crozatier dans le XII<sup>e</sup> arrondissement, rue parallèle à celle du Faubourg-Saint-Antoine. Ainsi, le quartier de la Réunion semble dès ses débuts investi par les ébénistes du fameux faubourg. Si l'on étend cette étude à l'ensemble du domaine du travail du meuble, qui regroupe en plus des ébénistes un vernisseur et un scieur de long, on remarque que si ces deux derniers sont nés en province, leurs parents se sont installés dans les environs (rue de Fontarabie et rue des Hautes Vignoles). Ainsi, ces deux artisans ont grandi, en partie, dans l'environnement proche de la Réunion et semblent avoir fait leur apprentissage professionnel dans les ateliers avoisinants. Cela montre bien une nouvelle fois l'importance du travail du meuble pour ce nouveau quartier.

Quant aux femmes, il semble difficile d'établir de réelles différences entre les provinciales et les parisiennes tant elles occupent des métiers similaires. En effet, à l'exception d'une rentière, d'une fleuriste, et d'une journalière, toutes travaillent dans le domaine du textile. Il est, tout de même, intéressant de constater que la quasi-totalité de ces femmes travaille, signifiant bien le caractère populaire du quartier.

Le nouveau quartier de la Réunion semble être un lieu où se réunissent d'un côté des artisans parisiens très qualifiés travaillant souvent en tant qu'ébéniste, et d'un autre côté des provinciaux qui viennent tenter leur chance à Paris. Il faudra donc nous interroger sur ce « melting pot », sur les liens qu'entretiennent ces deux populations entre elles, ainsi que sur la capacité d'intégration de ce milieu d'accueil.

La réunion de ces deux populations, au sein de cet espace, s'explique par les avantages qu'offre le quartier aux nouveaux arrivants. En 1848 et ce jusqu'en 1860, il se situe aux pieds du mur des fermiers généraux échappant ainsi à l'octroi parisien. Grâce à ces avantages fiscaux se développe une petite industrie qui profite de

matières premières à moindre coût. Pour leurs locaux, la Réunion offre, en outre, des espaces importants à des loyers bien inférieurs à ceux de Paris. Il n'est donc pas étonnant que ce nouvel espace attire un milieu d'artisans issus de la capitale et de province. Cependant, tous ces avantages sont remis en cause par l'annexion à Paris de 1860.

## **Chapitre 3**

### **L'annexion de 1860**

L'annexion des communes suburbaines à Paris en 1860 marque un véritable tournant dans le développement de l'agglomération parisienne. La capitale adopte alors sa forme actuelle en englobant l'ensemble de la zone allant du mur des fermiers généraux aux « fortifs ». Ce sont ainsi près de 23 communes environnant Paris qui sont concernées. Nous ne reviendrons pas sur les raisons et le cheminement administratif de la loi de 1859 que nous avons d'ailleurs déjà évoqués en introduction afin de nous concentrer sur le contexte local au moment de la décision. En effet, le débat autour de l'annexion est l'occasion pour le Conseil municipal et quelques (trop rares) habitants de s'exprimer au sujet de leur commune, à la faveur d'une consultation en février 1859, où tout un chacun est invité à prendre position sur la question de l'annexion.

#### **L'enquête publique**

Il convient tout de même de fortement nuancer l'ambition de cette consultation. Malgré son apparence de démocratie participative, l'enquête est fortement contrôlée. En premier lieu, on remarquera que les délais du débat public ont été raccourcis au maximum afin de ne pas laisser le temps à la grogne de monter, et à toute opposition de s'organiser. Ainsi, les consultations s'ouvrent-elles dans chaque mairie dès le lendemain de la promulgation du décret qui entame la procédure de l'opération. Elles s'étalent du 13 février au 25 du même mois. Puis, le 7 mars c'est au tour des Conseils municipaux de se prononcer, avant que la loi ne soit votée à la fin mars. La précipitation est de mise, marquant bien la fébrilité du pouvoir qui craint le développement d'une opposition à ce sujet. De plus, l'organisation même de l'enquête est verrouillée par l'exécutif, qui place à la tête de chaque consultation des personnages extrêmement favorables au projet de loi. M. Briet, le commissaire-enquêteur de Charonne, écrit, par exemple, dans son rapport final :

« Je le répète, ayons foi dans l'annexion, l'Administration supérieure, franche dans son exposé, tiendra franchement ses promesses de bien-être pour nous, et que leurs solutions dépasseront au-delà toutes nos prévisions. »<sup>82</sup>

Cette précipitation et le parti pris de la consultation laissent entendre aux habitants concernés que l'affaire est déjà réglée. Ce sentiment explique certainement la très faible participation à la consultation. Ainsi, à Charonne sur près de 16 000 habitants, on dénombre seulement 38 avis, soit environ 0,25% de la population. Ces trop rares témoignages nous offrent tout de même de précieuses informations. D'une part, les plaignants mettent en avant leurs craintes sur les futures difficultés qu'ils rencontreront avec l'annexion, mais ce qui nous semble le plus intéressant est qu'ils s'expriment à propos de leur commune et de leur espace de vie. Ces témoignages sont rares et précieux. Nous nous sommes appuyés sur l'ouvrage de Nathalie Montel<sup>83</sup> qui publie quelques-uns de ces avis. Pour la commune de Charonne, 17 ont été retranscrits, nous offrant un panorama de la situation de la commune à la veille de l'annexion.

Le spectre de l'annexion fait surgir auprès de ces habitants de Charonne deux craintes principales : l'élargissement de l'octroi parisien aux nouvelles limites de Paris, ainsi que la hausse des loyers conduisant à « l'éloignement des classes laborieuses ».

La hausse brutale de l'octroi est le principal grief que l'on retrouve dans cette consultation, et ce pour l'ensemble des communes annexées. Si les autorités ont prévu un moratoire de 5 ans pour les grandes fabriques, il n'en est rien pour la petite industrie. Ainsi, les principaux avis de l'enquête publique font part de leur crainte de voir l'ensemble des activités des zones annexées ruinées. Notamment M. de Saint-Marc, propriétaire à Charonne qui déclare :

« Il n'en trouve pas moins qu'un grand préjudice sera éprouvé par tous les commerçants riverains du mur actuel de l'octroi [...] serait cause de la ruine du plus grand nombre, ainsi que pour une foule de petits industriels qui n'avaient réellement pas le temps de se

---

<sup>82</sup> Procès-verbal de l'enquête, cité par Lucien Lambeau, *Histoire des communes annexées : Charonne*, 1916 p.293

<sup>83</sup> Nathalie Montel, *Faire le Grand Paris, avis des habitants consultés en 1859*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes en coédition avec le Comité d'Histoire de la ville de Paris, 446p.

déplacer. Je trouve très bien que Mr le ministre accorde un délai de 5 années aux grands établissements en les exonérant du droit d'octroi. M. de St Marc demande quel sera le dédommagement pour les petites industries. »

L'octroi touche, en effet, les matières premières. M. Blondiaux, fabricant de savons rue Saint-Germain (actuelle rue Saint-Blaise) considère que cela porte un préjudice considérable à son industrie, du fait « d'un octroi considérable » sur les matières premières. L'augmentation du coût de celles-ci conduit inévitablement à la hausse équivalente des prix. Quand on sait qu'une des raisons de l'attrait de ces communes reposait sur leurs faibles prix, on peut comprendre les craintes de M. Rebours, boucher, qui rappelle que sa clientèle vient de Paris afin de profiter des prix attractifs. L'augmentation de l'octroi impacterait dès lors fortement les activités de la commune de Charonne.

L'autre principale crainte est de voir l'augmentation des loyers qui conduirait, d'après les plaignants, à chasser les classes laborieuses au-delà des fortifs :

« M. Collin considère l'annexion comme une mesure dont l'effet sera d'anéantir dans cette commune le commerce déjà peu florissant, il se base sur ce qu'une grande partie de la population se compose de petits rentiers, d'employés, d'ouvriers travaillant journellement dans l'intérieur de la capitale ; qui, le jour, ou la seule différence qui existe entre Paris et Charonne ne consistera que sur le loyer se rapprocheront graduellement les uns du centre de la capitale, les autres s'en éloigneront sans se remplacer. »

Les partisans du pouvoir et de la loi présentent ces réticences comme la marque d'intérêts particuliers face à l'intérêt public. Pourtant, si les plaignants prennent leur cas particuliers comme exemple, le sentiment qui transparait de ces avis est la peur du déclassement de la commune. Perdant tous les avantages qui ont fait son succès d'espace aux portes de Paris, Charonne risque en effet de voir ses résidents et ses activités s'éloigner afin de retrouver les mêmes avantages. Ces avis témoignent de la principale raison du développement de Charonne. Le succès de cette commune s'est construit dans la combinaison de deux atouts : d'une part, la proximité avec Paris, et d'autre part, le régime fiscal autrement plus avantageux que la fiscalité parisienne.

## L'avis du conseil municipal de Charonne

Quelques semaines plus tard, le Conseil municipal accepte l'annexion de la commune de Charonne à Paris. La délibération apporte un éclairage bien différent par rapport aux consultations. Le maire, fervent partisan de l'empereur et de l'annexion, présente sa commune comme incapable de faire face aux exigences de la modernité. Pour lui, le moment du « primitif bonheur », celui du village à la campagne, est révolu.

« Lorsque, il y a un tiers de siècle, les environs de Paris, la petite banlieue, n'offraient que quelques habitations éparses, puis de petites agglomérations dont la seule industrie consistait dans la petite culture, tous les besoins étaient réduits à la plus grande simplicité et satisfaits à peu de frais. Les administrations locales, malgré le défaut d'unité, la diversité de leurs vues et l'exiguïté de leurs ressources, pouvaient suffire à administrer paternellement ces petites bourgades champêtres qui, n'ayant pas encore l'idée de leurs futures destinées et de leur développement successif, se croyaient à tout jamais séparées par quelques murailles de Paris, centre de civilisation et de progrès. »<sup>84</sup>

Les communes voisines de Paris n'ont pu selon lui faire face à l'explosion démographique de l'agglomération parisienne et les administrations locales se sont vite retrouvées dépassées. L'édile dresse, ainsi, le tableau d'un Charonne aux finances exsangues :

« Le n° 2 [documents liés au dossier de l'annexion] établit avec détail les dettes de la Commune, et en fixe le chiffre passif à 152.225 fr. 79 c. Le n° 3 porte les créances dues à la Commune à la somme de 3.586 fr. 93 c.

Il est fait observer ici qu'il est nécessaire de comprendre à cet actif une somme de 50.000 francs pour l'acquisition du nouveau cimetière, promise par la Ville à titre de secours sur les fonds de l'octroi de banlieue et alloués par décision de Son E. M. le Ministre de l'Intérieur, du 17 Août 1858, ensemble : 53.586 fr. 93. Et le n° 4, et dernier porte à 30.857 fr. 14 c. les fonds libres résultant des économies faites sur les exercices antérieurs. »

Les 150 000 francs de dette ne sont pour lui pas la conséquence d'une quelconque mauvaise gestion. On comprend bien sa volonté de défendre son action à la tête de la commune. Ainsi, la situation financière résulterait, avant tout, de l'impossibilité des

---

<sup>84</sup> Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de Charonne, séance du 7 mars 1859, relatif à l'annexion de la commune à Paris. Cité par Lucien Lambeau, op. cit., p. 362

communes voisinant Paris, de se moderniser afin d'accueillir cette nouvelle population.

« Les revenus communaux ne pouvant plus suivre ce mouvement d'ascension, ni satisfaire aux besoins du progrès local, malgré un tarif d'octroi plus élevé, les administrations municipales luttèrent déjà depuis longtemps contre des embarras financiers de toutes sortes.

Et pour ne parler que des affaires de notre commune, nos débats assez animés au sein du Conseil attestent encore dans mes souvenirs de la part active et consciencieuse que chacun voulait prendre pour les intérêts actuels et l'avenir de la commune, et les difficultés insurmontables contre lesquelles nous luttons sans cesse pour accomplir le progrès du temps. »

[...]

« Oui, c'est à force de persévérance et de sacrifices que la Commune est parvenue à se doter d'écoles primaires, salles d'asile, ouverture de rues nouvelles, amélioration des voies publiques, etc.

Mais à côté de ce lent et difficile progrès dû pourtant, Messieurs, à une sévère économie et votre louable participation, nous voyons se dérouler à nos yeux le tableau riche et imposant de toutes les améliorations voisines, que nous ne pouvons espérer obtenir par nous-mêmes d'ici longtemps, et sans lesquelles, cependant l'avenir et la prospérité de la Commune se trouvent enrayés. »

Il remarque ainsi le poids qui a pesé sur les finances d'opérations, ambitieuses mais coûteuses, comme celle de la Réunion. Face à ces difficultés, il ne peut s'empêcher de comparer ces transformations à celle du Paris d'Hausmann. La modernisation de la commune nécessaire à son développement ne peut pas être prise en charge par la seule commune de Charonne. Dès lors, l'annexion est présentée par le maire de Charonne comme la promesse d'une modernisation intense de ce qui sera bientôt un quartier parisien :

« Nous trouvons naturellement et de suite par le fait de l'annexion, sécurité, surveillance, répression des délits qui se multiplient dans la banlieue, soins et travaux de salubrité, viabilité convenable et assurée sur tous les points, répartition des contributions assise d'une manière uniforme, exonération pour des loyers de 250 frs, cotisation moindre pour les loyers au-dessus de ce chiffre, distribution plus abondante des eaux et du gaz, arrosements ou irrigations, l'assistance publique étendant ses secours et ouvrant ses hôpitaux et ses hospices à tous les indigents malades et à tous les malheureux chargés d'infirmités.

Enfin les édifices publics mis en rapport avec l'importance de la population et les besoins de l'administration »

Le conseil municipal balaie ainsi d'un revers de main les réticences des petits industriels qui se sont exprimés lors de la consultation publique. Pour le maire, la perte des avantages d'un plus faible octroi et de faibles loyers sera largement compensée par les transformations et la modernisation du nouveau quartier. Il présente donc l'annexion comme la mise à niveau de Charonne aux normes parisiennes. Le maire est évidemment dans son rôle. Nommé par l'Empereur, il a pour mission d'appliquer les directives du pouvoir exécutif, et par là même de vanter le projet impérial d'annexion. Pour autant, il est intéressant de mettre en regard les points de vue des édiles municipaux avec les plaignants. On s'aperçoit que, loin, d'être un conflit entre intérêt privés et intérêt général, le débat concerne avant tout le sort de Charonne. Abandonner les avantages fiscaux qui ont fait le succès de la commune inquiète une partie de la population, en particulier les petits propriétaires qui ont le plus profité du régime fiscal. Au contraire, pour les partisans de l'annexion, ces concessions ne représentent rien, ou si peu en regard des bienfaits à attendre de la part de l'administration parisienne.

### **La place de la Réunion dans le débat et dans les institutions charonnaises**

Cependant, le débat autour de l'annexion ne concerne, comme nous l'avons vu, qu'une infime minorité. Nous avons déjà insisté sur l'absence de la parole populaire dans la consultation. Les avis sont, en effet, tous rédigés par des commerçants ou des petits industriels mais l'on ne trouve aucun ouvrier. On pourra aussi remarquer l'absence frappante des habitants du quartier de la Réunion dans la consultation. Aucun propriétaire, petit artisan ou même commerçants habitant dans le nouveau quartier ne s'est exprimé. Pourtant, on peut supposer que l'installation dans cet espace est, pour une large part, due à l'absence de l'octroi parisien ainsi qu'à de faibles loyers. Ainsi, de larges pans de la commune de Charonne sont occultés par l'étude de la consultation publique. L'absence des propriétaires du quartier de la Réunion dans la consultation peut donner l'impression d'un manque d'implication de leur part dans les affaires de la commune. Il est vrai que si l'on cherche des propriétaires du quartier dans le Conseil municipal, on ne trouve que 6 noms sur 17

membres, et encore parmi ceux-ci, bon nombre d'entre eux achèteront après l'annexion. Seuls MM. Doublet, Martin et Rebour semblent déjà propriétaires et habitants de la Réunion<sup>85</sup>. De plus, on retrouve M. Doublet dans la liste des 30 personnes les plus imposées de la commune<sup>86</sup>, en grande partie grâce à sa fabrique de papiers peints au 42 rue des Haies, mais c'est le seul habitant du quartier. Ainsi, en 1859, à la veille de l'annexion à Paris, la Réunion est encore marginalisée au sein de Charonne malgré les efforts consentis par la municipalité pour le développement du quartier. Aucun nouvel arrivant ne s'élèvera contre l'annexion à Paris. Le quartier de la Réunion a pourtant beaucoup à perdre.

---

<sup>85</sup> idem

<sup>86</sup> Liste des 30 personnes les plus imposés de la commune en 1859. Cité par Lucien Lambeau, *op. cit.*, p. 369

## Conclusion

La période 1848-1860 voit le quartier de la Réunion naître sous l'impulsion de la commune de Charonne qui perce une rue et une place au cœur de son territoire afin d'en faire sa nouvelle centralité. Cette action publique est accompagnée d'une initiative privée qui ne correspond en rien au portrait classique du promoteur immobilier de la fin du XIXe siècle<sup>87</sup>. Nous avons ici affaire à des petits commerçants ou artisans qui choisissent, pour la plupart, de vivre dans l'immeuble qu'ils bâtissent. Le quartier est donc investi par une population de parisiens et de provinciaux qui viennent profiter de l'absence d'octroi et de faibles loyers. Le silence des habitants de la Réunion lors de la consultation publique témoigne, cependant, d'une certaine marginalité. Ils ne semblent pas se sentir Charonnais, se sentiront-ils plus Parisiens ?

L'annexion marque un tournant dans l'histoire de la commune de Charonne. Son territoire est alors divisé en 3 quartiers (Charonne, Père Lachaise et Saint Fargeau) réunis au sein du XXe arrondissement avec une partie de Belleville. L'année 1860 est souvent perçue comme une rupture décisive dans l'historiographie des communes annexées. Gérard Jacquemet organise ainsi sa thèse autour de cette date charnière. Evidemment, le nouveau cadre administratif représente, nous le verrons, un changement majeur dans l'élaboration des politiques publiques. Pour autant, cette rupture est-elle aussi opératoire dans l'étude des acteurs privés et de la socialisation de ces espaces ?

---

<sup>87</sup> Voir le personnage d'Aristide Rougon, dit Saccard, dans La Curée de Zola qui incarne parfaitement l'imaginaire de ces spéculateurs d'un Paris bourgeois

## **Partie 2**

### **1860-1868, de Charonne à Paris : structure d'un nouveau quartier parisien**

Le 1<sup>er</sup> janvier 1860, l'espace de la Réunion devient officiellement parisien. Il n'en reste pas moins que le retard des communes annexées, par rapport aux infrastructures parisiennes, est considérable. Cette situation fait le bonheur des caricaturistes de l'époque, comme celle de Daumier reproduite page suivante, qui dépeignent des territoires arriérés. La situation n'est évidemment pas aussi catastrophique, mais il est vrai que ces communes manquent à l'évidence d'une voirie convenable, et d'équipements. Charonne ne fait pas exception à la règle. Même le quartier de la Réunion, malgré son caractère neuf, ne dispose finalement que de deux voies convenables (la rue de la Réunion et celle des Haies). L'annexion est donc certes accueillie avec crainte, notamment celle de l'octroi parisien et de hausses des loyers, mais aussi avec l'espoir de profiter d'une certaine modernisation. Dans cette partie de notre mémoire qui couvre la période post-annexion de 1860 à 1869, il nous faudra nous interroger sur l'importance de cette césure en tentant de révéler des ruptures ou des continuités dans l'aménagement du quartier par l'action publique ou l'initiative privée. Au temps de l'investissement du quartier par une nouvelle population, succède la phase de l'appropriation. L'étude de la sociabilité du quartier doit nous permettre de comprendre comment se structurent les groupes sociaux, comment ils interagissent entre eux et finalement forment une société urbaine.



Figure 12. Caricature de Daumier au lendemain de l'annexion dans le *Charivari*<sup>88</sup>. Celle-ci montre l'image que l'on se fait de la proche banlieue à l'époque. Ce n'est pas un espace urbain mais un véritable désert où au loin on aperçoit le faste de Paris et de son Panthéon.

<sup>88</sup> Caricature du 23 janvier 1860 d'Honoré Daumier (1808-1879), Lithographie en noir. "Le Charivari", Musée Carnavalet-Histoire de Paris © Roger-Viollet. Obtenue à partir de l'exposition virtuelle La création des 20 arrondissements parisiens

## Chapitre 1

### L'urbanisation du quartier entre action publique et initiative privée

#### Changement d'échelle pour l'action publique

En 1860, avec l'annexion de Charonne à Paris, le quartier de la Réunion bascule dans une autre échelle. De futur centre de la commune, il est relégué au statut de simple composante du XXe arrondissement. La constitution de la place Puebla autour de 1862, qui prendra le nom de Gambetta en 1891<sup>89</sup>, donne à ce nouvel arrondissement un centre administratif, ainsi qu'une centralité. Ce changement d'échelle affaiblit l'importance stratégique de notre quartier, qui s'est fortement développé les années précédant l'annexion.

En effet, la rue et la place de la Réunion, percées entre 1848 et 1849, se peuplent et s'animent pour jouer leur nouveau rôle économique et social tout au long de la décennie 1850. Il en est de même pour une partie du quartier avoisinant, en particulier la rue des Bois (actuelle rue Planchat), la rue des Haies et la rue des Vignoles. Si cette percée a joué un rôle important dans le développement de ce quartier, on peut penser que la perspective de l'annexion et le faible coût des terrains ont largement participé à cette urbanisation et à cette industrialisation du quartier. Ainsi, la rue des Bois voit l'installation de nombreuses industries :

« Cette rue n'ayant jamais été qu'un chemin de terre et les terrains s'y trouvant moins chers que le long des voies pourvues de chaussée, il est venu s'y établir un certain nombre d'industries, à savoir : une briquetterie, une fabrique de charbon de Paris, une de produits chimiques, une de couverts, et un chantier de pierre de taille. »<sup>90</sup>

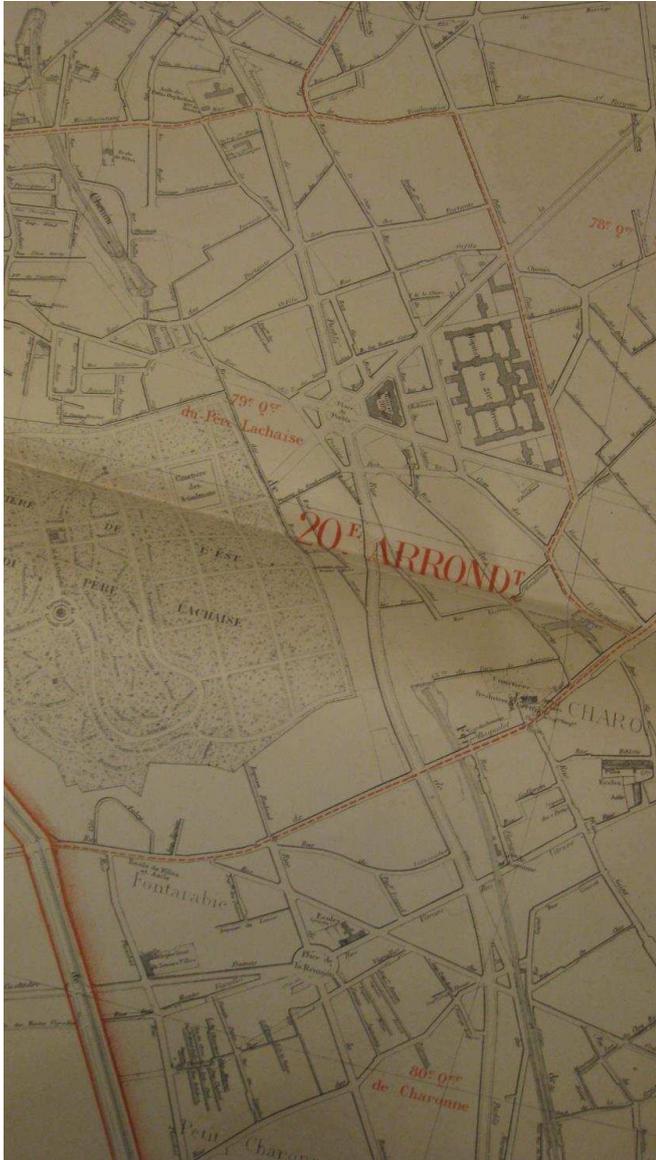
Charonne devient alors un quartier de la capitale, et au cours de ces années, les pouvoirs publics s'emploient à transformer l'Est parisien, à le remodeler afin de le rendre plus attractif. La place Gambetta, située au nord de Charonne, à égale distance

---

<sup>89</sup> De l'expédition catastrophique de l'empereur au Mexique à l'hommage au grand républicain, les temps changent et la dénomination des rues en témoigne.

<sup>90</sup> Rapport de l'ingénieur quant à la mise à niveau de la rue des Bois, Vo 11 3044

avec Belleville, est conçue comme la pièce maîtresse de cette réorganisation de l'Est parisien, une réorganisation dont pâtit notre quartier qui perd de son importance stratégique.



*Figure 13. La rue des Pyrénées, ici au centre de la carte, permet de parfaitement relier Charonne au sud du plan à Belleville au nord. Elle permet de desservir la place Gambetta, nouveau pôle administratif<sup>91</sup>.*

L'Est parisien est, pour les pouvoirs publics, moins attrayant que l'Ouest. Les opportunités immobilières, dues à une spéculation et un intérêt prononcé de la part des acteurs du privé, sont beaucoup plus nombreuses à l'Ouest. On peut ainsi citer l'opération de l'Etoile, probablement la plus prestigieuse. Les transformations à l'Est de Paris sont beaucoup plus mesurées et se concentrent sur les places : place de la République, place de la Nation, et place Gambetta. Cette dernière est la seule opération d'envergure au sein des territoires annexés à l'Est de Paris. Elle répond à un besoin de rééquilibrage de cette zone. L'annexion en 1860 et la

division en arrondissements n'ont, en effet, pas respecté les limites des anciennes communes. Ainsi, Belleville se retrouve scindée en deux, partagée entre le XIXe et le XXe arrondissement. Les pouvoirs publics espéraient, en procédant de la sorte, briser l'unité et l'identité bellevilloise<sup>92</sup>. Les habitants de cette commune partagent, en effet, un fort sentiment d'appartenance à cette entité originelle, et jusqu'au début du XXe

<sup>91</sup> AP Atlas 67. Ces plans de Paris datent de 1876

<sup>92</sup> Voir à ce sujet : Anne-Marie Chatelet, *De Babel à Paris, les nouveaux arrondissements s'équipent*, in J. Lucan (dir.), *Paris des faubourgs*, Paris, Pavillon de l'Arsenal/Picard, 1996, p. 124-131

siècle ils se considèrent d'abord comme « de Belleville », puis comme Parisiens. La réunion de la partie sud de Belleville avec Charonne nécessite de nombreuses transformations. En effet, les deux communes ont finalement grandi sans véritable lien. Les faubourgs de Belleville ou de Charonne se sont développés autour des axes menant à Paris, et rares sont les rues les reliant. La nécessité d'une rocade est donc intégrée par les décideurs bien avant l'annexion. La commission Siméon prévoyait déjà une telle opération. Deux ans après l'annexion, la préfecture décide le percement d'une vaste rocade, reliant l'ensemble des arrondissements périphériques de l'Est (XIIe, XXe, XIXe) : la rue Puebla, future rue des Pyrénées. Il est prévu de constituer, au milieu de celle-ci, une place centrale pour le XXe arrondissement, voir pour tout l'Est parisien. Pour Florence Bourillon, on cherche à constituer un « pôle administratif » à l'image de celui de l'île de la Cité, afin de rééquilibrer Paris vers l'Est<sup>93</sup>. Ce nouveau pôle, constitué de la mairie du XXème et d'un vaste hôpital, fait concurrence à la place de la Réunion. Cette dernière a été pensée dans le cadre limité de la commune de Charonne, tandis que la place Gambetta, elle, est conçue à une autre échelle nettement plus ambitieuse, celle de Paris. Ainsi, la place Gambetta est située à Ménilmontant entre Belleville et le village historique de Charonne. La rue des Pyrénées assure la liaison entre les deux ensembles. Géraldine Texier analyse cette opération comme un moyen de structurer les espaces environnants mais aussi de les ouvrir vers le cœur de la capitale<sup>94</sup> avec le percement de l'avenue Gambetta reliant la place du même nom à la place de la République par le biais de l'avenue de la République. Dès lors, le pôle de la Réunion voit son influence reculer. La partie historique de Charonne se tourne logiquement vers la place Gambetta, plus dynamique, et à laquelle elle est directement reliée par la rue des Pyrénées. La place de la Réunion pâtit aussi d'un manque de connexion à Paris, puisque seule la rue des Hautes-Vignoles relie la place au boulevard de Charonne, et encore cette rue servant de lien est dans un état déplorable. Ce pôle constitué en 1848 a été envisagé dans le cadre de la commune de Charonne, cherchant à relier ses différentes composantes.

---

<sup>93</sup> Florence Bourillon, *La rue des Pyrénées*, association d'histoire et d'archéologie du XXe arrondissement de Paris, bulletin n°23, Paris, 2002

<sup>94</sup> Géraldine Texier, *Les places dans l'Est-parisien : vision globale, action locale*, in Florence Bourillon et Annie Fourcaut (dir.), *Agrandir Paris, 1860-1970*, Paris, Publications de la Sorbonne/Comité d'histoire de la Ville de Paris, 2012

Avec l'annexion, on bascule dans une autre échelle, et la place de la Réunion ne peut plus se targuer d'être un centre attractif. Elle est alors supplantée par la place Gambetta.



Figure 14<sup>95</sup>. La place Gambetta (initialement place Puebla) représente le nouveau centre administratif du XX<sup>e</sup> arrondissement, avec sa mairie, et son vaste hôpital.

La constitution de la place Gambetta répond donc finalement aux mêmes exigences que la place de la Réunion mais bénéficie de meilleures conditions législatives. La loi de 1852 permet, en effet, une expropriation allant au-delà du tracé de la place, permettant un remembrement des parcelles autour de celle-ci. Ainsi, alors que place de la Réunion, le conseil municipal de Charonne devait compter sur les propriétaires de ces terrains pour rebâtir de leur propre initiative, la préfecture de la Seine peut revendre à bon prix les parcelles redécoupées dans le secteur de Gambetta, et surtout obliger les acheteurs à bâtir dans un délai réglementé, et dans le respect de certaines normes. Il en résulte que la place Gambetta dispose d'une véritable unité. Dans l'Est parisien, ces expropriations s'avèrent plutôt rares et cette opération relève de l'exception. Les pouvoirs publics, ne voulant pas risquer de trop importants investissements, n'exproprient que les parcelles strictement nécessaires

<sup>95</sup> AP Atlas 67. Ces plans de Paris datent de 1876

au tracé. Ainsi, la rue des Pyrénées pâtit-elle de ce manque d'ambition. Le tissu urbain le long de la voie est, dès lors, constitué par les choix et les décisions des propriétaires qui ne sont pas soumis à un règlement strict. Ce tissu urbain s'avère finalement éclectique, sans véritable uniformité puisque bordé d'édifices construits selon les goûts et les moyens de chacun, et ne ressemble en rien à une percée haussmannienne du centre de Paris. Cela témoigne de l'ambition mesurée des pouvoirs publics, faute d'intérêts financiers, quant aux transformations de l'Est parisien.

Au final, la dénomination Réunion pour baptiser le nouvel espace urbain constitué autour de la rue et place de Charonne est particulièrement révélatrice d'un projet à l'origine cohérent mais qui se voit contrecarré, peu de temps après, par un nouveau programme. Il s'agissait initialement de reconstruire complètement une nouvelle commune de Charonne, en facilitant les échanges et la communication entre les différentes composantes d'origine, et en s'appuyant sur un nouveau pôle central, grâce aux deux trouées, suffisamment attractif pour fédérer un nouveau quartier.

Seulement quelques années après, l'émergence d'un nouvel espace urbain autour de la place Gambetta, réalisé avec plus d'investissements à une échelle plus ambitieuse, a pour conséquence de dévaloriser l'espace pourtant tout récent et qui se voulait synonyme de Réunion. En réalité, il souffre de la concurrence du nouveau quartier Gambetta et notamment de ses liaisons déficientes avec le centre de Paris. Le maire de Charonne évoquait l'arrivée de la modernité parisienne avec l'annexion. Le constat est amer pour la population de ce quartier, et fait naître un sentiment d'abandon. Cette frustration de se sentir exclus de la modernité parisienne est partagée par une grande partie de la population de l'Est parisien. Christiane Demeulenaere-Douyère décrit parfaitement ce sentiment de frustration dans son article « L'annexion vue de l'Est parisien »<sup>96</sup>. Les habitants de ces quartiers populaires ont en effet consenti à de nombreux sacrifices avec l'annexion, telle une hausse des taxes locales et des prix liée au tarif de l'octroi, en échange desquels ils espéraient l'arrivée des « systèmes » parisiens, c'est-à-dire les équipements collectifs symboles du confort de la capitale. Les habitants de l'Est parisien, éprouvant un sentiment d'abandon et de tromperie,

---

<sup>96</sup> Christiane Demeulenaere-Douyère, *L'« annexion » vue de l'Est parisien : inquiétudes, espérances et insatisfactions...*, in Florence Bourillon, Annie Fourcaut (dir.), *Agrandir Paris 1860-1970*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2012

sont profondément déçus. La mise en état de la voirie tarde, la plupart des équipements sont livrés seulement entre 1880 et 1914, les grandes opérations de percée sont extrêmement rares, ce qui ralentit considérablement l'intégration à Paris<sup>97</sup>. Nous faisons le même constat pour notre quartier, d'autant plus qu'il est passé de rang de priorité aux yeux de la municipalité de Charonne, à celui d'espace sans intérêt pour la préfecture.

L'annexion de 1860 marque donc une véritable rupture dans l'action publique. Le changement d'échelle qu'elle a représenté s'avère finalement néfaste au quartier de la Réunion, puisque celui-ci ne s'inscrit clairement pas dans les priorités de l'administration parisienne. On peut donc logiquement s'interroger sur la croissance du quartier à l'époque. Ce manque d'investissement des autorités publiques conduit-il à un ralentissement de la construction ? Revenons d'abord sur le paysage que présente le quartier de la Réunion durant cette période.

## **Entre ville et campagne**

La phase d'urbanisation qui succède à l'opération de la Réunion ne suffit pas à faire du quartier du même nom un espace entièrement urbain. Son paysage oscille entre ville et campagne. Nous avons vu que l'implantation spatiale des premiers immeubles se situe aux confins du quartier au plus près du tissu urbain déjà existant, à l'exception de quelques noyaux d'immeubles disséminés au beau milieu des vignes. L'espace de la Réunion n'est pas uniforme, et ne deviendra un paysage urbain à part entière que tardivement. En témoigne le maintien d'activités de type rural, tels ces maraîchers ou jardiniers, ou ces deux nourrisseurs de vache à lait qui continuent à exercer en 1875<sup>98</sup>. Ces néo-parisiens qui vivent aux alentours de la place de la Réunion, côtoient donc des vaches au quotidien.

---

<sup>97</sup> Christiane Demeulenaere-Douyère, *L'« annexion » vue de l'Est parisien : inquiétudes, espérances et insatisfactions...*, in Florence Bourillon, Annie Fourcaut (dir.), *Agrandir Paris 1860-1970*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2012

<sup>98</sup> D1P4

La carte postale ci-dessous illustre parfaitement ce paradoxe d'un Paris pas tout à fait urbanisé. Même s'il est impossible de situer exactement ce cliché, il pourrait parfaitement convenir au quartier de la Réunion. On remarque qu'il est tout de même précisé XIXe XXe arrondissement.



Figure 15. Carte postale du XIXe XXe arrondissement au début du XXe siècle que nous n'avons pu situer précisément.<sup>99</sup>

En arrière-plan de hautes cheminées semblent signaler l'existence de petites industries. A gauche, on aperçoit un mur orné de l'inscription qui signale un Hôtel meublé. Un immeuble se construit au second plan, empiétant quelque peu sur le territoire des vaches. Enfin, on remarque à la droite de cet immeuble un terrain vague qui semble attendre, lui aussi, une construction. Nous sommes vers 1905, 45 ans après l'annexion et subsistent encore des parcelles rurales enserrées par la ville. Si cette vue ne représente certainement pas le quartier de la Réunion, le paysage devait y être similaire. De même que le processus d'urbanisation grignotant petit à petit les espaces vides. L'urbanisation s'organise ainsi à partir des grands axes que sont la rue de la Réunion, celle des Haies et des Vignoles avant de s'étendre à partir des impasses.

<sup>99</sup> Collection Pavillon de l'Ermitage

Le processus d'urbanisation n'est pas achevé en 1869, au moment du projet de percée de la rue Alexandre Dumas. Ainsi, l'étude des expropriations projetées pour cette opération montre bien l'urbanisation incomplète du quartier. Sur les 30 parcelles dont l'expropriation est envisagée pour le percement de la nouvelle voie, 21 sont soit des « terrains nus » soit des terrains maraîchers.<sup>100</sup>



Figure 16<sup>101</sup>. Les expropriations en vue de la percée de la rue Alexandre Dumas concernent avant tout des terrains dénués de constructions. Les rares immeubles expropriés se situent à proximité de la place de la Réunion, le long de la rue des Vignoles.

L'aspect de ce quartier reste donc durant cette période tout à fait singulier, entre ville et campagne, avec certaines rues comme celles de la Réunion, des Bois ou des Hautes Vignoles bordées d'immeubles, d'ateliers ou de petites usines, mais entre ces artères, s'intercalent des terres à vocation agricole. Ce caractère campagnard est parfaitement illustré par la construction, en 1863, d'une maison de campagne... M. Paul Decaux fait, en effet, construire sa résidence secondaire rue des Bois (actuelle rue Planchat).

<sup>100</sup> Liste des expropriations envisagées en 1868 par le commissaire voyer, Vo11 45

<sup>101</sup> Vo 11 45. Plan des parcelles expropriées

La valeur locative<sup>102</sup> et la superficie de la propriété font partie des plus élevées du quartier, et cette construction atypique témoigne de l'aspect encore champêtre des lieux.

### **Continuité de l'investissement privé**

Entre 1860 et 1870, l'urbanisation se poursuit à un rythme encore plus soutenu que lors de la période 1848-1860, malgré l'absence d'investissement public. Ainsi, au moment de l'annexion près de 100 immeubles sont déjà construits dans ce nouveau quartier. Lors de la décennie suivante ce sont près de 106 immeubles qui sortent de terre. Le pic de construction le plus élevé se situe en 1861. Profitant de l'annexion, un grand nombre de propriétaires décide de bâtir à ce moment. Pour autant, la construction dans le quartier de la Réunion ne repose pas uniquement sur l'effet d'aubaine que représente l'annexion. Le second pic se situe ainsi sur une période allant de 1867 à 1869. L'absence d'investissement public ne décourage pas les petits promoteurs. Durant ces trois ans, 37 immeubles sont bâtis. Lorsque l'on s'intéresse plus précisément aux propriétaires, et aux modalités d'acquisition et de construction de ces immeubles, on peut mettre à jour plusieurs types de stratégies. On trouve ainsi un certain nombre d'investisseurs issus du Faubourg-Saint-Antoine. Par exemple, MM. Louis Goyot et Pierre Belzamme, habitant respectivement rue de Montreuil et rue Saint-Ambroise. Leurs investissements ne sont cependant pas équivalents. En comparant les valeurs locatives des deux parcelles, on constate que M. Belzamme a construit un vaste immeuble avec plus de 21 locaux (ateliers ou appartements) pour une valeur locative totale avoisinant les 10 000 frs, tandis que Louis Goyot s'est contenté, lui, d'un immeuble accueillant seulement 3 locataires pour une valeur locative de seulement 100 frs. Ces deux propriétaires témoignent qu'en 1867, le quartier de la Réunion continue d'attirer des investisseurs du Faubourg-Saint-Antoine de toutes sortes. Tous deux n'ont, en effet, pas les mêmes moyens, ni les mêmes ambitions.

D'autre part, on citera aussi M. Hergott, ébéniste, qui investit massivement dans le quartier, en 1867, rachetant le 60 rue des Basses-Vignoles où il installe son atelier et en construisant au 4 rue de la Réunion. Il est la preuve que les ébénistes continuent à

---

<sup>102</sup> Valeur locative est la valeur qui est déterminé par le revenu qu'il est possible de tirer de la location d'un bien. Elle sert de base au calcul des taxes municipales. (Source Wikipédia)

s'installer dans le quartier à cette époque. Malheureusement, il nous a été impossible de déterminer l'origine de cette personne, vient-il du Faubourg ? Son profil semble tout de même similaire à celui de M. Bachem qui, lui, construit un immeuble au 76 rue des Haies. Nous avons pu le retrouver dans le bottin du commerce de Paris de 1854<sup>103</sup>. Il était alors installé 129 rue du Faubourg-Saint-Antoine. Ce dernier ne semble avoir installé que son atelier rue des Haies, et il continue certainement de loger dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Le gain de place, et le faible coût du terrain l'ont certainement incité à installer son activité ici-même. L'attrait de la Réunion sur le Faubourg-Saint-Antoine ne se dément pas après l'annexion malgré l'absence d'investissement public.

La famille Favre développe, tout au long de cette décennie une stratégie différente, puisqu'elle étend son emprise sur le quartier. Ainsi, la demoiselle Favre fait construire au 98 rue des Haies un nouvel immeuble d'une valeur locative de 2 500 frs. Son père, ferrailleur, possédait déjà, avant même l'annexion, le 34 rue des Haies. La famille Favre continue ainsi d'investir dans le quartier, et nombre de propriétaires suivent leur exemple.

Les stratégies d'acquisition de ces propriétaires semblent donc très diverses, même si nous n'avons évoqué que le cas de quelques personnes. Le profil de ces investisseurs semble être globalement similaire à celui que nous avons dressé pour la période 1848-1860. Le manque d'informations les concernant nous incite à rester prudent. Ainsi, sur les 369 propriétaires, dans 236 cas il n'est pas fait mention de la profession, et dans 52 cas l'adresse est absente. Concernant leur activité, nous pouvons noter la prépondérance des ébénistes (21) et des marchands de vin (18). Pour autant, nous ne pouvons retenir ce chiffre qu'avec de grandes précautions. En effet, le manque d'informations a tendance à faire ressortir les propriétaires qui travaillent à domicile puisque leurs ateliers ou commerces sont directement décrits dans le calepin des propriétés bâties. Quant au domicile de ceux-ci, la plupart vivent au sein de leur immeuble (45%), 5% habitent dans le reste de Charonne, et 10% vivent dans le XI<sup>e</sup> arrondissement. Le reste se partage entre le reste de Paris, et particulièrement entre le XX<sup>e</sup>, le XII<sup>e</sup> et le X<sup>e</sup> arrondissement<sup>104</sup>.

---

<sup>103</sup> Almanach-Bottin du commerce de Paris 1954, Gallica

<sup>104</sup> L'ensemble de ces informations obtenues sur les propriétaires ont été mis à jour à partir du calepin des propriétés bâties. D1P4

## Comparaison entre les parcelles loties avant 1860 et celles loties entre 1860 et 1870

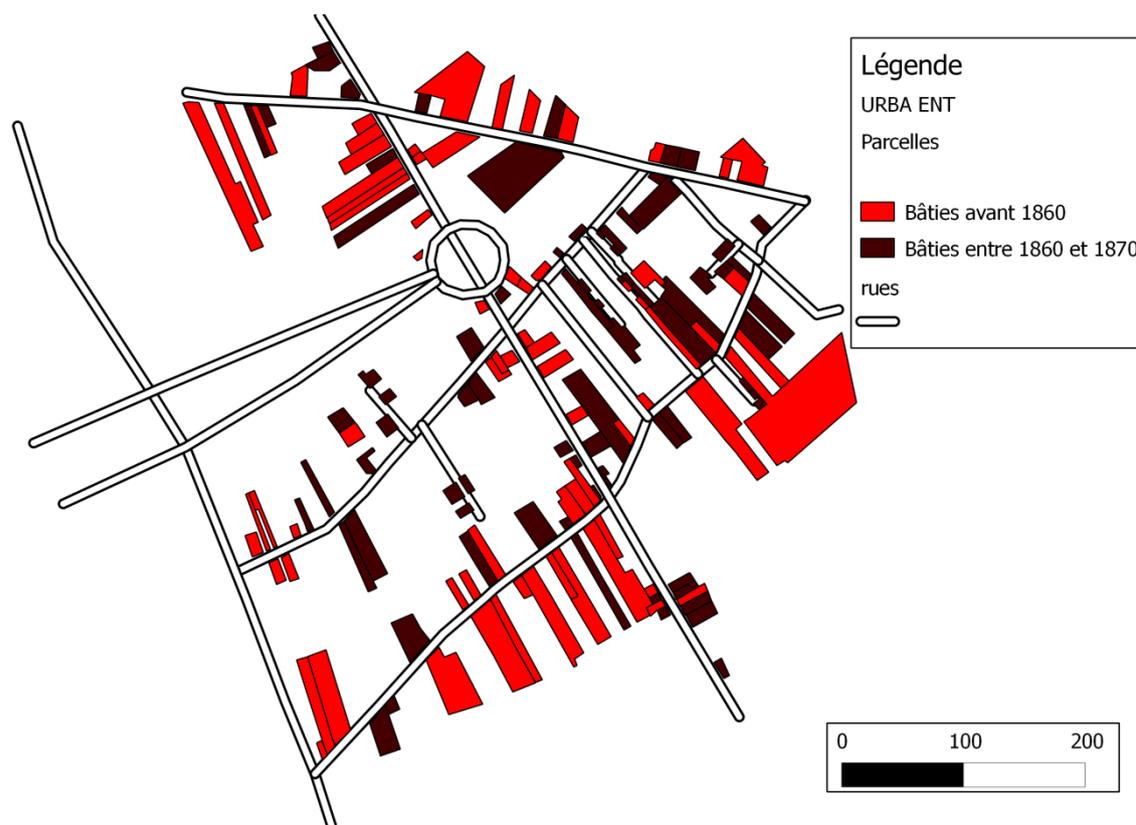


Figure 17<sup>105</sup>

La période de 1870 à 1880 représente pour le quartier de la Réunion le début de l'investissement des impasses. Celles-ci se multiplient le long de la rue des Haies, et des Basses-Vignoles. La première phase d'urbanisation s'était concentrée, on l'a vu, sur les grands axes. Les opportunités foncières se déplacent alors vers l'intérieur des longues parcelles agricoles. On voit bien sur la carte ci-dessus que les propriétaires lotissent plus les fonds de parcelles que le long des grands axes.

Ce phénomène est en grande partie dû au parcellaire hérité des vignobles qui s'organise en longueur. Les urbanistes l'appellent d'ailleurs « parcellaire en forme de peigne ». Le propriétaire qui possède une de ces lots se voit donc obligé de tracer une mince impasse afin de desservir les constructions en fonds de parcelle. Si celle-ci est assez large, le propriétaire prend à sa charge l'ouverture de l'impasse, au contraire si celle-ci est trop étroite il doit parvenir à s'entendre avec le propriétaire voisin afin de tracer une voie entre les deux parcelles, qui sont alors toutes deux desservies. Ces impasses, qui sont le seul point d'accès pour de nombreux immeubles, demeurent à la

<sup>105</sup> Carte de l'auteur réalisée du logiciel QGIS

charge des propriétaires et sont dans la plupart des cas très rudimentaires. Ces voies s'apparentent donc souvent à de longs boyaux boueux et particulièrement insalubres.



Figure 18<sup>106</sup>. Carte postale de 1939 d'enfants posant devant le passage Savart, donnant à hauteur du 84 rue des Vignoles. On voit bien l'étroitesse de ce passage, ainsi que le manque de lumière. Ces impasses sont la conséquence directe d'une urbanisation, menée par des petits propriétaires, au sein d'un parcellaire très morcelé.

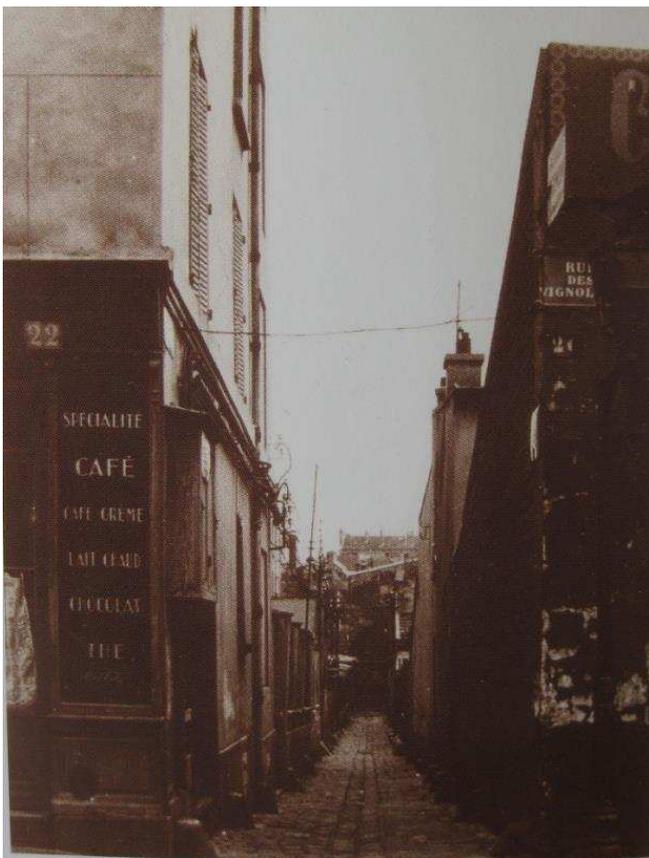


Figure 19<sup>107</sup>. Carte postale de L'impasse Rolleboise au début du XXe siècle, située elle-aussi rue des Vignoles, montre bien que la forme des immeubles des impasses n'est pas identique à celle des constructions des fronts de rue. On trouve, en effet, dans les impasses de nombreuses constructions en retrait, qui s'apparentent souvent à des maisons individuelles. On citera comme exemple le 12 impasse de la nation, où M. Gretz, journalier, a bâti un simple rez-de-chaussée sur terre-plein avec 3 ouvertures de face. La construction date de 1869<sup>108</sup>.

<sup>106</sup> Issue de Thierry Halay, *Mémoire des rues, Paris 20<sup>e</sup> 1900-1940*, p. 183

<sup>107</sup> Idem, p. 180

<sup>108</sup> D1P4 1206

Les immeubles y sont donc souvent de petite taille. Sur la photo, ci-dessous, d'un bâtiment détruit au sein du passage Savart, on peut constater la très petite dimension de ces constructions.



*Figure 20. Photo d'un immeuble détruit en fond de parcelle au bout de l'impasse Savart.<sup>109</sup>*

Les noms des impasses témoignent parfois de leur mode de production, puisqu'elles portent souvent le patronyme des propriétaires qui ont percé ces voies. Ainsi, dans le quartier de la Réunion, les noms de l'impasse Savart, ou du passage Dagorno viennent de deux investisseurs qui ont percé ces voies et loti les parcelles environnantes.

Et si rien n'avait changé ? En effet, en 1859, la municipalité de Charonne encourage l'annexion arguant qu'elle n'a pas les moyens de moderniser sa commune. Dix ans plus tard, ce ne sont plus les moyens qui manquent mais la volonté politique. Les quartiers populaires de l'Est parisien ne sont pas la priorité. Le quartier de la Réunion ne connaît ainsi aucune transformation d'ordre public, ce qui n'empêche pas le quartier de continuer à s'urbaniser. Entre 1860 et 1870, ce sont 106 immeubles qui sortent de terre, tandis que sous la tutelle de la commune de Charonne s'étaient bâties 100 nouvelles constructions. Pour ces propriétaires, qui nous l'avons vu semblent avoir le même profil que les propriétaires de la période précédente, peu

---

<sup>109</sup> Photo de l'auteur, mai 2013

importe l'absence de travaux, puisque ce sont les prix encore bien inférieurs à ceux du vieux Paris qui les attirent dans cet espace. A la lecture des documents administratifs concernant la voirie, nous avons présumé lors de notre M1 que le manque d'investissement dans le quartier freinerait la croissance urbaine. Pourtant, le rythme des constructions relevé à partir du calepin des propriétés bâties, reste aussi soutenu. Ces immeubles que nous voyons sur la carte postale ci-dessous sont donc avant tout le fait de ces petits propriétaires qui investissent dans un quartier délaissé par l'action publique. L'annexion ne marque donc une rupture que dans l'élaboration des politiques publiques, l'investissement privé restant équivalent en termes de nombre de construction et similaire en termes de profil de ces investisseurs.



Figure 21<sup>110</sup>. Rue de la Réunion en 1906 lorsque l'urbanisation du quartier est achevée. On aperçoit la place de la réunion au 2<sup>nd</sup> plan. Collection F. Fleury, auteur inconnu.

---

<sup>110</sup> Thierry Halay, op. cit.

## Chapitre 2

### L'univers social du quartier de la Réunion

L'urbanisation continue donc, et avec elle la population ne cesse d'augmenter. Une population qui investit le quartier, et fait vivre ces rues et ces immeubles. Malgré le caractère résolument populaire du quartier de la Réunion, la population n'est pas homogène et ne forme pas une classe ouvrière naissante unifiée. Nous chercherons ainsi à montrer dans ce chapitre les diverses composantes, et les différents univers sociaux qui occupent le tissu urbain de la Réunion, l'animent et le transforment.

Pour la période précédente 1848-1860, il nous était difficile d'obtenir des informations sur les habitants du quartier. Au contraire, les archives de Paris ont conservé pour la période suivante des sources très importantes. En premier lieu, les calepins des propriétés bâties nous informent sur les résidents. Si dans un premier temps, seul le nom de famille des résidents était noté, le second agent qui a révisé le calepin y a inscrit la profession de ces résidents, nous permettant de recenser l'ensemble des professions à une date proche de 1870. A cela, nous avons ajouté l'étude des mariages pour la période 1860-1880. En plus de l'emploi des époux, on trouve aussi des informations concernant le lieu de naissance, l'emploi et l'adresse des parents, de même pour les témoins du mariage. Il s'agit, au travers de toutes ces informations, d'évaluer la morphologie sociale du quartier, de comprendre les formes locales de stratification sociale, et enfin de saisir les stratégies d'installation et d'appropriation de l'espace par ses composantes sociales<sup>111</sup>.

---

<sup>111</sup> Cette démarche est fortement inspiré des travaux de Paul-André Rosental, et en particulier de son article *La rue mode d'emploi, les univers sociaux d'une rue industrielle*, la ville des sciences sociales, N°4

## Composition socio-professionnelle du quartier

Travail du bois et du Meuble	
ébéniste	141
Sculpteur sur bois	17
Tourneur sur bois	14
menuisier	13
Graveur sur bois	7
doreur	6
Découpeur sur bois	5
vernisser	3
scieur	3
scieur de long	3
chaisier	2
rempailleur de chaise	2
menuisier en fauteuils	1
Total	217

Le secteur du meuble domine sans conteste le monde professionnel du quartier de la Réunion. Il représente près de 22 % des actifs de notre échantillon. Parmi eux, on dénombre avant tout des ébénistes (141). Toute une série de métiers fortement liés à l'ébénisterie sont aussi installés dans le quartier. On remarquera la présence de sculpteurs sur bois qui tend à prouver que la production du quartier n'est pas de si mauvaise qualité. En effet, on a tendance à voir ces quartiers annexes du Faubourg-Saint-Antoine comme le lieu de la trôle et des meubles ballons<sup>112</sup>. On remarque d'ailleurs la très forte présence d'ateliers imposés à la patente qui embauchent plusieurs ouvriers ébénistes. De même, la présence de nombreux petits métiers annexes montre bien que le système productif du quartier n'est pas organisé autour d'une production individuelle ou familiale, mais à partir de petits ateliers.

Les ébénistes ont, semble-t-il, commencé à s'installer le long de la rue des Haies, voie qui se situe dans le prolongement de la rue de Montreuil, avant de s'installer dans l'ensemble du quartier, et en particulier rue de la Réunion et rue des Vignoles. Notre étude nous a conduits à faire l'impasse sur le dépouillement des rues de Bagnolet et d'Avron qui représentent les deux limites que nous avons fixées à notre espace, mais il est évident que de nombreux ébénistes y sont installés et partagent avec ceux que nous avons pu étudier de nombreux points communs. Un rapport de police sur la condition ouvrière à Paris en 1871<sup>113</sup> estime le nombre d'ébénistes de l'ensemble du quartier administratif de Charonne à 1500, faisant d'eux la principale, et de loin, activité économique du quartier.

---

<sup>112</sup> Certains ébénistes, à la recherche d'économies, réduisent le plus possible les matières premières dans la constitution du meuble. Les arrondis des meubles sont ainsi les plus fins possibles, menaçant d'exploser à tout moment. On désigne à l'époque ces réalisations comme des meubles ballons

<sup>113</sup> APP BA 400

Les ébénistes nous apparaissent donc comme le groupe social le plus important du quartier. Il nous semble que la sociabilité de l'espace de la Réunion devrait s'organiser autour de ce groupe pivot.

Liste des commerces	
marchand de vin	10
boulangier	8
marchand des 4 saisons	6
boucher	6
épicier	5
marchand	4
fleuriste	3
fruitier	3
pâtissier	3
marchand de chiffons	2
marchand de café	2
Barbier	2
cabaretier	2
bijoutier	2
marchand de graines	2
coiffeur	2
garçon boulanger	2
charcutier	2
marchand de charbons	2
confiseur	1
brocanteur sans boutique	1
brocanteur	1
bimbelotier	1
marchand ambulant	1
marchand des 4 saisons ambulant	1
marchand de vieux ustensiles	1
marchand de vieux souliers	1
marchand de tissu	1
marchand de faïence	1
marchand de colporteur	1
marchand de chausson	1
musicien ambulant	1
marchand de beurre au marché	1
marchand de journeaux	1
Total	83

Le second groupe le plus important est représenté par les commerçants de tous types. Evidemment, cette dénomination recouvre des situations très diverses. Il est en effet rare que soit mentionné le statut de ces commerçants : sont-ils patrons, simples employés, ou même apprentis ? Au sein du quartier de la Réunion, ils représentent tout de même 8,5 % de la population. On remarquera la très grande variété de commerces qui témoigne aussi de conditions très diverses. Ainsi, les marchands de vin sont souvent les propriétaires des immeubles où leurs activités sont situées. Au contraire, on trouve des commerçants dans des situations extrêmement précaires. Par exemple, M. Chabru, brocanteur ambulant, âgé de 68 ans est considéré par l'agent du calepin comme indigent. La situation des commerçants sans locaux est, en effet, bien plus précaire.

Les commerces sont donc très nombreux et participent fortement à l'animation des rues. On voit sur cette carte postale de la rue de la Réunion de 1907, l'omniprésence des boutiques de toutes sortes : marchands de vins, de liqueur, herboristerie, bois et charbons... Les ateliers de toutes sortes se situent en arrière-cour, les magasins sur la rue. Ces derniers ont donc tendance à fortement modeler le paysage urbain, car ils sont plus visibles que les autres activités.



Figure 22<sup>114</sup>. Carte postale de la rue de la Réunion vers 1907, vue depuis la place. On voit bien que les commerces, de par leur nombre et leur diversité, participent en premier lieu à l'animation de la rue.

Employé	
employé	25
employé d'octroi	19
employé de chemin de fer	8
clerc de notaire	2
employé de commerce	1
employé au poids et mesures	1
employé au gaz	2
chef de cuisine	1
commissionnaire	2
commis voyageur	1
employé des postes	1
instituteur	1
Facteur	2
Total	65

La Réunion est avant tout un quartier industriel, où la petite industrie et l'artisanat représentent plus de 70 % des actifs. Les employés, sur notre échantillon de 975 travailleurs, ne sont que 65. Parmi eux, on note la forte présence des employés d'octroi, et de chemin de fer qui s'explique par la présence de la gare de la petite ceinture, installée rue Vitruve, et par la proximité des fortifs où sont dorénavant situées les barrières d'octroi. Le groupe social des employés est donc très faible, presque résiduel, ne représentant pas plus de 7% des travailleurs du quartier.

<sup>114</sup> Thierry Halay, *Mémoire des rues...*, p.178

Plus surprenant, apparaît la présence affirmée de policiers. Si leur nombre total est assez faible, représentant un peu plus de 4% de la population, c'est leur proximité géographique qui nous permet de les considérer comme un

Forces de l'ordre	
gardien de la paix	29
sergent de ville	11
Total	40

groupe social bien défini. Ainsi, au 16-18 rue de la Réunion, on trouve près d'une dizaine de membres des forces de l'ordre. Leur présence dans le quartier s'explique en partie par le transfert d'une brigade de Montreuil à Charonne en 1846<sup>115</sup>. Installé dans un premier temps rue de Fontarabie, le commissariat sera transféré au cœur du quartier à l'angle de la rue Alexandre Dumas et la rue Terre-Neuve qui débouche sur la place de la Réunion. En témoigne la carte postale, présentée ci-dessous, où les gardiens de la paix du quartier posent devant le poste de police. On peut tout de même remarquer qu'ils ne sont qu'une vingtaine dans les années 1900, au moment de la prise de vue. Pourtant, en 1870, nous dénombrons 40 agents qui vivent au sein de notre quartier, ce qui semble démesuré pour un espace aussi restreint. Il semble donc que la Réunion ait attiré des gardiens de la paix au-delà de ses frontières. Peut-être que pour cette profession, souvent mal perçue par les classes populaires, se regrouper serait un moyen de se rassurer. Leur rapprochement témoignerait ainsi de cette volonté de se protéger du reste de la population.



Figure 23<sup>116</sup>. Les gardiens de la paix posent devant leur commissariat situé au croisement des rues Alexandre Dumas et Terre-Neuve

<sup>115</sup> DO9 21

<sup>116</sup> Thierry Halay, Op. cit., p. 184

Enfin, nous souhaiterions nous intéresser à un dernier groupe social : celui des professions agricoles. Celui-ci dispose d'effectifs extrêmement faibles. On en dénombre à peine 9 (1 garçon jardinier, 4 jardiniers, 3 nourrisseur de vaches, 1 maraîcher). Ces derniers reliquats de la ruralité occupent pourtant des espaces importants du quartier. Ainsi, M. Leplat occupe près de 300 M<sup>2</sup> pour élever ses vaches au 51 rue des Haies. Nous nous demandons si ce groupe social occupe aussi une place importante dans la sociabilité du quartier ? forment-ils un groupe à part ? Viennent-ils du vieux Charonne ?

On signalera aussi la forte présence des journaliers et des hommes de peine. Nous en avons dénombré près de 122, représentant respectivement près de 7,5% et 5% de la population. Il nous est impossible de déterminer où travaillent ces personnes, même si à plusieurs reprises nous avons trouvé des ateliers d'ébénistes qui embauchent des hommes de peine, comme ce vernisseur en bois, M. Devarenne, qui au sein de son atelier, forme son fils et embauche un homme de peine.

De même, on signale de nombreux cordonniers (26), et chiffonniers (38). Parmi ces chiffonniers, près de la moitié vit au sein d'un même immeuble, le 68 rue de la Réunion que Louis Coste, lui-même chiffonnier, a érigé en 1860. Il embauche, au sein de son entreprise située dans l'immeuble, l'ensemble de ces chiffonniers, certainement des célibataires, logés tant qu'ils travaillent pour M. Coste. Ce dernier est donc à la tête d'un immeuble entièrement tourné vers l'activité chiffonnrière. Avec le cabaret situé au rez-de-chaussée, on peut imaginer que les locataires chiffonniers peuvent vivre en autarcie, comme coupés du reste du quartier ou de la ville<sup>117</sup>. On a retrouvé des cas, dans l'Est parisien, de petits patrons payant leurs employés en jetons qu'ils ne pouvaient dépenser seulement dans le débit de vin de l'immeuble. On comprend toute l'emprise du propriétaire/employeur sur les locataires/employés.

Les informations sur les résidents obtenues dans le calepin du cadastre nous fournissent une photographie de la population au tournant de l'année 1870. Cet instantané peut pourtant être tronqué et ne pas correspondre totalement à la réalité. C'est pourquoi nous avons décidé de contrôler ces résultats par l'étude des actes de mariages. Cela nous permettra, de plus, d'envisager la force d'implantation de chaque groupe social. L'étude des mobilités au sein de la ville de Paris au XIXe siècle s'avère

---

<sup>117</sup> D1P4 948

complexe par l'absence de sources, en particulier l'absence de recensement nominatif avant 1927. Le croisement de ces deux données (calepins des propriétés bâties et actes de mariage) devrait néanmoins nous permettre d'identifier les populations qui font souche, et celles qui ne sont que de passage. Jean-Luc Pinol, dans son étude strasbourgeoise, montre que 40% de la population reste moins de six mois dans la ville pour un séjour moyen de deux mois. Ces « oiseaux de passage » montrent bien qu'une société urbaine est en perpétuel mouvement<sup>118</sup>. Quels sont les catégories de population qui ne sont que de passage dans notre quartier, et au contraire lesquelles y font souche ?

Types d'activités	Résidents du calepin	Epoux des actes de mariages
Secteur du meuble	22%	25%
Commerçants	8,5%	10%
Employés	7%	5%
Bâtiment	5,5%	9%
Force de l'ordre	4%	0,4%
Secteur agricole	0,9%	1,2%

A première vue, les résultats des deux dépouillements semblent correspondre. Ainsi, les travailleurs du meuble (22% des résidents) représentent 25% des époux, affirmant leur importance et leur implantation dans le quartier. Il en est de même pour les commerçants. Il est tout de même marquant de constater que les employés sont moins présents dans les actes de mariages. On peut penser que la Réunion n'est pas un quartier définitif mais une étape dans leur trajectoire résidentielle. Ainsi, dans le cas contraire, le secteur du bâtiment émerge dans les actes de mariages alors qu'il est peu présent dans le calepin. Le quartier de la Réunion s'affirme donc comme un quartier laborieux ou les populations liées au travail manuel s'implantent.

Chiffonniers	4%	0%
Journaliers	7,5%	12%
Homme de peine	5%	0%

La disparition des chiffonniers et des hommes de peine dans les actes de mariages montre bien que si le quartier est un lieu populaire, les groupes les plus précaires

<sup>118</sup> Jean-Luc Pinol, *Mesurer les mobilités urbaines, Strasbourg 1870-1940 : trajectoires individuelles et espace urbain*, La ville des sciences sociales, 1996

comme les chiffonniers ne s'y implantent pas durablement. Les chiffonniers de M. Coste déménageraient ainsi ailleurs dans Paris, peut-être à la Butte-aux-Cailles, haut lieu de l'activité chiffonnière.

La confrontation des deux sources dresse le tableau d'un quartier, certes populaire, mais sans tomber dans la marginalité. Les populations les plus fragiles ne s'implantent pas à la Réunion. Les ébénistes, groupe majoritaire, en sont le symbole. Ils font, en effet, partie des artisans les plus qualifiés de la fabrique parisienne, ceux que l'on dénomme « les sublimes ».

Enfin, les actes des mariages nous permettent d'obtenir quelques informations sur les femmes, grandes absentes du calepin. On remarquera tout d'abord que moins de 10% de ces femmes sont sans profession, l'écrasante majorité d'entre elles exerçant un métier. 20% d'entre elles sont journalières, c'est l'emploi le plus revendiqué par ces épouses. Pour autant, il est évident que la majorité de ces femmes travaille dans le textile, avant tout comme couturières. On trouve aussi des blanchisseuses, des passementières, des lingères, des modistes, des chapelières ou des corsetières. Dans des proportions bien moindres, on trouve quelques employées de commerce, fleuristes, épicières... Il est à noter que l'on trouve quelques femmes dans la petite industrie, comme ces six doreuses ou ces deux batteuses d'or. Dans la plupart des cas, elles assistent leurs maris comme les batteuses d'or qui ont pour mari des ébénistes et semblent travailler au sein du même atelier. On ne trouve finalement que deux cas de femmes exerçant un métier industriel indépendamment de leur mari.



Figure 24<sup>119</sup>. Toutes les femmes de la rue Vitruve semblent s'être réunies pour prendre la pose. On remarque la mercerie à droite qui devait en embaucher certaines.

---

<sup>119</sup> Thierry Halay, op. cit., p.190

La composition socio-professionnelle du quartier ne nous surprend pas. Il fait partie de ce Paris populaire de l'Est parisien, naturellement tourné vers la petite industrie et l'artisanat. La fabrique parisienne, c'est-à-dire le monde de l'artisanat, représente ainsi près de 80% de la population du quartier. Le principal groupe social du quartier est incarné par les métiers de l'ameublement (ébénistes, sculpteurs sur bois, tourneurs...). Un quart des actifs du quartier est effectivement directement embauché dans le secteur. Nous avons constaté, dès 1848, un mouvement d'installation d'ébénistes. Celui-ci se poursuit, voire s'accroît durant toute la période étudiée. Pour comprendre les raisons de leur implantation, il nous faut revenir sur l'origine de ces travailleurs.

## **Origines des habitants**

Afin de mieux comprendre l'univers social du quartier, il nous paraît important de ne pas nous arrêter à la simple photographie de la composition socio-professionnelle. Il faudrait compléter celle-ci par une étude des trajectoires individuelles et familiales. Ce travail s'avère ardu pour le Paris de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle puisqu'il n'existe aucun recensement nominatif. Nous avons donc décidé d'utiliser les actes de mariage pour tenter d'approcher les raisons qui ont poussé ces personnes à s'installer au sein du quartier de la Réunion. Ceux-ci nous permettent, en effet, d'obtenir des informations sur le lieu de naissance des époux, ainsi que sur la profession et l'adresse des parents.

Paris 8 ancien	35
Moselle	13
Seine	12
Haute-Saône	11
Luxembourg	8
Belgique	7
Creuse	6
Seine-et-Marne	6
Bas-Rhin	6
Aube	5
Paris 6 ancien	5
Italie	4
Aisne	4
Haut-Rhin	4
Rhône	4
Paris 5 ancien	4
Paris 12 ancien	4
Jura	4

Eure-et-Loir	3
Loiret	3
Meurthe	3
Yonne	3
Doubs	3
Pas-de-Calais	3
Somme	3
Eure	3
Paris 7 ancien	4
Nord	3
Savoie	2
Indre	2
puy de drome	2
Côte-d'Or	2
Prusse	2
Orne	2
Oise	2
Marne	2
Loire	2
Cote-du-nord	1

Charente	1
Charonne	1
Côtes-du-nord	1
Cantal	1
Bavière	1
Aude	1
Allier	1
Paris 9 ancien	1
Paris 2 ancien	1
Paris 11 ancien	1
1 ancien	1
Ardennes	1
Maine-et-Loire	1
Vosges	1
Vienne	1
Vaucluse	1
Seine-Maritime	1

Seine-Inferieure	1
Seine-et-Oise	1
Sarthe	1
Saône-et-Loire	1
Nièvre	1
Meuse	1
Meudon	1
Haute-Vienne	1
Manche	1
Dordogne	1
Lozère	1
Lot	1
Loir-et-Cher	1
Hautes-Alpes	1
Haute-Marne	1
Haute-Garonne	1
Drome	1
Mayence	1

Parmi les 229 époux, on dénombre 25% de parisiens, moins de 10% d'étrangers, la majorité est donc issue de la province, avant tout de l'est de la France (Moselle, Haute-Saône, Bas-Rhin et Haut-Rhin...). Ce qui semble parfaitement correspondre au parisien type de ces quartiers périphérique de l'Est parisien. Les migrants semblent donc massivement venir de l'Est. Par ailleurs, les ressortissants étrangers sont surtout Belges et Luxembourgeois, mais l'on relève tout de même la présence de 4 Italiens, prémices d'un courant d'immigration transalpine massif dans le quartier, qui deviendra à partir de 1880 un des cœurs du Paris italien.

Epoux originaire de Paris et de ses environs	
8 ancien	35
Charonne	6
6 ancien	5
5 ancien	4
12 ancien	4
7 ancien	4
Saint-Mandé	2
9 ancien	1
2 ancien	1
11 ancien	1
1 ancien	1
la villette	1
Belleville	1
Batignolles	1
Bagnolet	1

Les 25% de natifs parisiens représentent donc une part importante de la population de la Réunion. Auxquels il faut ajouter les 12 époux nés dans le département de la Seine, avant tout à Charonne (7) et dans les communes annexées en 1860. Ces quartiers populaires périphériques ont longtemps été perçus par des historiens, souvent marxistes, comme des lieux de relégation, pour les classes populaires chassées du centre de Paris par les travaux Haussmanniens<sup>120</sup>. Au contraire, Jeanne Gaillard avait insisté sur le maintien des classes populaires, et de la petite industrie au cœur de Paris. Le débat est aujourd'hui encore vivace. On citera comme exemple de ce débat historiographique, Maurizio Gribaudo qui conçoit l'haussmannisation comme une véritable rupture et l'amorce d'une relégation des classes populaires. A l'inverse, Florence Bourillon, dans sa thèse sur le quartier des Arts et Métiers<sup>121</sup>, s'inscrit dans la continuité des travaux de Jeanne Gaillard. Loin de nous l'idée de trancher ce débat mais force est de constater qu'au sein de notre quartier, l'installation des parisiens ne se fait pas sous la contrainte mais représente bel et bien un choix. En effet, l'écrasante majorité de ceux-ci sont issus du 8<sup>e</sup> arrondissement ancien qui correspond globalement au Faubourg-Saint-Antoine. Cette zone de Paris n'a que très peu été touchée par les transformations urbaines de l'époque. Le boulevard Mazas et celui du Prince Eugène sont percés sur des terrains très faiblement urbanisés, encadrant le faubourg<sup>122</sup>. Dès lors, le nombre de relogés est minime et ne permet en aucun cas d'expliquer l'implantation massive d'habitants du VIII<sup>e</sup> dans le quartier de la Réunion. Au contraire, il semble que leur installation, ou celle de leurs parents, au sein du quartier répond à une stratégie bien définie et volontaire. Ainsi, sur les 33 époux issus du VIII<sup>e</sup> arrondissement ancien, 18 travaillent dans le secteur du meuble (15 ébénistes, 1 menuisier en fauteuils, 1 tourneur en bois et 1 graveur). Alors que les journaliers représentent près de 12% des époux, on ne dénombre que 2 journaliers issus du faubourg, correspondant à seulement 6% des époux natifs du VIII<sup>e</sup>. On

<sup>120</sup> Jacques Rougerie, *Paris libre*, op. cit.

<sup>121</sup> Florence Bourillon, op. cit.

<sup>122</sup> Géraldine Rideau, *Une place, des percées*, in *Faubourg-Saint-Antoine...* op. cit., pp. 142-149

comprend bien que la population issue du Faubourg-Saint-Antoine est en quelque sorte l'élite du quartier. Ils ne sont pas chassés de leur quartier d'origine mais au contraire cherchent à s'implanter dans un espace en pleine croissance du fait de la prospérité de l'ameublement.

Essayons désormais d'envisager l'origine des habitants en fonction de leur appartenance à un groupe socio-professionnel. Si l'on isole, par exemple, les maçons du quartier, on peut ainsi constater qu'ils sont, pour la moitié d'entre eux, issus de la Creuse. Le résultat n'est pas inédit puisque le maçon creusois est une figure bien connue du Paris de l'époque. On en dénombre 30 000 sur l'ensemble de Paris en 1880, issus pour la plupart du même département.

Pour les ébénistes, deux tendances fortes semblent se distinguer. On voit, d'une part, l'installation des ébénistes du Faubourg-Saint-Antoine, et d'autre part on remarque la présence assez importante d'ébénistes venus de l'Est. Deux sous-groupes se forment ainsi : les ébénistes parisiens d'origine et ceux immigrés. Les relations peuvent être tendues entre ces deux catégories d'artisans du meuble. Selon les Parisiens, les ouvriers immigrés, à fortiori étrangers, leur font de la concurrence déloyale en travaillant « 13 à 14 heures par jour ». Ils les surnomment d'ailleurs par dérision les « hommes vapeurs »<sup>123</sup>. Pire encore est la situation des ébénistes allemands qui sont contraints de masquer leur nationalité pour tenter de travailler dans un atelier. En effet, dans un ressentiment patriotique, les allemands ne sont pas les bienvenus.

Lieu de naissance des ébénistes	
8 ancien	15
Luxembourg	4
Moselle	2
Meurthe	2
Belgique	2
Luxembourg	2
Prusse	1
Pas-de-Calais	1
Haute-Saône	1
Belleville	1
Côte-d'Or	1
Charonne	1
12 ancien	1
La Villette	1

« Mais en somme ce à quoi tiennent rigoureusement les ouvriers français c'est à ne pas avoir parmi eux d'ouvriers allemands. Chaque fois qu'il s'en trouvera un dans un atelier, ils mettront la maison à l'index<sup>124</sup>. »<sup>125</sup>

<sup>123</sup> Stephane Laurent, *Industries du meuble*, op. cit., p.122

<sup>124</sup> Mettre une maison à l'index consiste pour les ébénistes à appeler au boycott de l'atelier, afin qu'aucun ouvrier n'y vienne travailler jusqu'à satisfaction des revendications.

<sup>125</sup> APP BA 168

Ces tensions peuvent aussi avoir des conséquences sur les relations entre les parisiens et certains provinciaux.

« Il arrive bien parfois que chez les marchands de vins, quelques ouvriers alsaciens ou lorrains soit pris pour des allemands ; on les querelle un peu, mais on reconnaît presque toujours l'erreur et cela ne va pas plus loin. »<sup>126</sup>

<b>Nombre d'étrangers époux</b>	
Belgique	8
Grand-Duché de Luxembourg	8
Italie	5
Prusse	3
Polonais	1

La présence d'étrangers n'est pas l'apanage du quartier de la Réunion. En 1870, on dénombre près de 2000 étrangers dans le quartier Sainte-Marguerite<sup>127</sup>. A la Réunion, ils représentent 10% de notre échantillon. Parmi les 25 étrangers, 8 sont Belges, et l'on compte autant de ressortissants du Luxembourg. On trouve les premières traces des Italiens qui investirent le quartier massivement à partir de 1880. On dénombre quelques rares Prussiens et un Polonais. Sur 8 Luxembourgeois, 6 sont ébénistes. La plupart se marient avec des femmes françaises, mais celles-ci ne sont pas issues de familles d'ébénistes. Elles sont pour l'écrasante majorité nées en province, ou étrangères. On pourrait penser que les étrangers ébénistes s'intègrent dans le quartier par des mariages avec des filles d'ébénistes parisiens, et des alliances entre familles d'ébénistes. Il n'en est rien, et si l'on se fie aux actes de mariage, il semblerait que les deux communautés s'ignorent. Prenons comme exemple François de Beucker, ébéniste, vivant au 80 rue des Haies, qui se marie le 21 septembre 1880 à Anne Meeks, marchande de vin<sup>128</sup>. Tous deux sont nés en Belgique. Ils ont émigré en famille avec le frère de M. de Beucker, et le neveu de Mme Meeks. Ces deux derniers sont aussi ébénistes, et respectivement installés rue des Haies et rue Pelleport (XXe arrondissement). Cette famille est le parfait exemple d'une immigration belge ou luxembourgeoise. Ils étaient certainement déjà ébénistes dans leur pays natal, et décident de tenter leur chance à Paris, capitale de l'ébénisterie. Pour autant, ils ne semblent pas lier de relations amicales avec leurs homologues parisiens. Cette impression est confirmée par l'étude des mariages de ces derniers. En effet, les ébénistes nés dans le Faubourg-Saint-Antoine se marient avant tout à des

---

<sup>126</sup> Idem

<sup>127</sup> Stéphane Laurent, op. cit.

<sup>128</sup> V4E 5328

parisiennes, la plupart elles aussi nées dans le VIII<sup>e</sup> ancien. Ainsi, seules 4 des 15 épouses sont nées en province. Le mariage entre Edouard Chobert et Alexandrine Gillies en août 1875 est symptomatique<sup>129</sup> : Il unit deux familles d'ébénistes toutes deux issues du Faubourg-Saint-Antoine. La famille de l'époux est spécialisée dans la menuiserie en fauteuils, tandis que la famille de l'épouse est ébéniste. Sur les 4 témoins, 3 sont de la famille Chobert, cousins ou oncles, et tous sont mouluriers. De ces 5 membres de la famille Chobert (les témoins, l'époux, et son père), trois ont déménagé au sein du quartier de la Réunion et deux sont restés dans le Faubourg. Cet exemple montre le déplacement de certains ébénistes du Faubourg au sein de notre quartier, mais ceux-ci ne veulent pas pour autant se mélanger aux nouveaux arrivants Belges ou Luxembourgeois. Ces deux groupes d'artisans du bois d'origines différentes, semblent donc peu se côtoyer.

L'adresse des parents des époux peut témoigner de l'implantation des groupes sociaux au sein du quartier. En effet, si à la fois les parents et les enfants vivent dans le quartier de la Réunion, on peut en déduire qu'ils y font souche. Au contraire, si les parents vivent ailleurs dans un autre quartier de Paris ou en Province, il est possible que cet espace ne soit qu'un lieu de transition pour ces personnes. Sans surprise, les ébénistes semblent être le groupe le plus implanté dans le quartier de la Réunion. Ainsi, 15% des parents des époux de notre échantillon y réside. Ce chiffre monte à 30% pour les parents d'ébénistes. Nombre de ces parents sont eux-mêmes artisans du meuble, ce qui explique la trajectoire de l'époux qui reprend souvent l'atelier de son père. Cependant, on trouve aussi de nombreux parents qui n'exercent pas cette profession. Jean Greff qui se marie en 1875 est ainsi né en Moselle de parents journaliers. Lors de son mariage, il habite toujours au domicile de ses parents, au 61 rue des Vignoles<sup>130</sup>. On peut ainsi penser qu'il a grandi au sein du quartier de la Réunion et s'est tourné vers les métiers du meuble en se formant au contact des nombreux ébénistes du quartier. De nombreux jeunes qui ont grandi dans le quartier sont devenus ébénistes alors que la situation de leurs parents ne les prédestinait pas à cela. Les ébénistes sont donc un groupe qui à la fois fait souche dans le quartier, mais aussi qui recrute. Ils participent à une structuration locale bien précise.

---

<sup>129</sup> V4E 5268

<sup>130</sup> V4E 5268

Notre étude dessine donc l'image d'un quartier structuré par une population ébéniste, venue du vieux Paris. Au cœur de la sociabilité, elle est le moteur de la stratification sociale. La profession d'ébéniste semble, en effet, être l'activité la plus valorisée dans l'espace étudié. Nombre d'enfants, issus d'autres catégories sociales, qui grandissent au sein du quartier, au contact des ateliers du meuble, deviennent, eux-mêmes ébénistes. Pour eux, ce changement de catégorie socio-professionnelle est à l'évidence synonyme d'ascension sociale.

## L'univers relationnel

Liste des professions les plus représentées parmi les témoins des époux	
Ebéniste	59
Marchand de vin	30
Journalier	23
Employé	16
Menuisier	15
Propriétaire	12
Cordonnier	11
Boulangier	9
Rentier	8

L'étude de la stratification sociale du quartier ne peut être suffisante. Ces groupes sociaux que nous avons décrits ne sont pas des carcans immuables pour les habitants du quartier de la Réunion. Ces groupes effectivement interagissent entre eux, avec le reste de la ville, ainsi qu'avec d'autres cercles de socialisation comme la famille. L'étude attentive des témoins de mariage nous permet d'apporter quelques hypothèses sur le fonctionnement de la vie sociale au sein du quartier de la Réunion. Bien sûr, le mariage est une institution particulière avec ses coutumes et ses stratégies intrinsèques. Le choix des témoins de mariage ne répond pas seulement à l'affection qui peut exister entre le témoin et le marié. Ainsi, les époux peuvent faire appel à des membres de la famille éloignée, ou encore à leurs patrons. Mais c'est bien l'existence de ces nombreux types de relations interpersonnelles qui nous a intéressé, nous permettant de tisser le réseau des relations complexes des habitants de la Réunion.

La liste des professions les plus citées par les témoins de mariage est, sans surprise, dominée par les ébénistes. 14% des mariages du quartier voient un ébéniste témoigner, et ce pourcentage monte à près de 17% si l'on y ajoute les professions annexes du secteur. On remarquera tout de même que ce chiffre est inférieur à celui de leur présence dans le quartier qui selon le calepin des propriétés bâties, représente 22% des habitants du quartier. Les ébénistes seraient ainsi le groupe principal du

quartier, mais n'y jouerait peut-être pas tant le rôle de pivot que l'on avait imaginé pour eux. On aurait pu, en effet, penser au vu des résultats précédents qu'ils représentent le cœur de la sociabilité du quartier, et que l'ensemble des autres groupes s'articulent autour d'eux. Pourtant, parmi les 109 témoins ébénistes, 60% ont témoigné à un mariage de leurs congénères. Ce résultat semble montrer que cette catégorie socioprofessionnelle forme un groupe assez fermé sur eux-mêmes, qui fonctionne peut-être plus en vase clos que nous ne le pensions. En comparaison, les journaliers témoins participent pour 30% à un mariage de leurs semblables, quand pour les marchands de vin ce chiffre tombe à 6%. Ces estimations semblent être un indice fiable de l'ouverture de chaque groupe social sur le reste du quartier. Il n'est pas étonnant de retrouver les marchands de vin comme plaque tournante du quartier. Ils sont, en effet, amenés à côtoyer tous les types de population au sein de leurs établissements qui attirent la plupart des travailleurs à la fin de la journée. Le chiffre des journaliers, plus faible que celui des ébénistes, peut lui s'expliquer par la diversité de leurs situations professionnelles. Pour autant, la plupart des autres professions semblent plus proches et plus ouvertes aux autres groupes. On citera, par exemple, les cordonniers et les menuisiers qui participent avant tout à des mariages d'époux issus d'autres professions. Si ces derniers font peu appel aux ébénistes pour témoigner, c'est certainement que leurs relations sont distantes. Ils ne sont peut-être pas tant impliqués que cela dans la vie du quartier. L'attrance qu'ils exercent, nous l'avons vu, sur les habitants du quartier, témoignerait d'un certain entre soi de la part d'artisans qui se considèrent probablement supérieurs aux autres professions. Les ébénistes se tournent ainsi, plus facilement que les autres habitants du quartier, vers le XI<sup>e</sup> arrondissement. Bon nombre d'entre eux en sont issus et les ébénistes semblent garder de nombreux contacts avec le Faubourg-Saint-Antoine puisque près de 20% de leur témoins de mariage viennent de cet arrondissement.

Au sein même du groupe des ébénistes, on découvre une rupture entre les parisiens et les étrangers. Les ébénistes parisiens ne semblent pas témoigner pour des mariages d'ébénistes belges ou luxembourgeois. Il est impossible de connaître l'origine des témoins, mais en se basant sur la sonorité des noms on peut constater que lors des mariages d'ébénistes belges ou luxembourgeois seuls Engel, Hans, Stronck, Van Herrenthals, Meyer, ou De Beucker sont témoins de l'union de leurs camarades<sup>131</sup>. Ce

---

<sup>131</sup> Série V4E

travail n'est malheureusement réalisable que pour les étrangers, et non pour les provinciaux mais il semble indiquer que les ébénistes parisiens, ou du moins français, n'ont que peu de contacts avec leurs homologues étrangers.

Liste des époux qui ont pour témoin un employé	
relieur	2
comptable	1
découpeur	1
graveur	1
graveur	1
journalier	1
journalier	1
marchand de vin	1
mécanicien	1
scieur à la mécanique	1
scieur de pierres	1
tailleurs de pierre	1

On remarque aussi la forte présence, en comparaison des résultats précédents, des employés, ou des rentiers qui nous rappelle que le mariage est aussi une affaire de prestige. Avoir comme témoin un col blanc est la marque d'un mariage réussi. En effet, elle montre l'importance de l'époux ou de l'épouse dans un quartier largement dominé par le travail manuel. Ainsi, sur les 16 témoins qui se présentent comme employé, seuls 2 viennent du quartier. On remarquera aussi qu'ils ne témoignent dans aucun mariage impliquant des ébénistes. Les ébénistes se considérant déjà comme une profession prestigieuse, ils ne souhaitent visiblement pas faire appel à des cols blancs. Au contraire, on citera Jules Prieur, simple garçon-boucher de 23 ans qui fait appel à un receveur des contributions indirectes, âgé de 68 ans, et surtout décoré de la Légion d'honneur<sup>132</sup>. Celui-ci faisant le trajet depuis Romainville pour ce mariage, comment connaît-il ce garçon-boucher ? Impossible de le savoir. Ils ne semblent avoir aucun lien de parenté, et ne viennent pas du même village. On imagine tout de même que ce jeune boucher a fait sensation à la mairie du XXe avec ce témoin aussi prestigieux de par sa décoration.

Les relations interpersonnelles représentées par les témoins de mariage sont la plupart du temps extrêmement localisées. En effet, 30% des témoins sont issus du quartier de la Réunion. Les autres viennent pour la plupart du reste du XXe arrondissement, ou du Faubourg-Saint-Antoine, c'est-à-dire des espaces aux frontières de notre quartier. La socialisation parisienne semble, en effet s'organiser au niveau local : on travaille à proximité, et l'on se détend dans les environs. Il n'est

---

<sup>132</sup> V4E 2424

pas rare que l'ensemble des protagonistes d'un mariage vivent tous dans trois immeubles riverains. Ainsi, on peut par exemple imaginer que Pierre Bischoff et Anna Schuber se sont rencontrés dans l'escalier de leur immeuble au 95 rue de la Réunion. Deux de leurs témoins vivent, eux aussi, dans le même immeuble, les deux autres se situant au 97 et au 105 de la même rue. Ces mariés ont donc un cercle de socialisation concentré à l'extrême<sup>133</sup>. Il est à noter qu'aucun de ces protagonistes n'exerce la même profession, ou ne vient de la même région. On voit bien là la faiblesse principale de notre classement par catégories socio-professionnelles. Les relations, ou les groupes d'amis peuvent répondre à d'autres logiques. C'est pourquoi il est important de confirmer, ou d'infirmer, l'existence de ces groupes par l'étude de réseaux que permettent les actes de mariage. Ici, c'est donc bien une logique de proximité qui prévaut à l'établissement de ces liens. On remarquera que les deux mariés, M. Bischoff et Mme Schuber, sont des immigrants récents (leurs parents sont restés au pays), et l'on peut penser que cette proximité spatiale au sein du quartier est la marque d'une moindre intégration. Le premier réflexe de tout nouvel arrivant serait de tisser des liens avec d'autres personnes au sein de leur immeuble, ou du plus proche marchand de vin de la rue. Peut-être est-ce pour cela que les marchands de vin sont autant représentés parmi les témoins. Lorsque l'on examine attentivement le profil des époux qui ont pour témoin un marchand de vin, on constate la très faible présence de parisiens de naissance. Ils ne sont que 4 sur 30 alors qu'ils représentent 25% de la population globale. Les époux, qui recourent au tenancier d'un débit de vin, sont donc des provinciaux ou des étrangers qui ont émigré, pour l'écrasante majorité, sans leurs parents. Les marchands de vin ne constituent donc pas un groupe à part entière. Nous avons vu qu'ils ne témoignaient que très rarement pour des mariages de leurs semblables. Ils jouent le rôle d'électrons libres, et leurs établissements sont des lieux passerelles entre toutes les catégories socio-professionnelles. Ils représentent donc la clef de la sociabilité du quartier.

Le rôle de la famille dans la socialisation est une question importante. Contrairement aux quartiers plus aisés de l'ouest parisien, la place de la famille est ici assez restreinte. Pour la bourgeoisie, le témoignage de membres de la famille influents et prestigieux est un marqueur de l'importance sociale de la famille. Cette préoccupation ne concerne pas les habitants de la Réunion. On trouve environ 39%

---

<sup>133</sup> D1P4 948

de témoins issus de la famille de l'époux ou de l'épouse. Ce chiffre cache pourtant de fortes disparités. Les mariés nés à Paris font effectivement plus appel à des membres de la famille, pour des raisons évidentes. Ainsi, 40% des témoins d'époux nés dans le VIII<sup>e</sup> ancien font partie de la famille, ce chiffre monte à 50% pour les témoins des épouses nées dans cet arrondissement. Au contraire, 80% des mariages des journaliers, pour la plupart issus de province, se déroulent sans témoin familial. On comprend bien que le réseau familial est moins dense pour des personnes fraîchement immigrées, que pour celles nées à Paris, dont la famille est depuis longtemps implantée dans les environs.

Une étude plus poussée des relations individuelles nous montre que nombre de logiques et stratégies sont à l'œuvre. On fait soit appel à un ami proche, soit à un camarade de travail, son supérieur hiérarchique, ou encore à un membre de sa famille. L'étude de ces témoignages nous a confirmé que les ébénistes représentent le groupe principal du quartier, et surtout le plus fortement implanté. Pour autant, on peut constater que le manque de lien qu'ils entretiennent avec les autres groupes socio-professionnels, témoigne assurément d'un certain repli sur soi. Au contraire, on constate que les marchands de vin du quartier sont à la croisée des différentes catégories sociales. Le débit de boisson est encore un lieu où vient se distraire l'ensemble des composantes de la population.

## Conclusion

De 1860 à 1868, le quartier de la Réunion est devenu parisien. Les investissements de la municipalité parisienne se font pourtant attendre, le quartier étant délaissé au profit d'autres espaces. Cependant, la Réunion poursuit sa mue de la campagne à la ville, l'urbanisation se poursuivant sans qu'on ne puisse déceler de rupture due à l'annexion de 1860. Ces constructions nouvelles, toujours plus nombreuses, continuent à attirer une population de petits artisans, ou d'ouvriers. Ceux-ci forment une société urbaine complexe où les notions de proximité et de quartier jouent un rôle prépondérant. Ce quartier qui nous paraissait assez homogène, compte tenu de sa population d'ouvriers et d'artisans socialement proches, nous apparaît désormais beaucoup plus clivé. En effet, malgré la proximité sociale, les ébénistes parisiens ne semblent, ainsi, pas se mêler à leurs homologues immigrés, des pans entiers de la population comme les chiffonniers ne sont ici que de passage et n'entretiennent finalement que peu de rapports avec le reste des habitants... On est bien loin de l'image du quartier-village parisien où l'ensemble de la population se côtoie.

## **Partie 3**

# **1868-1880, l'intégration par la lutte politique ?**

« Regardez votre quartier si dédaigneusement négligé. Contemplez ces ruelles étroites, ces passages insalubres, témoins permanents et lamentables de l'indifférence du conseiller Patenne, indifférence qui ne s'atténue qu'aux veilles d'élections. »<sup>134</sup>

Les propos de ce candidat socialiste aux municipales de 1904 aux électeurs de Charonne témoignent du sentiment de relégation des habitants du XX<sup>e</sup> arrondissement, encore bien présent en ce début de siècle. On peut légitimement penser que ce sentiment de faire partie des parisiens de seconde zone est encore plus vivace en 1870. Après dix années de tutelle parisienne, le bilan est en effet contrasté. Certes, le quartier a poursuivi son développement sous l'impulsion de l'initiative privée, mais les promesses des vastes projets de transformations haussmanniennes, évoquées par le maire de Charonne à la veille de l'annexion, sont restées lettre morte. Durant ces dix années, l'administration parisienne a en effet privilégié Ménilmontant et son pôle Gambetta, et a ainsi délaissé le quartier de la Réunion. Celui-ci a, malgré tout, poursuivi sa mue de la campagne à la ville, toujours sous l'impulsion des ébénistes du faubourg, ainsi que des populations venues de province ou de l'étranger. Mais ces habitants se sentent-ils réellement parisiens ? L'identité de la Réunion, tout comme de Charonne, n'est évidemment pas aussi forte qu'à Belleville. En témoigne l'absence la plus complète de descriptions de ces espaces par des chroniqueurs de l'époque. Ainsi, M. Huard dans son ouvrage « Paris et ses merveilles » qui met en avant le pittoresque de Paris écrit :

« Si je cite le quartier de Charonne, c'est uniquement pour montrer que je ne l'ai point oublié, car il n'offre ni curiosité, ni intérêt, et en fait d'édifices publics, ne possède pas autre chose que les deux stations que le chemin de fer de ceinture a dans son parcours »<sup>135</sup>

Si les observateurs ne semblent pas reconnaître Charonne comme digne de la capitale, il reste bien difficile de connaître le sentiment d'appartenance des habitants de cet espace populaire. Leurs mobilisations politiques peuvent pourtant nous indiquer un réel investissement dans la vie publique parisienne. Ainsi, au cours de la décennie 1870-1880, les habitants de la Réunion trouveront plusieurs moyens d'expression et d'intégration dans l'action politique. Dès 1868 les habitants

---

<sup>134</sup> APP BA 273, cité dans Jean El Gammal, *hauts quartiers de l'Est parisien*, Paris, édition Publisud, 1998, p.26

<sup>135</sup> Laurent Huard, *Paris et ses merveilles*, 1890

interpellent les pouvoirs publics sur le sort de leur quartier au travers d'une pétition pour la percée d'une nouvelle voie. En 1871, bon nombre d'habitants du quartier vont participer à la Commune de Paris et nous retrouverons une décennie plus tard, en 1880, des ébénistes du quartier dans une grève du secteur du meuble. Ces trois moments correspondent à trois types de mobilisation fort éloignés : d'une revendication extrêmement localisée, à une grève pour la défense d'intérêts corporatifs, en passant par une révolution au retentissement international. Elles marquent, tout de même, le développement d'une socialisation politique en liaison avec le reste de Paris, que ce soit avec l'administration parisienne ou les quartiers environnants, qui témoigne d'une volonté de participation et d'intégration.

# Chapitre 1

## La rue Alexandre Dumas

### Les pétitions

Abandonné par les pouvoirs publics, le quartier de la Réunion reprendra néanmoins sa mue avec le percement de la rue Alexandre Dumas, puis le prolongement de la rue des Bois, et celui du sentier des Vignoles à partir de 1868. Pour autant, ces mutations ne sont pas le fait d'une véritable volonté politique de l'administration, mais sont impulsées par les habitants, les propriétaires ainsi que les industriels du quartier.

Les habitants de la Réunion poussent à la modernisation de leur quartier mais avec des moyens d'action réduits, pour l'essentiel, à la rédaction de pétitions. Deux d'entre elles ont particulièrement retenu notre attention. Évidemment, nous étudierons celle de la rue Alexandre Dumas datant de la fin de l'année 1868, une pétition que nous mettrons en parallèle avec celle demandant la mise en état et le prolongement de la rue des Bois en 1862 mais qui aboutit seulement en 1874. Malheureusement, il nous a été impossible de nous procurer les textes de ces pétitions, avec le nombre et la qualité de leurs signataires, et il nous a fallu nous contenter des comptes rendus de l'administration<sup>136</sup>. Cependant, l'étude de ces comptes rendus s'avère, tout de même, très instructive et montre bien le passage d'un urbanisme planificateur (celui de 1848 et de la place de la Réunion) à un urbanisme que nous pourrions qualifier de circonstance, sous l'impulsion des habitants.

La première pétition dont nous avons connaissance, pour l'amélioration de la rue des Bois, date de 1862. A l'initiative des « chefs d'industries » (petites usines chimiques, ou artisans) de la rue, elle porte à la connaissance de l'administration le mauvais état de la chaussée.

---

<sup>136</sup> Les pétitions ont, semble-t-il, brûlé avec les délibérations du conseil municipal mais nous ne désespérons pas de retrouver une copie dans les cartons Vo 11 du quartier.

« La rue des Bois dont il s'agit dans la pétition ci-jointe se trouve en terre et fait communiquer la rue des Hautes Vignoles, qui est également dépourvue de toute chaussée, avec celle de Paris-Charonne. »<sup>137</sup>

Cette rue parallèle à la rue de la Réunion s'est fortement industrialisée à partir de 1860. Elle a largement profité de l'annexion, ainsi que du développement du chemin de fer de la petite ceinture. Mais l'absence de chaussée rend difficile le transport des marchandises, et ces « industriels » constatent la difficulté de circuler le long de la voie, entraînant des surcoûts très pénalisants pour leur activité et la rentabilité de leurs entreprises. S'il semble plutôt légitime de réclamer une mise en état de la voirie, et d'admettre que les pétitionnaires se sentent dans leur bon droit, tel n'est pas du tout l'avis de l'administration :

« Les chefs de ces industries auraient dû prévoir que les nombreux transports occasionnés effondreraient sans cesse cette rue, et on ne saurait attribuer qu'à leur imprévoyance la fâcheuse position dans laquelle ils disent se trouver »<sup>138</sup>

Les pouvoirs publics refusent ainsi toute amélioration de la voirie. Pour eux, les industriels ont profité d'un faible prix, justifié par l'absence de chaussée, et il leur appartient donc de payer. En filigrane, on perçoit la volonté de faire financer par les habitants et les acteurs économiques la transformation des territoires annexés. Pourtant, estimant avoir consenti des sacrifices importants avec l'annexion, les riverains considèrent évidemment l'amélioration de la voirie comme de la responsabilité de la ville de Paris et de la Préfecture.

La mise en état de la rue des Bois se concrétise finalement près de 12 ans plus tard en 1874, accompagnée du prolongement de cette même rue jusqu'à la rue d'Avron. Cependant, cette pétition témoigne de la volonté des habitants ou des professionnels du quartier de pousser l'administration parisienne à investir dans leur quartier, seulement deux ans après l'annexion. Ces revendications ne seront étudiées, avec toute l'attention qu'elles méritent, qu'après la percée de la rue Alexandre Dumas.

---

<sup>137</sup> Rapport de l'ingénieur quant à la mise à niveau de la rue des Bois, Vo11 3044

<sup>138</sup> Vo 11 3044

La pétition pour la rue Alexandre Dumas connaît, en effet, un tout autre sort, puisque rédigée fin 1868, elle est entérinée par le Conseil municipal seulement quelque mois plus tard. La pétition apparaît donc comme un succès, surtout en comparaison de celle de la rue des Bois. C'est probablement d'abord par le grand nombre de signataires que cette pétition s'impose comme une initiative importante. En effet, la pétition pour la rue des Bois ne réunissait que quelques « industriels » (c'est-à-dire des propriétaires de petits ateliers) de la rue, tandis que celle de la Rue Alexandre Dumas regroupe un nombre impressionnant de mécontents :

« Par une pétition ci jointe présentée à la fin de l'année dernière, plus de 700 propriétaires et industriels du 20e arrondissement »<sup>139</sup>

Le nombre des pétitionnaires, et peut-être leur statut économique et social ont pu influencer la décision de l'administration. Malheureusement nous n'avons pu retrouver le texte de la pétition qui aurait peut-être apporté des informations capitales dans la compréhension de ce mouvement issu du bas pour la percée de la rue. Nous pouvons tout de même remarquer que les pétitionnaires sont très nombreux, compte tenu de la population totale du quartier que nous évaluons de manière très approximative entre 3000 et 5000 habitants<sup>140</sup>. Le mouvement semble donc toucher une large frange du quartier. Nous aurions aimé connaître l'importance des ébénistes dans l'élaboration de la pétition mais il est fort probable qu'ils y ont largement participé. Ces artisans, incarnant le groupe principal du quartier, auraient en effet tout avantage à cette percée qui reliait le centre du quartier aux abords du faubourg Saint-Antoine. Cette mobilisation marque, en tous cas, une volonté d'intégration des habitants à Paris : une intégration spatiale avec le rapprochement de la Réunion au vieux Paris, ainsi qu'une intégration politique avec cette pétition qui interpelle, une nouvelle fois, l'administration parisienne sur le sort du quartier.

---

<sup>139</sup> idem

<sup>140</sup> Nous avons dénombré près de 1000 résidents sur notre échantillon représentant la moitié des immeubles du quartier. Nous arrivons donc à cette fourchette très large en y ajoutant les potentiels couples ou enfants.

Hausmann, lui-même, n'est peut-être pas étranger à l'avancée de ce dossier. Si, pour la pétition de la rue des Bois, un simple ingénieur se charge de répondre, on constate ici l'implication directe du préfet de la Seine dans le dossier de cette nouvelle rue. Cependant, nous pouvons constater qu'il ne répond pas favorablement à l'ensemble de la pétition.

« 700 propriétaires et industriels du 20<sup>e</sup> arrondissement ont réclamé pour cette partie de Paris des améliorations de différentes natures parmi lesquelles figurent des opérations de voirie ci-après détaillées. »<sup>141</sup>

Ainsi, Hausmann a sélectionné, parmi les demandes des riverains, la seule opération qui l'intéresse, les autres n'étant même pas mentionnées. Cette manière de procéder du préfet relativise considérablement le poids de la pétition dans le processus décisionnel. Cette pétition a pu apparaître au préfet comme une opportunité à saisir. Il n'en demeure pas moins que ce sont les habitants qui sont à l'initiative de la percée, signe d'une profonde évolution du traitement de notre quartier par les pouvoirs publics autour de la césure de 1860. L'opération de la Réunion s'était faite en 1848 grâce au volontarisme du Conseil municipal qui voulait transformer cet espace agricole en un centre urbain de la commune de Charonne. Au contraire, ces deux pétitions sont le parfait reflet du désintérêt de l'administration pour notre quartier après l'annexion. Il n'existe aucun projet, aucun plan préétabli pour cet espace. C'est donc à la faveur de pétitions rédigées et utilisées comme moyen de pression de la part des habitants, propriétaires et industriels, du quartier que s'organisent les transformations urbaines. Le quartier de la Réunion, entre les premiers débats au Conseil municipal de Charonne quant à la rue de la Réunion en 1846 et la pétition pour la mise en état de la rue des Bois en 1862, sera passé du rang de priorité à celui de quartier délaissé. Cependant, le relai de la pétition de la rue Alexandre Dumas par le préfet Hausmann lui-même semble amorcer une nouvelle phase pour la Réunion. Ce sont donc les habitants du quartier qui permettent un regain d'intérêt pour l'espace de la Réunion de la part des pouvoirs publics. Au travers de ces pétitions, ces habitants montrent donc leur volonté d'intégration à Paris.

---

<sup>141</sup> idem



*Figure 25<sup>142</sup>. Vue de la rue de Terre-Neuve (ancienne rue des Hautes-Vignoles) en 1880. On comprend mieux pourquoi les habitants ont-ils réclamé l'élargissement et la modernisation de cette voie. La préfecture de Paris a privilégié la percée d'une nouvelle voie, afin d'éviter l'expropriation des constructions que nous voyons.*

---

<sup>142</sup> Jules-Adolphe Chauvet, Rue de Terre-Neuve au coin du Boul.d de Charonne : 20e arrt Charonne, dessin sur calque appliqué, trouvé sur Gallica  
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8457115d.r=rue+de+Terre-neuve.langFR>

## Les raisons de la percée

A la fin de l'année 1868, près de « 700 propriétaires et industriels » du quartier signent une pétition qui concerne, entre autres, l'élargissement et le prolongement de la rue des Hautes Vignoles. Reprise par les pouvoirs publics et quelque peu modifiée, cette requête aboutit au projet de percée de la rue Alexandre Dumas, reliant la place de la Réunion au boulevard du prince Eugène. Il nous faut dans cette partie étudier les raisons de cette percée telles qu'elles sont avancées par les pétitionnaires, mais aussi tenter de comprendre le soudain regain d'intérêt pour le quartier de la Réunion au sein de la préfecture et de la municipalité parisienne.

S'il semble bien que la pétition soit à l'origine de la percée enfin entreprise, rien ne confirme que les signataires aient revendiqué l'option choisie en définitive par les autorités. En réalité, loin de plébisciter cette percée, les résidents plaidaient en faveur de l'élargissement et du prolongement de la rue des Hautes-Vignoles, la seule à relier la place de la Réunion au boulevard de Charonne, c'est-à-dire l'accès le plus rapide et pratique à Paris:

« Les pétitionnaires après avoir signalé le fâcheux état de la rue des Hautes Vignoles sous le rapport de la circulation, de la salubrité et de la morale publique, ont demandé que l'administration procédât à l'élargissement de cette rue et à son prolongement pour établir avec la rue Vitruve une communication directe entre la station de chemin de fer, la place de la Réunion et les boulevards de Charonne, du Prince Eugène et de Philippe Auguste. »<sup>143</sup>

Ils réclament donc l'amélioration de la voirie existante, mais surtout son prolongement jusqu'au cœur de Paris. En effet, notre quartier de la Réunion a hérité de la topographie des villages avant l'annexion. La commune de Charonne est, avant 1860, reliée à Paris par l'intermédiaire de deux barrières, au niveau des rues actuelles de Bagnolet et d'Avron. Notre espace se situe entre les deux voies et se trouve enclavé, sans lien direct avec Paris. Rien n'étant fait pour remédier à ce problème d'isolement du quartier, il est naturel que les habitants revendiquent une voie menant à Paris, condition essentielle pour l'intégration de cet espace et des habitants à la capitale. La question de la circulation à l'intérieur même du quartier est aussi évoquée avec la volonté de « communication directe entre la station de chemin de fer, la place de la

---

<sup>143</sup> Lettre du préfet Haussmann au ministre de l'intérieur, Vo11 45

Réunion et le boulevard de Charonne ». L'élargissement de la rue des Hautes Vignoles permettrait une meilleure circulation des hommes et des marchandises vers la gare de la petite ceinture.

Cette amélioration de la voirie apparaît, pour les pétitionnaires, comme la pièce maîtresse de la modernisation de leur quartier. Ils semblent, en cela, reprendre les travaux de l'ancien conseil municipal de Charonne.

« La rue des Hautes Vignoles, ancien sentier communal de Charonne n'a qu'une largeur moyenne de 2 mètres 30 fixée par arrêté préfectoral du 9 juillet 1830. L'ancien conseil municipal, juge compétent des besoins de la localité avait déjà été frappé de la nécessité d'améliorer la rue des Hautes Vignoles. Il avait proposé et fait approuver par l'autorité supérieure un projet de redressement et de prolongement de cette voie jusqu'à l'ancien boulevard extérieur. » <sup>144</sup>

Cette proposition des riverains s'inscrit au contraire dans l'aboutissement d'une réflexion à long terme. L'ancien Conseil municipal voyait certainement là un moyen de compléter son dispositif autour de la place de la Réunion. L'annexion a ajourné ces travaux, et le fait que la préfecture ait complètement négligé cette proposition montre bien le désintérêt des pouvoirs publics pour cet espace jusqu'à cette période. Quelles sont les raisons de ce changement d'attitude de la part de la préfecture ? Comment adapte-t-elle le projet des riverains ?

Nous pouvons, tout d'abord, constater une certaine concordance de la chronologie. En 1869, au moment où Haussmann relaie la pétition jusqu'au ministère de l'Intérieur, les opérations autour de la place Gambetta sont achevées : la mairie et l'hôpital sont déjà bâtis. Dès lors, on peut penser que la préfecture réoriente ses priorités. Le centre de l'Est parisien achevé, il est possible de se concentrer sur d'autres opérations de plus faible envergure dans le reste de la zone géographique. La percée de la rue Alexandre Dumas permettrait de compléter le système de la Réunion, et ferait progresser l'intégration du quartier à Paris. C'est la création d'un centre secondaire pour le XXe arrondissement qui est ici en jeu. Ainsi, François Loyer, dans le chapitre « Greffe des nouveaux centres », met en avant la « polynucléarité des

---

<sup>144</sup> Lettre du préfet Haussmann au ministre de l'intérieur, Vo11 45

quartiers » parisiens<sup>145</sup>. Suite à l'achèvement des travaux de la place Gambetta, il est à nouveau possible de favoriser l'éclosion de ce quartier. Enfin, la rue Alexandre Dumas complète le réseau mis en place lors de la réorganisation de la place du Trône (aujourd'hui Nation) avec la percée du boulevard du Prince Eugène (actuellement Boulevard Voltaire) en 1861 et de l'avenue Philippe Auguste en 1866, s'inscrivant ainsi parfaitement dans le réseau des places de Puebla, du Château d'eau et du Trône, devenues respectivement place Gambetta, de la République et de la Nation, un nouveau tissu cohérent voulu par Haussmann pour l'Est parisien.



*Figure 24<sup>146</sup>. Ce plan montre bien l'implantation de la rue Alexandre Dumas au sein du réseau constitué autour de la place de la Nation (alors place du Trône) avec le boulevard Voltaire (du prince Eugène) et l'avenue de Philippe Auguste.*

<sup>145</sup> François, Loyer, *Paris XIXe siècle : l'immeuble et la rue*, Hazan, Paris, 1987, p.326

<sup>146</sup> AP Atlas 67. Ces plans de Paris datent de 1876

Hausmann, dans sa lettre au ministre de l'Intérieur, évoque deux raisons majeures à cette percée : la volonté de « vivifier le quartier » et surtout le faible coût de cette opération :

« En résumé la voie nouvelle, qui avec les rues Vitruve et du Maire établirait une communication de près de 1800 mètres entre les boulevards Davout et du Prince Eugène, est appelée à vivifier et à régénérer toute la partie sud du XXe arrondissement sans que la ville de Paris ait à supporter de sacrifices onéreux. »<sup>147</sup>

Il s'agit pour le préfet de rendre attractif cet espace, en procédant à l'achèvement de son urbanisation. Cette voie nouvelle permet de désenclaver le quartier de la Réunion, et surtout de le relier au boulevard du Prince Eugène, c'est à dire à la place du Trône qui a vocation à devenir un pôle majeur du Paris haussmannien. Cette attractivité nouvelle devrait pour le préfet permettre l'urbanisation de l'espace.

« Le percement projeté ne saurait manquer d'appeler la construction de maisons d'habitation. »

Il souhaite donc en finir avec cet espace intermédiaire, entre ville et campagne, au cœur de Paris. Cette percée a pour vocation essentielle d'achever l'urbanisation de ce quartier débutée en 1848. « 20 ans après », la rue Alexandre Dumas marque le début d'une nouvelle étape. C'est ainsi qu'à partir de cette date de 1868, les travaux de voirie vont se multiplier au sein du quartier de la Réunion : la rue des Bois prolongée en 1874, la rue des Vignoles, elle aussi, étendue en 1876. Le chantier de la rue Alexandre Dumas marque le coup d'envoi d'une nouvelle période de transformation au sein de ce quartier, initiée à la demande des habitants. La volonté d'achever l'urbanisation de ce quartier apparaît comme une raison primordiale dans le choix d'Hausmann d'appuyer la demande des habitants.

En réalité, il ne faut pas oublier une autre motivation, évoquée par Hausmann, plus pragmatique : celle du prix de l'opération. En effet, le préfet met en avant l'absence de « sacrifices onéreux » pour la ville de Paris<sup>148</sup>. Ceci s'explique par le grand nombre de terrains nus ou agricoles dans cet espace qui ne nécessitent pas autant de

---

<sup>147</sup> Lettre du préfet Hausmann au ministre de l'intérieur, Vo11 45

<sup>148</sup> C'est à la ville que revient la tâche de financer le 3<sup>e</sup> réseau. Les difficultés financières quant à l'achèvement des travaux voulus par Hausmann se font grandissantes.

compensations financières pour l'expropriation que des terrains déjà fortement urbanisés.

« Je ferai remarquer qu'à l'exception de quelques bâtiments de peu d'importance, situés dans la partie des Hautes Vignoles aboutissant à la place de la Réunion, la voie nouvelle ne rencontre que des terrains en nature »<sup>149</sup>

Cela explique le choix d'une percée plutôt que de l'élargissement de la rue des Hautes Vignoles, réclamé par les pétitionnaires. Celle-ci est bordée de plusieurs constructions d'habitation importantes. Son élargissement et son alignement nécessiteraient de nombreuses expropriations, très coûteuses. Le choix de tracer une voie nouvelle, en pleine zone de terrains nus ou agricoles, apparaît donc logique puisque, d'après les estimations des services de la préfecture, le coût de l'opération sera minime :

« La surface totale à livrer à la voie publique serait de 10 799 m 85 et la dépense a été évaluée à 1,950,000 fr ce qui fait ressortir le prix du mètre à 180fr 50. »<sup>150</sup>

Ce coût total de l'opération est à mettre en parallèle avec celui des autres du même type. Si l'on compare celle-ci avec des percées similaires, c'est-à-dire avec un système de concession, on comprend bien tout l'intérêt financier de cette opération. En effet, le boulevard Magenta a donné lieu à un traité de concession de l'ordre de 21 millions, la rue Maubeuge a coûté près de 7,2 millions, l'avenue des Gobelins près de 20 millions<sup>151</sup>... Seul le coût de l'avenue Philippe Auguste est comparable à celui de notre percée (traité de 4 millions) car elle se situe dans une configuration qui nécessite aussi très peu d'expropriations à compenser financièrement. La trouée de la rue Alexandre Dumas, pour moins de 2 millions, est bien la plus économique pour les pouvoirs publics. Nous avons donc certainement affaire à la plus modeste opération des transformations de Paris à cette époque, mais qui se révèle ô combien importante pour l'avenir de notre quartier.

---

<sup>149</sup> Lettre du préfet Haussmann au ministre de l'intérieur, Vo11 45

<sup>150</sup> idem

<sup>151</sup> Pierre Pinon, *Atlas du Paris haussmannien : la ville en héritage du Second Empire à nos jours*, Paris, Parigramme, 2002.

Hausmann reprend et transforme le projet de prolongement de la rue des Hautes Vignoles dans le but d'achever l'urbanisation du quartier de la Réunion. Il voit là l'occasion de « vivifier » toute la partie sud du XXe arrondissement pour un coût dérisoire. Cette percée marque aussi un changement d'attitude de la part des pouvoirs publics pour notre quartier. L'achèvement du vaste projet autour de la place Gambetta permet la mise en place de nouvelles priorités. Le quartier de la Réunion en fait partie, d'autant plus que le faible coût des opérations n'engage pas à grand-chose. Avec le percement de la rue Alexandre Dumas, notre quartier entre dans une nouvelle phase de transformation avec l'aboutissement, quelques années plus tard, de la pétition pour la modernisation de la rue des Bois, ou encore le prolongement de la rue des Vignoles. Ainsi, la mobilisation des habitants de la Réunion a permis l'amorce de nouvelles transformations dix ans après l'annexion

## **Le déroulé de l'opération**

Après avoir analysé les raisons de la percée de la rue Alexandre Dumas, il nous reste encore à nous intéresser à la trouée en tant que telle, c'est-à-dire étudier les procédures et les services qui organisent les travaux. En 1868, lorsque l'opération de la rue Alexandre Dumas est envisagée, le système est parfaitement rodé et bien huilé : les procédures sont devenues une sorte de routine pour l'administration parisienne, et les services ont leurs rôles clairement définis. L'étude de la percée de cette rue nouvelle nous permettra de revenir sur l'ensemble de la procédure qui conduit à une telle opération : processus décisionnel, financement, expropriations, ainsi que réglementation architecturale. Nous verrons aussi comment cette procédure s'adapte à un espace, l'Est parisien et à fortiori notre quartier, peu concerné par les transformations haussmanniennes.

L'administration s'empare du projet de percée de la rue Alexandre Dumas suite à la pétition des riverains que nous avons étudiée. Dès lors se met en place l'action des services de la préfecture complètement réorganisée par Hausmann.

L'enquête à propos de la percée commence par une étude du plan de l'opération par le service spécialisé de la préfecture. Celui-ci propose le tracé des

nouvelles voies, et l'on remarque que, dans notre cas, il modifie le projet soutenu par les pétitions pour les raisons que nous avons étudiées. Dans un deuxième temps, la mairie d'arrondissement lance une sorte de consultation auprès des habitants. La lettre du préfet Haussmann qui nous a servi dans les parties précédentes est rédigée après ces deux enquêtes :

« Les projets adoptés par le Conseil municipal dans la séance du 29 janvier dernier ont été soumis à l'accomplissement des formalités d'enquête.

Il résulte des procès-verbaux dressés aux mairies des 11ème et 20ème arrondissements que le percement projeté n'a soulevé aucune objection. »<sup>152</sup>

Le préfet ne relève qu'une objection secondaire quant au débouché de la rue des Hautes Vignoles, qui perdra sa liaison avec la place de la Réunion :

« L'alignement de la rue des Hautes Vignoles a seul soulevé une observation signée par les sieurs Mottin, Brida, Dion, Gueunier, Lemaitre et Faucheur. Les comparants ont réclamé contre la suppression du débouché actuel de cette rue sur la place de la Réunion et ils ont demandé que le tracé fût modifié dans le sens du maintien du débouché. »<sup>153</sup>

Cette réclamation sera refusée par les services du XXe arrondissement car pour les commissaires enquêteurs, l'angle que formeraient les rues Alexandre Dumas et des Hautes Vignoles serait trop aigu pour accueillir des constructions. Après ces deux enquêtes, le préfet Haussmann propose au ministre de l'Intérieur de promulguer un décret pour l'accomplissement de la nouvelle voie :

« L'introduction relative à ces projets étant donc aujourd'hui complète et régulière, je viens, Monsieur le Ministre, prier votre Excellence de vouloir bien solliciter de S.M. l'Empereur un décret ayant pour objet:

1) d'approuver le percement de la rue de 12 m de largeur projetée entre le boulevard du Prince Eugène et de la place de la Réunion ainsi que l'alignement sur la même largeur de la rue des Hautes Vignoles

2) et de déclarer d'utilité publique l'exécution de la voie nouvelle. »<sup>154</sup>

---

<sup>152</sup> Lettre du préfet Haussmann au ministre de l'intérieur, Vo11 45

<sup>153</sup> idem

<sup>154</sup> Lettre du préfet Haussmann au ministre de l'intérieur, Vo11 45

La déclaration d'utilité publique marque la décision finale pour le percement de la rue. Dans ce processus décisionnel viennent s'intercaler le traité de concession, sur lequel nous reviendrons, ainsi que la décision du conseil municipal de procéder aux expropriations prévues, simple formalité.

La décision de la percée étant actée, vient alors le temps de la réalisation. Dans la plupart des cas, la réalisation des voies nouvelles, dont la rue Alexandre Dumas, est externalisée auprès de sociétés concessionnaires. Ce partenariat public/privé représente pour les pouvoirs publics avant tout un moyen de financement à bon compte. En effet, la société concessionnaire doit avancer l'ensemble des frais et/ou capitaux destinés aux travaux, mais elle espère, en retour, réaliser une plus-value par la revente des terrains expropriés le long de la voie, valorisés par la rue nouvelle. Pour la société, la concession est donc avant tout une opération de spéculation. Ainsi, dans notre cas, MM. Colin et Watel se proposent en tant que concessionnaires, et ceci très rapidement, puisque la décision d'utilité publique n'a même pas encore été prise. A tel point que l'on peut se demander si M. Colin qui possède deux propriétés dans le quartier, n'est pas lui-même à l'initiative de la pétition pour le prolongement de la rue des Hautes Vignoles. Il nous est impossible de prouver cela, mais l'on peut tout de même remarquer que certaines opérations prennent plusieurs années à être pourvues d'une entreprise concessionnaire, et qu'il semble bien étonnant qu'un projet, dans un quartier relativement peu attrayant pour les promoteurs, trouve aussi rapidement une concession, avant même la décision du ministre de l'Intérieur.

L'intérêt principal pour les pouvoirs publics réside dans le mode de financement que représente la concession. Elle apparaît comme une sorte d'emprunt puisque l'intégralité des sommes nécessaires aux travaux est avancée par les concessionnaires et la ville de Paris opère un remboursement échelonné sur plusieurs années. La concession devient rapidement l'outil principal de financement des transformations de Paris et de nombreuses voies sont ainsi ouvertes selon le même mécanisme comme les boulevards Saint-Germain et Haussmann, l'avenue des Gobelins et la place d'Italie. Les concessionnaires supportent donc l'ensemble des investissements de l'opération, expropriations et voirie :

« MM. Colin et Watel seront tenus de payer les indemnités d'expropriations foncières et locatives »

« MM Colin et Watel supporteront tous les frais de viabilité de la voie nouvelle »<sup>155</sup>

Ils doivent ainsi déposer à la caisse des travaux la totalité des sommes dont ils useront pour le chantier :

« Ces travaux seront exécutés par le service municipal et MM Colin et Watel seront tenus pour chaque section de verser à l'avance à la caisse des travaux de Paris, le montant des devis estimatifs dressés par les ingénieurs. [...]»<sup>156</sup>

Colin et Watel devront verser à la caisse des travaux de Paris, à titre des dépôts et pour chacune des sections, une somme de 400 000 francs en numéraire spécialement affectée au défraiement des expropriations. »<sup>157</sup>

La caisse des travaux est une invention d'Hausmann pour assurer le financement de ses projets. Instituée en 1858 par décret, elle permet de résoudre les problèmes liés au manque de trésorerie, et à la difficulté croissante d'obtenir des emprunts face à l'opposition grandissante du Conseil Législatif et du Conseil d'Etat. Bernard Marchand définit le fonctionnement de la caisse des travaux comme un triangle entre Paris, les concessionnaires et les banques<sup>158</sup>. Les entrepreneurs concessionnaires prennent ainsi le risque inhérent aux expropriations et reçoivent de la ville une subvention payable en 6 ans.

« En retour des engagements ci-dessus, la ville de Paris s'oblige à payer à MM Colin et Watel une subvention d'un million neuf cent cinquante mille frs (1 950 000) fixée à forfait. Cette somme sera payée par sixième les 15 avril de chaque année et portera intérêt à 15% »<sup>159</sup>

Les investisseurs doivent, ainsi, avancer les sommes nécessaires aux travaux à la caisse. Pour constituer leur trésorerie, ces derniers délèguent aux banques les annuités à toucher de la ville. Sur ces « bons de cautionnement », les banques prêtent les sommes nécessaires aux entrepreneurs. En bref, les investisseurs n'apparaissent que comme des entremetteurs entre Paris et les banques. Ce système permet de

---

<sup>155</sup> Traité de concession Colin/Watel, Vo11 45

<sup>156</sup> idem

<sup>157</sup> idem

<sup>158</sup> Bernard Marchand, *Le financement des travaux d'Hausmann : un exemple pour les pays émergents ?* (<http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/58/34/57/PDF/Hausmann.pdf>)

<sup>159</sup> Traité de concession Colin/Watel, Vo11 45

contourner les difficultés à emprunter pour la ville de Paris. Les entrepreneurs, eux, réalisent une plus-value sur la revente des parcelles redécoupées. Ce système, dénoncé par Jules Ferry dans « Les Comptes fantastiques d'Hausmann », devient courant à partir de 1858. On voit bien que c'est le cas pour la percée de la rue Alexandre Dumas.

Les deux concessionnaires doivent donc livrer la voie nouvelle avant « le 1er janvier 1870 ». Ils se chargent ainsi de l'ensemble de l'opération sur le plan matériel :

« MM Colin et Watel supporteront tous les frais de viabilité de la voie nouvelle.

A cet effet ils seront tenus :

1° de régler le sol de la dite voie nouvelle et des parties en retour suivant les profils et côtes de nivellement approuvés par l'administration municipale.

2° D'exécuter sur la voie nouvelle conformément aux indications qui seront données par le service municipal, une chaussée pavée en grès dur ou porphyre de 77m20 de largeur et sur les parties en retour des voies adjacentes une chaussée également complètement pavée.

3° D'établir dans toute la longueur de la dite voie des trottoirs en bitume suivant les dimensions et d'après les nivellements qui seront indiqués par l'administration sans pouvoir exiger la prime d'usage.

4° De supporter la dépense de construction d'un égout à établir sous la dite voie.

5° De supporter la dépense résultant pour la ville de Paris de l'article 27 du traité en date du 23 juillet 1855, intervenu entre l'administration municipale et la compagnie d'éclairage au gaz, de l'achat du matériel et de la mise en place des appareils d'éclairage au gaz dans toute la longueur des voies à ouvrir du modèle qui sera indiqué par l'administration municipale.

[...]

MM Colin et Watel seront tenus de faire élever des constructions sur tous les terrains d'angle dans le délai de trois ans à partir du jour de la livraison définitive de la voie dont il s'agit.

[...]

Les acquisitions des immeubles nécessaires à l'exécution de l'opération de voirie dont il s'agit, avec l'emplacement des pans coupés ménagés aux encoignures des voies latérales, seront faites

soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation aux frais, risques et périls de MM. Colin et Watel, le tout conformément aux lignes tracées sur le plan annexé aux présentes. »<sup>160</sup>

Colin et Watel ont donc à leur charge l'ensemble des opérations de voirie : chaussée, égouts, éclairage, expropriation... Pour autant, ils ne sont que des exécutants puisque toutes les décisions sont prises par « l'administration municipale » qui fournit l'ensemble des plans. Par contre, ils héritent de certaines prérogatives municipales comme le droit de réclamer aux propriétaires riverains une participation pour les frais de viabilité :

« Les concessionnaires conserveront de convention expresse le droit dans lequel la ville les subroge formellement d'exiger des riverains et de se faire rembourser, dans la limite des droits de la ville tous les frais de viabilité et autres au prorata des façades de chacun d'eux et aux prix réglés par la ville. »<sup>161</sup>

La société concessionnaire est donc investie de l'ensemble des pouvoirs municipaux quant à cette opération, de la même façon, nous le verrons, qu'elle se charge des expropriations. La société concessionnaire s'apparente donc à une société de travaux publics aux pouvoirs élargis s'occupant de l'intégralité de l'opération matérielle. Si les pouvoirs publics consentent à une telle cession de leur droit, c'est qu'ils obtiennent en retour une facilité de financement.

La société concessionnaire s'occupe donc des expropriations à la place de la ville de Paris. Le droit d'expropriation apparaît comme la base de la politique de transformation de Paris. La première réglementation des expropriations date du premier Empire et permet d'exproprier uniquement les terrains nécessaires à la voie nouvelle. Les terrains restants demeurent aux mains des anciens propriétaires qui se voient obligés de reconstruire sur l'espace subsistant. L'inconvénient est évident : si l'espace restant est insuffisant, il est impossible pour le propriétaire de reconstruire ou alors il se voit contraint d'édifier des « immeubles-placards » étroits, mal construits et insalubres. La loi de 1852 « relative aux rues de Paris » corrige cet inconvénient et devient un outil indispensable pour la percée. L'article 2 autorise l'expropriation au-delà de l'espace nécessaire à la voirie, permettant de reconstituer

---

<sup>160</sup> Traité de concession Colin/Watel, Vo11 45

<sup>161</sup> idem

un parcellaire propre à la construction d'immeubles de bon aloi, c'est-à-dire d'immeubles haussmanniens. Rapidement, cette loi est exploitée comme un moyen de spéculation pour la ville qui voit là l'occasion de conséquentes plus-values. Cependant, lors de la percée de la rue des Pyrénées en 1862, les expropriations sont limitées à la seule voirie. Les retombées financières pour les propriétaires sont donc beaucoup plus faibles qu'en cas de vastes expropriations qui permettent un remembrement du parcellaire<sup>162</sup>. Pour Louis Lazare, ce choix s'explique par le fait que l'Est parisien n'offre que des perspectives de faible spéculation tandis que les promoteurs privilégient l'Ouest parisien qui représente un marché plus porteur. Qu'en est-il de notre percée ?

Les pouvoirs publics semblent avoir privilégié une solution intermédiaire, c'est-à-dire une expropriation limitée aux terrains strictement nécessaires à la voirie :

« Les acquisitions des immeubles nécessaires à l'exécution de l'opération de voirie dont il s'agit, avec l'emplacement des pans coupés ménagés aux encoignures des voies latérales, seront faites soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation aux frais, risques et périls de MM. Colin et Watel, le tout conformément aux lignes tracées sur le plan annexé aux présentes. »<sup>163</sup>

Mais avec une possibilité d'étendre l'expropriation en cas de forme parcellaire insuffisante à la construction :

« Il est bien entendu que si après l'expropriation des immeubles teintés en jaune sur le plan, il reste entre l'alignement et d'autres immeubles non teintés, des parcelles sur lesquelles à raison de leur forme ou de leur peu d'étendue des constructions salubres ne puissent être édifiées, la ville exercera à l'égard de ces immeubles, et au frais, risques et périls du concessionnaire, les droits conférés à l'administration par l'article 2 paragraphe 3 du décret du 26 mars 1852, ainsi conçu :

« Les parcelles de terrain acquises en dehors des alignements et non susceptibles de recevoir des constructions salubres seront réunies aux propriétés contiguës, soit à l'amiable, soit par

---

<sup>162</sup> Agnès Sander, *La production du cadre bâti au XIXe siècle entre planification et action locale pour un point de vue plus architectural*, étude sur la rue des Pyrénées in Géraldine Pflieger, Luca Pattaroni, Christophe Jemelin, Vincent Kaufmann, *The Social Fabric of the Networked City*, Routledge

<sup>163</sup> Traité de concession Colin/Watel, Vo11 45

l'expropriation de ces propriétés conformément à l'article 53 de la loi du 16 Septembre 1807 »<sup>164</sup>

Si cette solution ne permet pas un remembrement complet du parcellaire, elle évite la construction « d'immeubles-placards » comme on peut en trouver rue des Pyrénées. Cette différence avec la rue des Pyrénées s'explique justement par l'existence d'un contrat de concession. La ville de Paris avait dû se charger de l'exécution de la rue, ne trouvant pas d'entreprise intéressée. Elle n'a pas souhaité spéculer sur la constitution de cette voie, considérant cette manœuvre comme trop risquée pour l'Est parisien, où les promoteurs se font rares.

La dernière obligation concernant le contrat de concession est celle du respect de la réglementation pour la construction des immeubles en bordure de la voie. Pierre Pinon remarque que la véritable réglementation haussmannienne se trouve dans les contrats de vente, plus que dans la législation<sup>165</sup>. Il n'est donc pas étonnant que, dans le contrat de concession, on trouve un certain nombre de prescriptions architecturales pour les parcelles revendues. Les prescriptions semblent beaucoup moins contraignantes pour cette percée, qui apparaît comme secondaire, que pour celles très importantes du centre de Paris comme le boulevard Saint-Michel par exemple<sup>166</sup>. Évidemment, il s'agit de ne pas décourager les promoteurs avec une trop stricte réglementation dans un quartier peu touché par l'investissement privé. Dans cette logique, les pouvoirs publics ont connu les plus grandes difficultés à lotir la rue des Pyrénées<sup>167</sup>. C'est ainsi que dans le contrat de concession, l'administration ne réclame que le strict minimum, c'est-à-dire :

« Ils ne pourront être tenus d'élever leurs maisons à toute la hauteur permise, sans toutefois qu'elles puissent avoir moins de deux étages au-dessus du rez-de-chaussée ; néanmoins les façades des maisons sur la voie publique devront être en pierre de taille au moins jusqu'au premier étage. Les étages des maisons à bâtir devront avoir 2m60 de hauteur au moins. »

---

<sup>164</sup> Traité de concession Colin/Watel, Vo11 45

<sup>165</sup> Jean Des Cars, Pierre Pinon, *Paris-Haussmann : le pari d'Haussmann*, Paris, Pavillon de l'Arsenal/Picard, 1991, p.94

<sup>166</sup> Michaël Darin, *Formation du boulevard Saint-Germain, Immeubles haussmanniens*, Nantes, Ecole d'architecture de Nantes, 1989

<sup>167</sup> Agnès Sander, *La production du cadre bâti au XIXe siècle entre planification et action locale pour un point de vue plus architectural*

Ainsi, ces prescriptions à minima montrent bien le refus d'un trop grand nombre de règlements par les pouvoirs publics de peur de faire fuir les promoteurs.

## Un résultat chaotique

Ce sont tout d'abord les événements de 1870 et 1871 (la guerre, le siège et la Commune) qui vont empêcher l'aboutissement des travaux. Les deux sections de la rue qui font partie du XI<sup>e</sup> arrondissement semblent être achevées, mais il manque la partie entre la place de la Réunion et le boulevard de Charonne.

"Tel était l'état de la chose au moment où survint la guerre. Dès que les services administratifs eurent recommencé à fonctionner librement, les habitants de l'ancien Charonne se plaignirent de nouveau que cette partie du XX<sup>e</sup> arrondissement manquât de communication avec le centre de Paris et insistèrent pour que la nouvelle voie fut ouverte dans tout son parcours. Le Conseil municipal faisant croire à ces légitimes réclamations et voulant, en outre, assurer l'assainissement du quartier par la construction d'un grand égout sur ce point."<sup>168</sup>

C'est ainsi que le contrat de concession est confirmé. On remarque donc une parfaite continuité entre les services de l'Empire et ceux de la III<sup>e</sup> République, les travaux Haussmanniens ne s'arrêtant pas avec Haussmann<sup>169</sup>. La seule évolution notable du contrat de concession réside dans le retrait de M. Watel au profit de M. Béchu car, à ses yeux, il n'est « pas honorable dans sa nouvelle situation de rester intéressé dans une concession de la ville de Paris »<sup>170</sup>. Ce fait en apparence anodin annonce, en réalité, de sérieux problèmes. Deux lettres de M. Colin, retrouvées dans divers cartons, présentent l'évolution du chantier à partir de cette date comme une vaste farce. Nous sommes déjà en octobre 1874, et M. Béchu, chargé des travaux de la 3<sup>e</sup> section, semble, aux dires de ces lettres, aussi peu compétent que peu scrupuleux.

« Pour cette 3<sup>e</sup> section, il n'y a jamais eu en réalité un chantier, il y avait, en tous temps quelques hommes jamais de direction, quelquefois la présence scandaleuse du Sieur Esrault

---

<sup>168</sup> Rapport Alphand, directeur des travaux de Paris, le 24 mai 1872, Vo11 45

<sup>169</sup> Voir à ce sujet le chapitre « *Paris sans Haussmann, le triomphe du paysage haussmannien 1871-1898* » dans Jean Des Cars, Pierre Pinon, *Paris-Haussmann : le pari d'Haussmann*, Paris, Pavillon de l'Arsenal/Picard, 1991

<sup>170</sup> Traité de concession Colin/Béchu, Vo11 45

qui ne s'est jamais présenté sans être gris, ce qui paraît être un peu son état normal, et cela ressemblait si peu à un chantier que ce travail faisait la risée de tous ceux qui le suivaient. »<sup>171</sup>

M. Béchu est ainsi présenté par M. Colin comme « un aventurier, un homme logeant en hôtel garni, qui vivait en concubinage »<sup>172</sup>, bien loin du traditionnel petit bourgeois concessionnaire. A la mort de M. Béchu, M. Watel refait surface et prétend qu'il ne s'est jamais désintéressé de l'affaire, que le défunt n'était qu'un « prête-nom ». En 1882, le constat est simple : la société concessionnaire a fait faillite, M. Colin croule sous les dettes et demande réparation. Il nous est très difficile de départager les protagonistes de l'affaire. Est-ce une escroquerie de M. Watel et Béchu ou le fruit d'une désastreuse gestion ? Cette affaire représente dans tous les cas l'échec complet de la seule concession dans l'Est parisien annexé. Le résultat chaotique de cette affaire nous montre la difficulté de trouver des investisseurs fiables pour cette partie de Paris, faute d'une garantie de profits suffisamment alléchants pour les promoteurs. On peut s'interroger sur l'amateurisme des concessionnaires, et voir dans leur échec un symbole du manque d'attractivité de l'Est parisien pour les investisseurs privés. Lesquels, lorsqu'ils existent, sombrent en l'espèce dans le ridicule.

Malgré l'échec de la concession, la rue Alexandre Dumas est tant bien que mal achevée dans le courant de l'année 1875. Elle permet alors de désenclaver le quartier en le reliant à l'un des poumons économiques de Paris, le faubourg Saint-Antoine, facilitant le travail des ébénistes de la Réunion. Plus encore, cette percée marque un regain d'intérêt des pouvoirs publics pour notre espace, avec l'aboutissement de nombreux projets (rue Planchat, rue des Vignoles...). Cette nouvelle phase s'explique certes par l'achèvement de l'opération Gambetta qui permet de redistribuer les priorités, mais aussi et avant tout par le travail de pression des riverains qui, grâce à leurs pétitions, sont parvenus à obtenir les travaux souhaités. La mobilisation des habitants du quartier en faveur de la percée représentent une lutte très locale,

---

<sup>171</sup> Lettre de M. Colin au préfet, Vo11 45

<sup>172</sup> idem

signifiant la volonté d'intégration à l'ensemble parisien. La Réunion participe-t-elle à des combats politiques à une échelle parisienne, et comment s'y intègre-t-elle ?

## Chapitre 2

### La Commune de Paris

La Commune de Paris reste l'événement le plus marquant dans l'histoire parisienne du XIXe siècle. Cette révolution qui se déclenche à la suite de la déroute de l'Empire face à la Prusse de Bismarck, et à l'élection d'un parlement royaliste très conservateur, demeure un objet historiographique très complexe à aborder. De nombreux ouvrages<sup>173</sup>, souvent marqués idéologiquement, ont traité de la question. Notre ambition n'est évidemment pas de retracer l'histoire de la Commune de Paris de ses prémices à la « semaine sanglante ». Tout au plus, souhaitons-nous tenter de comprendre la place que joue notre quartier dans l'insurrection. En effet, le quartier de la Réunion est situé au plus près de l'épicentre de ce Paris insurgé. Ces habitants évidemment y participent activement, et l'exacerbation de la violence et des rapports sociaux jouent le rôle, pour nous, de révélateur d'antagonismes entre groupes sociaux que nous ne pouvions percevoir avec les calepins du cadastre. Pour toutes ces raisons, la Commune de Paris est un moment essentiel à la compréhension de la société urbaine que représente le quartier de la Réunion. Malheureusement, le manque de temps nous ayant empêché de dépouiller des archives inédites, il nous a donc fallu nous contenter d'ouvrages sur la Commune dans le XXe arrondissement, qui privilégient évidemment l'étude de Belleville, ainsi que des biographies du Maitron traitant des communards de notre quartier. Au travers de ces documents, nous tenterons de comprendre l'importance de l'Est parisien dans la Commune de Paris, le profil des insurgés du quartier de la Réunion, ainsi que les tensions sociales révélées par les événements.

---

<sup>173</sup> De nombreux débats historiographiques traversent ce sujet. Est-ce la première révolution communiste du XXe siècle, préfiguration de la révolution russe, ou au contraire est-elle le dernier soubresaut d'un siècle de révolution ? L'historiographie anglo-saxonne a eu tendance à voir la Commune comme une lutte pour les droits civiques, tandis que les historiens français ont avant tout insisté sur le caractère social.

## La commune dans l'Est parisien

« Rome n'est plus dans Rome, et ce terrible Faubourg Saint-Antoine d'où partait jadis le signal des « journées » a donné sa démission en faveur de Belleville et de La Villette... »<sup>174</sup>

Belleville, et l'Est parisien sont donc devenus l'épicentre du socialisme et de la contestation politique. En 1830 pourtant, la garde nationale avait âprement défendu l'ordre établi, et l'on mesure alors les transformations qu'ont connues ces communes puis ces quartiers parisiens. Belleville devient le cœur du socialisme naissant, où s'organisent les premières réunions politiques, les coopératives ouvrières, ainsi que la presse la plus critique envers l'Empire. Se développe alors une véritable conscience politique, ainsi que de nouvelles pratiques politiques. Ainsi, avant même l'insurrection, c'est dans cet Est parisien que l'on perçoit les marques d'une radicalisation, et d'une montée de la contestation. L'élection de Gambetta, en 1869, symbolise l'émergence du mouvement ouvrier dans le XXe arrondissement. Elu sur la base assez radicale du « Programme de Belleville », l'élection est célébrée par des manifestations de rue qui tournent à l'émeute. Les manifestants incendient un kiosque et mettent à sac un café, édifiant quelques barricades. Ces événements inquiètent profondément les autorités publiques. Quelques mois plus tard, à la suite de la démission de Gambetta<sup>175</sup>, qui privilégie son mandat à Marseille<sup>176</sup>, Henri Rochefort<sup>177</sup> est élu. Les électeurs bellevillois marquent ainsi, encore plus fortement, leur radicalité puisque celui-ci est alors poursuivi par la police impériale. C'est à Belleville même qu'il est arrêté quelques mois plus tard en février 1870 lors d'une

---

<sup>174</sup> Citation de G. de Molinari, journaliste au Débat, cité par Jacques Rougerie, élections de 1869 à Belleville, <http://www.commune-rougerie.fr/les-elections-de-1869-a-be,fr,8,85.cfm>

<sup>175</sup> Homme politique français, républicain modéré élu du XXe arrondissement entre 1875 et 1877. Il n'est donc pas étonnant que la place puebla soit renommée en son honneur en 1893, 11 ans après sa mort

<sup>176</sup> On pouvait à l'époque se présenter dans plusieurs circonscriptions à la fois pour se donner plus de chances d'être élu avant de choisir le mandat le plus valorisant.

<sup>177</sup> « L'homme aux vingt duels et trente procès » est un journaliste et un homme politique. S'il apparaît dans les années 60 comme le principal opposant de l'empire au travers de son journal l'Intransigeant, il ne soutiendra que mollement la Commune, et adoptera par la suite des positions contrastées : anticlérical mais nationaliste puis boulangiste et antidreyfusard.

conférence traitant de Voltaire. Gustave Flourens<sup>178</sup>, qui préside cette réunion déclare Belleville « en état d'insurrection ». Dans la nuit, plusieurs barricades sont érigées. La répression est féroce avec près de 150 morts, et 300 personnes arrêtées. Enfin, le 19 juillet 1870, lors de la tentative du coup de force d'Auguste Blanqui<sup>179</sup>, c'est boulevard de Belleville qu'il tentera de recruter des partisans. Belleville devient alors le territoire du socialisme parisien. De ces réunions et de ces barricades se développe une expérience et une pratique politique qui seront mises en œuvre lors de la Commune. La contestation et l'idéologie révolutionnaire sont ainsi bien présentes, et la situation semble quasi-insurrectionnelle dans le quartier de Belleville. Pourtant c'est à Montmartre dans un quartier autrement plus calme que se déclenche la Commune.

Belleville et l'Est parisien se distinguent durant la Commune par la participation très large et active de ses habitants, tant sur le plan politique que militaire. Mais finalement, c'est peut-être au cours de la « semaine sanglante » que ces espaces imposeront leur image de dernier bastion de la Commune. Les insurgés parisiens résistent, en effet, tout au long de la semaine du 20 au 28 mai 1871 à l'avancée des troupes versaillaises dans Paris. Leur progression se fait d'Ouest en Est, reprenant d'abord les quartiers les plus aisés avant de s'enfoncer dans les quartiers populaires. Jacques Rougerie, dans son article *L'Espace populaire parisien*<sup>180</sup> tentait de démontrer que la résistance la plus acharnée avait eu lieu dans les quartiers les plus populaires. Dès lors, l'avancée des troupes devenait un outil de compréhension de la composition socio-professionnelle d'un espace. Si l'on ne peut totalement adopter ce point de vue, Jacques Rougerie, lui-même est très critique envers cette démonstration, on remarquera que la résistance acharnée de l'Est parisien témoigne, si ce n'est d'un caractère populaire, d'un attachement profond de ces quartiers à la Commune. Le 24 mai, Ranvier, maire du Xe arrondissement et membre influent du Comité de Salut public, lorsqu'il quitte l'Hôtel de ville, s'empresse de rejoindre sa

---

<sup>178</sup> Républicain rouge, élu de la Commune, il est tué le 3 avril 1871 à Rueil.

<sup>179</sup> Militant socialiste radical, ses nombreuses tentatives d'insurrections le conduisent à passer la majeure partie de sa vie, et à rater la Commune de Paris. Une grande partie des communards se reconnaissent en lui et son influence idéologique est très forte à cette époque sur les socialistes français.

<sup>180</sup> Jacques Rougerie, *L'Espace populaire parisien*, Bulletin de l'Institut d'Histoire économique et sociale de l'Université de Paris I Recherches et Travaux, n° 5, janvier 1977

mairie d'où il organise la défense de Belleville. Il appelle encore le 26 mai les habitants du XXe à la résistance dans ce qu'il est convenu d'appeler la dernière affiche de la Commune. Ce repli immédiat vers son arrondissement caractérise les illusions de cet homme qui pense encore qu'un quartier défendu par des barricades et ses habitants peut résister à lui seul à l'armée régulière<sup>181</sup>. A partir du 27 mai, le territoire de la Commune ne correspond plus qu'à cet Est parisien. La Villette résiste encore, Charonne et le quartier de la Réunion sont repris progressivement à partir du Faubourg-Saint-Antoine. Les derniers insurgés se replient vers Belleville et le Père-Lachaise. Ces deux quartiers deviennent alors le dernier bastion de la Commune. L'élite communarde se retrouve à la mairie du XXe arrondissement, tandis que les soldats insurgés crient vengeance. L'exécution de la rue Haxo d'une cinquantaine d'otages de la Commune se déroule donc dans ce climat de défaite imminente, et témoigne de la désagrégation du pouvoir révolutionnaire. Les représentants et l'élite de la commune se trouvent coupés du peuple, un peuple qu'ils considèrent comme incontrôlable. Le dimanche 28 mai, la dernière barricade tombe rue Ramponneau. La résistance fut acharnée dans les rues de Belleville, de Ménilmontant, ou entre les tombes du Père-Lachaise, mais la répression fut terrible. Certainement plus meurtrière à Belleville que dans le reste de Paris. Ainsi, le correspondant du Times écrit le 31 mai :

« C'est une preuve bien cruelle des impitoyables indispositions des troupes à l'égard des Belvillois, que l'avertissement qui nous fut donné de ne pas rester dans cette ambulance. Les soldats considéraient quiconque prenait soin des blessés comme sympathisant avec eux et méritant le même sort. On nous avait appris que dans Belleville aucun blessé à terre n'obtenait grâce de la vie. »

Au cours de cette période, Belleville se forge une légende, un mythe. Elle devient l'incarnation de l'esprit révolutionnaire, quel que soit le camp politique. Ce quartier est alors soit perçu comme la pire des menaces, soit comme le symbole de la résistance parisienne. La rue Haxo devient un lieu de pèlerinage pour les conservateurs, tandis que le mur des fédérés du cimetière du Père-Lachaise devient pour la gauche un haut-lieu de mémoire et de célébration de la Commune. A tel point que Belleville devient le symbole de l'Est parisien. Ainsi, il n'est pas rare de voir Charonne être présenté comme faisant partie de Belleville.

---

<sup>181</sup> Gérard Jacquemet, op. cit., p.179

## Le communard de la Réunion

Les habitants du quartier de la Réunion prennent naturellement part aux événements insurrectionnels. C'est même avec Belleville l'un des derniers bastions de la Commune. Nous avons voulu étudier le profil de ces habitants, savoir qui sont ces gens qui prennent les armes contre les Versaillais. Nous avons donc relevé à partir du Maitron une vingtaine de biographies d'habitants du quartier qui sont jugés après les événements pour leur participation à cette révolution. Ainsi, nous échappe totalement le profil des fusillés sans autre forme de procès, et seul nous est parvenu celui des personnes arrêtées suite aux événements, parfois même à tort. De ce très faible échantillon, nous ne pouvons tirer que peu de conclusions, seulement élaborer quelques hypothèses.

Emploi des communards arrêtés	
Ebéniste	3
Journalier	3
Fumiste	2
Maçon	2
Marchand des quatre saisons	1
Cordonnier	1
Concierge	1
Couvreur	1
Jardinier	1
Trempeur de journaux	1
Camionneur	1
Plombier	1

Parmi ces 18 communards, on trouve de nombreux profils aux métiers divers, rassemblant des maçons, un marchand, voire un trempeur de journaux. On remarquera tout de même la présence affirmée de trois ébénistes, qui montre bien que la population charnière du quartier participe au mouvement insurrectionnel. Adolphe Hérouard, François Dubut, et Alexandre Nossat se présentent, en effet, devant leurs juges comme ébénistes. Deux d'entre eux habitent rue des Basses-Vignoles, et le dernier rue des Hautes-Vignoles. Deux d'entre eux sont célibataires, seul Adolphe Hérouard, âgé de 40 ans, est marié sans enfant. Les deux autres sont plus jeunes, puisque François Dubut est âgé de 32 ans, tandis que Alexandre Nossat seulement de 17 ans. Ces deux derniers se connaissent certainement puisque ils vivent dans la même rue, et ont tous deux combattu dans le 27<sup>e</sup> régiment qui a défendu la porte Bineau<sup>182</sup> du 14 au 22 mai. Parmi ces trois ébénistes, Henri Dubut et Adolphe Hérouard sont arrêtés vers Belleville le 28 mai. Le jeune Alexandre Nossat préfère lui se rendre aux Prussiens au niveau de la Porte de Romainville le 27. Lors du

---

<sup>182</sup> Porte bineau aujourd'hui renommé, il semblerait que cette porte se situe au nord du XVIIIe

procès, les biographies du Maïtron évoquent pour tous trois des témoignages qui leurs sont favorables. On remarquera que seuls les ébénistes disposent de ces « bons renseignements », les autres communards n'ont personne pour leur venir en aide,

voire même peuvent être dénoncés. Probablement est-ce là un signe du poids des ébénistes au sein du quartier, et des solidarités de voisinages qui se mobilisent pour eux.

<b>Lieux de naissance des communards arrêtés</b>	
Paris	<b>6</b>
Neuilly	<b>1</b>
Marne	<b>1</b>
Valenciennes	<b>1</b>
Belgique	<b>1</b>
Vosges	<b>1</b>
Calvados	<b>1</b>
Gard	<b>1</b>
Haute-Saône	<b>1</b>
Lille	<b>1</b>
Allemagne	<b>1</b>
Seine inférieure	<b>1</b>
Doubs	<b>1</b>

Pourtant, seul M. Hérouard ne fut jamais condamné, tandis que Dubut, s'il est considéré comme « un bon ouvrier », fut condamné à deux reprises pour coups et blessures, tandis que Nossat fut poursuivi, dès l'âge de 15 ans pour vol. Mais malgré ces antécédents qui ne plaident pas en leurs faveurs, ces deux ébénistes obtiennent des témoignages favorables. Nossat reçoit ainsi de bons certificats de son ancien patron, tandis que des témoignages essayent de montrer que Dubut était un ivrogne sans opinion politique, et en aucun cas un radical politisé.

Le profil des autres communards est très divers, et semble représenter la plupart des types de métiers. Ainsi, on trouve aussi bien un jardinier qu'un concierge ou encore un marchand des quatre saisons. Un tiers d'entre eux est né à Paris, les autres viennent de toute la France, une seule personne est originaire d'Allemagne.

Si l'on compare ces résultats insuffisants à ceux de Jacques Rougerie<sup>183</sup> plus conséquents, mais que lui-même juge imparfaits, on retrouve cette diversité. Pour lui, « Le Communard semble d'abord un Parisien moyen. Par l'âge moyen, les professions, et probablement aussi l'origine

moyenne, la population insurgée est, dans une très grande mesure, le reflet, ou une image très proche, de la population normale — la partie de celle-ci, s'entend, que nous avons dite « capable » d'insurrection. En ce sens, il est vrai qu'à Paris « tout le monde était coupable ». Ce parisien moyen, on le retrouve au sein de la Réunion.

<sup>183</sup> Jacques Rougerie, *Composition d'une population insurgée. L'exemple de la Commune*, Le Mouvement social, n° 48, septembre 1968

Evidemment, l'aspect populaire du quartier limite sensiblement la participation des employés qui n'est pas négligeable à l'échelle parisienne. Jacques Rougerie notait la prééminence du secteur du bâtiment (14% des interpellés), et des journaliers (15%), et on les retrouve parmi notre petit échantillon avec 2 maçons, 2 fumistes et 3 journaliers. Seul le secteur des métaux nous échappe, qui représente pourtant 11% des communards arrêtés. Enfin, on remarquera qu'à l'échelle de Paris, l'industrie du meuble représente 10% des interpellés. Il est évident que ces ouvriers sont issus pour une majorité d'entre eux du Faubourg-Saint-Antoine, et de Charonne.

Finalement, sur les vingt interpellés, un seul se fit arrêter au sein du quartier, sur la barricade de la rue de la Réunion. Les autres sont soit interpellés à Belleville, sur la barricade de la rue de Montreuil (XI), à la mairie de Drouot (IX), ou encore beaucoup plus loin porte de Romainville ou à proximité du ministère de la Marine dans le VII<sup>e</sup> arrondissement. Pour la plupart, ils étaient engagés au sein de bataillons de la Garde nationale, et suivaient donc les ordres. C'est pour cette raison que l'on retrouve ces communards bien loin de leur quartier d'origine, selon leurs affectations. Mais si l'on étudie attentivement les mouvements de ces personnages lors de la « semaine sanglante », on remarquera qu'ils reculent vers l'Est à mesure de l'avancée des troupes, mais finalement peu d'entre eux se sont réfugiés dans leur quartier, si ce n'est Auguste Loudière arrêté sur la barricade de la rue de la Réunion. Les combats semblent n'avoir été que sporadiques dans notre espace car les communards se sont concentrés sur les barricades du secteur stratégique de Belleville.

Les personnalités sont rares à la Réunion, et Alexis Trinquet<sup>184</sup> y fait figure d'exception. Trinquet, militant socialiste de la première heure, prit part à la Commune. Né à Valenciennes en 1835, Trinquet déménage à Paris avec sa mère à ses 14 ans. A l'âge de 20 ans, il s'installe au 48 rue de la Réunion, travaillant alors en tant que cordonnier avec sa femme.

Au travers de son parcours de militant, on peut avoir un aperçu de l'activité politique des socialistes de l'Est de Paris. Il faut bien comprendre que pour Charonne, socialisme rime avec Belleville. En effet, la plupart des réunions politiques, et des sociétés coopératives se situent dans ce secteur. Ainsi, on peut remarquer que malgré l'attachement de Trinquet pour son quartier, l'essentiel de son activisme politique

---

<sup>184</sup> Informations obtenues à partir de la biographie du Maitron

l'amène à militer de l'autre côté du Père-Lachaise. En 1866, il fait partie des fondateurs de l'Economie ouvrière, société coopérative installée rue Delaître à Belleville. En 1869, il appartient au comité électoral d'Henri Rochefort qui se présente dans la 1<sup>ère</sup> circonscription de Paris dont le cœur est Belleville, profitant du désistement de Gambetta qui préfère représenter Marseille. Rochefort emploie alors Trinquet à *La Marseillaise*, journal d'opposition à l'Empire, publié à Paris. On remarque donc que l'ensemble de l'action politique de Trinquet semble se dérouler dans le nord du XX<sup>e</sup> arrondissement à Belleville. Il est ensuite arrêté et incarcéré pour cris séditieux et port d'armes suite à une réunion publique le 8 février 1870. Il est libéré sur ordre de Gambetta le lendemain de la proclamation de la III<sup>e</sup> République. Après avoir participé au sein du 147<sup>e</sup> bataillon au 1<sup>er</sup> siège, Alexis Trinquet est élu, le 16 avril 1871, par le XX<sup>e</sup> arrondissement avec 6771 voix, avant d'être désigné pour faire partie de la Commission de Sûreté générale. L'action de Trinquet fut des plus énergiques au sein de l'assemblée parisienne, ou dans la rue jusqu'au dernier jour. Une note de police du 21 août 1876 lui reproche les « mesures de répression les plus violentes », les « perquisitions vexatoires » faites au domicile des membres du clergé », enfin « les assassinats qui ont été commis à la mairie du XX<sup>e</sup> arr ». L'exécution de l'agent de paix Rothe est, en effet, racontée par Vallès dans l'insurgé :

« Jeudi 25 mai, Mairie de Belleville.

Dans la cour, du bruit.

Je me penche à la fenêtre. Un homme, sans chapeau, en bourgeois, choisit une place commode, le dos au mur. C'est pour mourir.

— Suis-je bien là ?

— Oui !

— Feu !

Il est tombé... il remue.

Un coup de pistolet dans l'oreille. Cette fois, il ne remue plus.

Mes dents claquent.

— Tu ne vas pas te trouver mal pour une mouche qu'on écrase, me dit Trinquet qui remonte en essuyant son revolver »<sup>185</sup>

Sa résistance acharnée ne se démentit pas, puisqu'il combattit jusqu'au dernier jour dans les rues de Belleville. Ce n'est qu'après les dernières heures de la Commune qu'il

---

<sup>185</sup> Jules Vallès, *L'insurgé*, 1886

retrouve le quartier de la Réunion pour s'y faire arrêter le 8 juin. Cela témoigne de l'importance de Belleville dans la vie politique, associative et militante de l'Est parisien. On se souvient qu'en 1848, le peuple des barrières de Charonne s'était soulevé à l'appel du Faubourg-Saint-Antoine. 23 ans plus tard, le cœur du Paris révolutionnaire s'est déplacé à Belleville. Il est donc logique de voir les militants socialistes charonnais porter leurs actions sur cet espace. Alexis Trinquet est donc le parfait exemple d'un certain tropisme des socialistes vers Belleville.

Charonne est annexé à Paris en 1860, mais symboliquement semble profondément rattaché à Belleville. La prééminence des milieux révolutionnaire dans nord du XXe arrondissement a naturellement conduit à présenter l'ensemble de l'Est parisien socialiste sous la dénomination de Belleville. C'est ainsi qu'Alexis Trinquet, vivant rue de la Réunion, est souvent présenté comme un bellevillois.

## **La Commune comme révélateur de tensions sociales**

Nous avons présenté l'univers social du quartier dans la seconde partie. Ainsi, nous avons déterminé un certain nombre de groupes sociaux qui structurent la vie de quartier. Au travers de l'étude des actes de mariage, et en particulier de l'étude des témoins, nous avons pu évoquer les liens d'amitié qui pouvait rapprocher ces groupes sociaux. Malheureusement, déterminer au contraire les tensions qui traversent le quartier nous était impossible. La Commune de Paris est un événement d'une intensité remarquable qui exacerbe les rapports sociaux, et nous permet d'étudier une sociabilité jusque-là invisible.

Le groupe des gardiens de la paix semble, en effet, cristalliser une certaine haine au sein du quartier de la Réunion. Rien d'étonnant à cela, les agents sont souvent pris à partie, et Quentin Deluermoz montre dans son ouvrage que les « outrages à agent » sont un des délits les plus communs. Notre cas s'avère très intéressant par la présence de gardiens de la paix dans un espace réduit, autour de quelques numéros de la rue de la Réunion, qui semble déterminer un groupe cohérent. Nous avons donc cherché à comprendre comment ce groupe s'est inséré et organisé au sein du quartier. Leur regroupement est-il un réflexe défensif face à un

environnement hostile ? Les actes de Mariage avait permis de déterminer leur faible participation à la vie du quartier, puisque seuls deux d'entre eux apparaissent en qualité de témoin d'un mariage. Les biographies du Maitron sur les communards arrêtés permettent d'apporter un nouvel éclairage. Sur les vingt biographies relevées, trois évoquent des tensions entre les gardiens de la paix et d'autres habitants du quartier<sup>186</sup>. Ainsi, Michel Duchateau, communard arrêté sur la barricade rue de Montreuil, avait déjà été condamné à deux reprises : un mois de prison pour rébellion en 1855 et deux mois pour coups à agent en 1856. Plus intéressant, Joseph Garnier, marchand des quatre saisons, ne fut pas tant condamné pour sa participation à la Commune (il s'était réfugié dans sa cave durant la dernière semaine) que pour l'organisation du pillage des domiciles des agents au sein du quartier

« On lui reprocha surtout d'avoir, le 6 septembre 1870, dirigé une bande de pillards, déguisés pour la plupart en francs-tireurs, chez les gardiens de la paix domiciliés dans son quartier (Charonne, XXe arr.) et, en particulier, rue de la Réunion. Le 3e conseil de guerre le condamna, le 17 mai 1872, à dix ans de travaux forcés et à 200 f d'amende. »<sup>187</sup>

De plus, il avait été condamné à deux reprises pour outrages à agents de police. Son profil, celui d'un commerçant, laisse supposer son implication dans les sociabilités de rue. De plus, on remarquera qu'il réussit à enrôler plusieurs « pillards », témoignant d'une diffusion de ce ressentiment envers les agents au sein du quartier, et ce six mois avant la Commune. Les relations déjà tendues entre une partie de la population du quartier et les gardiens de la paix n'ont pu que s'aggraver avec la Commune. Ainsi, Gérard Jacquemet relève dans les rapports de police pour Belleville de nombreux accrochages et insultes envers les agents quelques mois après la « semaine sanglante ». Il cite ainsi un menuisier de 56 ans qui s'exclame, le 13 août, en désignant des agents « les voilà de nouveau ces canailles. J'ai deux fils, je les tuerais plutôt que de les voir soldats. Notre tour reviendra. »

Une étude plus poussée, et plus large, des interpellés des partisans de la Commune nous permettrait d'approcher les sociabilités par un autre biais que les actes de mariage, et permettrait d'évoquer les tensions ainsi que les soutiens du voisinage. Laurent Clavier, pour les journées de juin 1848, étudie ces liens au travers des

---

<sup>186</sup> Voir à ce sujet l'ouvrage de Quentin Deluermoz, *Policiers dans la ville : la construction d'un ordre public à Paris (1854-1914)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2012

<sup>187</sup> Biographie du Maitron de Joseph Garnier

dénonciations ou des lettres de recommandation des prévenus<sup>188</sup>. Elles permettent d'élaborer un réseau d'interconnaissance. Si ce travail est en cours pour les journées de Juin 48 avec les travaux de Laurent Clavier et de Maurizio Gribaudo, il serait intéressant d'adapter cette méthode à la Commune.

---

<sup>188</sup> Laurent Clavier, *Expérience politique dans les faubourgs du Nord-Est parisien en 1848*, in *Relations sociales et espace public, Revue d'histoire du XIXe siècle*, N°33, 2006, Paris

## Chapitre 3

### Grève du secteur de l'ameublement à Paris en 1880

« Le plus grand calme règne sur le Faubourg Saint Antoine »<sup>189</sup>

Le 17 septembre 1880, un rapport de police décrit en ces termes la première journée de grève des ébénistes de l'Est parisien. On est ici bien loin de la violence des journées révolutionnaires qui ont enflammé le faubourg en 1848, ou sous la Commune. Cette grève défend donc avant tout des intérêts corporatifs (réduction de la journée de travail, et augmentation du salaire horaire). Les ébénistes du quartier de la Réunion sont donc directement concernés par ce mouvement social qui englobe l'ensemble de la profession. Etudier cette grève devrait nous permettre de mieux saisir l'influence politique des ébénistes du quartier de la Réunion, et de leurs relations avec leurs camarades du Faubourg-Saint-Antoine.

#### La grève de l'ameublement

On trouve les prémices de ce mouvement social à l'été 1880. Les ouvriers ébénistes se réunissent alors le 17 juillet, et votent le principe de l'organisation d'une future grève. Ils mettent en avant deux revendications principales : la réduction du temps de travail à dix heures par jour, ainsi que l'augmentation du salaire horaire de 0,70 centimes à 0,80 centimes. Enfin, ils votent aussi le principe de la création d'une commission exécutive chargée de diriger la grève en négociant avec les patrons, et en mettant à l'index les maisons refusant les conditions des ébénistes.

La grève se déclenche donc à la mi-septembre, lorsque les patrons refusent d'accéder aux demandes de la commission. Au début de la grève, on estime à 2 500 les ouvriers grévistes. Ils font avant tout partie des grands ateliers, les plus prestigieux. Les patrons réagissent alors, sous l'impulsion de la maison Krieger<sup>190</sup>, à

---

<sup>189</sup> APP BA 168

<sup>190</sup> La maison Krieger est un des plus grands ateliers d'ébénistes installé rue du Faubourg-Saint-Antoine.

la grève en se liguant. Lors d'une réunion le 18 septembre, ils décident ainsi de fermer l'ensemble des ateliers d'ébénistes, selon le principe du *lock-out*, jusqu'à la fin de la grève. Le bras de fer est ainsi engagé. Selon l'officier de paix, chargé de surveiller cette affaire, « cette résolution [puisse] amener des incidents ». La réputation du Faubourg-Saint-Antoine n'est plus à faire, et les pouvoirs publics craignent des débordements, et des émeutes au sein du faubourg rebelle. Cette affaire se déroule seulement 10 ans après les événements de la Commune et la psychose d'une révolte sociale est encore très forte. Pourtant, la réaction des ébénistes à la décision patronale est purement légaliste :

« Une dizaine d'ébénistes se sont présentés ce matin à 7heures 45 pour prendre le travail. L'entrée leur a été refusée et comme ils voulaient forcer le passage, on les a fait expulser par les employés. [...] C'était là du reste ce qu'ils cherchaient afin d'avoir un motif pour réclamer une indemnité devant le conseil des prud'hommes. »<sup>191</sup>

Les ouvriers portent plainte aux prud'hommes comme prévu. La situation est donc bloquée, d'autant plus que les autres spécialités de l'ameublement (menuisiers en fauteuils, sculpteurs sur bois, tourneur, doreur...) rejoignent progressivement la contestation. Les journaux socialistes, comme le *Prolétaire*, apportent leur soutien au mouvement, des caisses de solidarité sont organisées pour les grévistes jusqu'en Angleterre. Dès lors, les patrons ne peuvent tenir indéfiniment, et de nombreux ateliers mis à l'index acceptent les conditions de la commission exécutive. Les ébénistes trouvent alors à s'embaucher dans ces ateliers, ou dans d'autres branches travaillant le bois mais dans d'autres spécialités que l'ébénisterie. L'organisation très efficace des grévistes conduit à accentuer la pression sur les grandes maisons qui refusent toujours de céder. Le 15 octobre 1880, un rapport de police annonce que « La cessation de la grève paraît donc imminente »<sup>192</sup>. Seules les maisons Krieger et Schmidt résistent encore, mais elles céderont dans les jours qui suivent. Les ouvriers ébénistes obtiennent l'augmentation de leur salaire horaire de 0,70 à 0,80 centimes, ainsi que la réduction du temps de travail à dix heures par jour, soit la pleine satisfaction de leurs revendications.

---

<sup>191</sup> APP BA 168

<sup>192</sup> idem

Cette grève dure plus d'un mois dans un climat extrêmement tendu, comme en témoigne la surveillance très précise des services de police qui font des rapports quotidiens. Pourtant, tout reste parfaitement calme, et les rapports de police répètent inlassablement que :

« Le Faubourg-Saint-Antoine conserve sa physionomie habituelle »

Les ouvriers ébénistes sont donc sûrs de leur force, grâce à la commission exécutive qui organise la grève et les mises à l'index. Le patronat a bien tenté de mettre en place, sous l'impulsion des plus grands ateliers, un front commun mais celui-ci a bien vite volé en éclat.

### **Les ébénistes de la Réunion dans la grève**

Pour l'ensemble de la presse de l'époque, cette grève est celle du Faubourg-Saint-Antoine. Mais qu'en est-il des ébénistes qui se situent au-delà de l'avenue de Charonne ?

On a finalement trouvé très peu de traces qui confirment l'implication du quartier dans la grève. Les réunions des grévistes ou des patrons se situent rue du Faubourg-Saint-Antoine, les rapports de Police qui ont noté l'adresse des leaders grévistes nous révèlent que ceux-ci vivent dans cette même rue, ou rue Basfroi et rue Montreuil. Un rapport de police du 20 septembre, c'est-à-dire au début du mouvement indique :

« Hier, les membres de la commission ont commencé à visiter les patrons, pour les mettre en demeure de signer le nouveau tarif, leur déclarant qu'en cas de refus, leurs ouvriers cesseront le travail. »<sup>193</sup>

Parmi les 16 ateliers, majoritairement situés rue de Montreuil ou rue de Reuilly, on trouve deux ateliers situés au 96 rue des Haies, dirigés par MM. Worth et Nadot<sup>194</sup>. Ces deux ateliers menacés d'une mise à l'index témoignent de la menace de grève qui pèse sur les entreprises du quartier de la Réunion. Il existe donc bien des ébénistes de la Réunion impliqués dans cette grève. Pourtant, ceux-ci éprouvent des difficultés à s'imposer face à leurs compagnons du faubourg dans la direction de la commission

---

<sup>193</sup> Idem

<sup>194</sup> Idem

qui conduit la grève. On ne trouve ainsi qu'un seul habitant de la Réunion en tant qu'assesseur lors d'une réunion de la commission. Cela montre bien le peu de cas qui est fait des nombreux ébénistes du quartier de la Réunion. Dans la même logique, aucune réunion de la commission n'est organisée dans notre quartier. Les meetings se déroulent rue du Faubourg-Saint-Antoine, rue de Montreuil ou rue de Reuilly... Ainsi, comme lors de la Commune, les lieux de sociabilité politique ne se situent pas dans le quartier. Pour les ébénistes, l'action politique s'organise dans le Faubourg-Saint-Antoine. Le quartier de la Réunion ne parvient pas à acquérir une certaine visibilité politique, il ne peut que se placer dans le sillage de quartier et de population à l'identité et à la symbolique autrement plus fortes.

### **L'amorce de la crise**

Cette grève de 1880 témoigne de la puissance revendicatrice des ébénistes. Cette corporation est capable de faire plier la plupart des ateliers parisiens en moins d'un mois. Pourtant, les ébénistes sont à l'apogée de leur capacité à s'organiser et à obtenir satisfaction de leurs revendications. En effet, la crise économique qui frappe la France depuis 1873 commence à se faire sentir et contracte la demande. Les exportations parisiennes d'ameublement passent de 4 millions en 1873 à 1,5 million de francs vingt ans plus tard<sup>195</sup>. Dans le même temps, les importations de province ou de l'étranger vers Paris progressent très fortement. Le faubourg subit la concurrence à la fois étrangère, d'Italie, d'Autriche ou d'Allemagne pour la production de meubles courants, et à la fois une concurrence provinciale de villes comme Bordeaux ou Nantes. Le symbole le plus frappant de cette crise et de ce nouveau rapport de force est bien la grève de 1889. A cette date, on trouve trace dans les rapports de police d'une grève contre une baisse de salaire :

« La cause est parait-il une réduction de salaire, imposée par les fabricants »<sup>196</sup>

Le contraste est saisissant entre les deux grèves de 1880 et de 1889. Cette crise touche durement le Faubourg-Saint-Antoine. Les métiers du bois représentaient 23% des

---

<sup>195</sup> Stéphane Laurent, *Industries du meuble*, in Béatrice de Andia (dir.), *Le Faubourg-Saint-Antoine Architecture et métiers d'art*, Paris, Action artistique de la ville de Paris, 1998

<sup>196</sup> APP BA 168

ateliers du quartier de la Roquette en 1871, et ne constituent plus que 15% en 1892. Mais la situation est encore pire pour le quartier de la Réunion. Si l'on compare le rapport de police en 1871 sur la condition ouvrière qui comptabilise près de 1 500 ouvriers ébénistes au sein du quartier de Charonne<sup>197</sup>, avec le dénombrement de la population de ce même quartier en 1886 qui n'en dénombre plus que 800<sup>198</sup> (métiers de l'ameublement et du bois regroupés), on comprend bien la violence de la crise qui touche notre quartier. Il est naturel que la récession frappe plus durement la Réunion. Cet espace a profité entre 1848 et 1880, d'une croissance exceptionnelle du secteur du meuble qui a incité les ébénistes du faubourg à annexer et investir le quartier de la Réunion. Naturellement, quand la crise survient, ce sont les lieux où l'implantation est la plus récente qui paient le plus lourd tribut. La production de meubles se rétracte sur son cœur historique du Faubourg-Saint-Antoine.

Le quartier de la Réunion s'est organisé et développé en fonction des métiers du meuble. Dès 1848, nous savons que nombre d'artisans du faubourg sont venus s'installer sur ces terrains vagues, et ont amorcé la croissance urbaine de ce nouveau quartier. La rupture de 1880 annonce donc une nouvelle étape dans l'histoire du quartier de la Réunion.

---

<sup>197</sup> APP BA 400

<sup>198</sup> AP D1M 83



Figure 27<sup>199</sup>. Tract de la Chambre syndicale des ouvriers ébénistes du département de la Seine en 1912, représentant un atelier d'ébéniste. Il dénonce les conditions de travail au sein de ces maisons. On remarque aussi que le ton anti-étranger est toujours présent à la veille de la guerre.

<sup>199</sup> AN, F7 13636, Dessin de Paul Poncet, trouvé sur le site <http://www.poulbenn.com/CorporationEbeniste.php>

## Conclusion

Le quartier de la Réunion peine à s'affirmer politiquement, et reste sous la tutelle de ses deux grands frères : le Faubourg-Saint-Antoine et Belleville. On l'a vu avec la Commune et cette grève des ébénistes, l'influence de ces deux pôles est très forte sur le quartier de la Réunion. La sociabilité et l'organisation politique semble demeurer à l'état embryonnaire. Les rares luttes purement réunionnaises ou charonnaises sont de l'ordre du local avec des pétitions de plus en plus nombreuses pour l'amélioration de la voirie. Le quartier deviendra pourtant, quelques années plus tard, le haut lieu de l'anarchisme parisien. Profitant certainement de cette absence de culture politique s'installe dans les années 1890, rue des Haies un groupe d'ébénistes « le Drapeau Noir ». Cette tradition restera longtemps ancrée dans l'ADN du quartier, puisque c'est rue des Vignoles que se situent encore les locaux de la CNT parisienne.

## Conclusion générale

Entre 1848 et 1880, les champs et les vignes des lieux dits « Hauts Vignole », ou « Basses Traverses » se transforment progressivement en un tissu urbain plus ou moins dense. Notre mémoire a consisté à saisir les mécanismes de cette transformation de la campagne à la ville. Trois aspects ont particulièrement été abordés : la dynamique de l'urbanisation entre acteurs privés et publics, la socialisation d'un nouvel espace urbain, ainsi que le processus d'intégration urbaine.

En l'espace de près de 30 ans, une société urbaine complexe et hétérogène est née de l'imbrication de l'action de la puissance publique, des investisseurs privés, et des habitants. Morphologie sociale et spatiale sont ainsi intrinsèquement liées. La forme urbaine, ainsi que la situation du quartier par rapport au reste de la ville conditionnent, en effet, l'arrivée d'un certain type de population ; dans le sens inverse, cette population forge le quartier autant qu'elle se l'approprie. La typologie urbaine du quartier de la Réunion, constitué d'immeubles faubouriens et de petites impasses, est le reflet de l'action de ces petits propriétaires, ou de l'installation des ateliers d'ébénistes. Les mécanismes de production d'un tissu urbain naissent donc d'une interaction constante entre agents publics et privés. Amina Sellali montre que l'initiative publique offre un cadre d'action à l'investissement privé. L'opération de la Réunion représente ce cadre. Rapidement, les promoteurs privés vont pourtant s'en affranchir, et lorsque l'investissement public se tarit, les acteurs privés continuent à investir tout autant dans le quartier, démontrant leur indépendance. A tel point que ce sont en partie ces promoteurs qui poussent la puissance publique à investir, à nouveau, dans le quartier, au travers de pétitions dont ils sont certainement à l'initiative. On bascule ainsi d'un urbanisme planificateur à un urbanisme de rattrapage, sous la pression des propriétaires et des habitants.

La population du quartier joue un rôle capital dans la production de la ville au travers d'une part de son action politique et ses fameuses pétitions, mais avant tout par les usages qu'elle fait du tissu urbain. Impossible de comprendre cet urbanisme de cours et d'impasses sans évoquer l'installation d'ateliers divers. L'étude attentive de l'univers social du quartier dessine une morphologie sociale beaucoup plus complexe que prévu, très hétérogène. Les ébénistes et plus globalement l'ensemble du

secteur du meuble forment, pour toute la période 1848-1880, le groupe principal du quartier de par son effectif, et son prestige. La Réunion est, en effet, annexée avant l'heure par des ébénistes issus du Faubourg-Saint-Antoine qui cherchent à installer leurs activités dans un quartier aux loyers modérés, exempt de l'octroi parisien, et disposant d'espaces importants pour y installer un atelier. Cette installation représente donc, dans le cadre de notre objet d'étude, un choix et n'est pas le signe d'une relégation à la périphérie parisienne. Aux côtés de ce groupe, on trouve une multitude de petits métiers manuels s'insérant dans la fabrique parisienne. Ce quartier qui nous apparaîtrait à première vue comme un espace populaire homogène s'avère en réalité beaucoup plus clivant : les ébénistes parisiens semblent former un groupe clos, fermé sur lui-même, tout comme les gardiens de la paix, tandis que les chiffonniers ne sont que de passage dans le quartier, tout comme les employés. Ces différentes entités ne semblent pas se côtoyer outre mesure malgré la proximité spatiale, bien loin de l'imaginaire du quartier populaire parisien. De même, les étrangers ne semblent pas s'intégrer aisément dans ce microcosme. Ainsi, les témoignages de mariage n'indiquent presque aucun lien entre ébénistes français et étrangers. Nous n'avons pas perçu le « creuset parisien » décrit par Marie-Claude Blanc-Chaléard pour les Italiens<sup>200</sup>. Cela est certainement dû au choix de la temporalité pour notre mémoire, une étude de l'intégration nécessitant certainement une chronologie plus longue. Cependant, ces résultats montrent bien que cette intégration ne s'est pas faite naturellement. Le travail sur la socialisation du quartier a, nous semble-t-il, mis en lumière la complexité des rapports sociaux au sein d'un quartier populaire, il a montré les contradictions d'une classe ouvrière naissante que l'on a trop souvent présentée comme unie, voire uniforme.

Nous avons aussi abordé la question de l'intégration du quartier à Paris. Celle-ci étant un sujet complexe à approcher, nous avons décidé de l'aborder par le biais de l'action politique au sein du quartier. A nos yeux, toute forme de mobilisation implique un sentiment d'appartenance, soit au monde ouvrier et socialiste pour la Commune, soit à un corps de métiers pour la grève des ébénistes. Force est de constater que le quartier de la Réunion ne dispose d'une identité suffisamment forte pour s'imposer en tant qu'entité politique symbolique. Les habitants de la Réunion se tournent alors vers des quartiers à l'identité politique plus prononcée comme Belleville ou le

---

<sup>200</sup> Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Les Italiens...* op. cit.

Faubourg-Saint-Antoine. Ces pratiques politiques marquent une volonté de s'intégrer, si ce n'est à Paris, à un Est parisien populaire. Les nombreuses pétitions pour la transformation de la voirie du quartier sont significatives, elles aussi, d'un sentiment d'appartenance à Paris. De l'enquête publique à l'époque de l'annexion qui n'a concerné aucun membre du quartier de la Réunion, on passe à des mobilisations nettement plus significatives quand le quartier dépend, après 1860, de la tutelle de l'administration parisienne. Est-ce que les habitants sont définitivement intégrés, et se sentent parisiens ? Difficile d'être catégorique tant l'étude des mentalités pour une population laborieuse de cette époque est difficile. Suivant notre étude des sociabilités politiques, il nous semble cependant qu'ils se sentent plus concernés par la politique locale sous l'administration parisienne que sous la tutelle de Charonne.

La Réunion se transforme donc radicalement, durant ces 32 années, basculant progressivement de la campagne à la ville, de Charonne à Paris. La forme urbaine, héritée de la période que nous étudions, évoluera finalement assez peu avant les années 1980<sup>201</sup>. Au contraire, la morphologie sociale évolue considérablement avec l'arrivée massive des Italiens, et le départ progressif des ébénistes. L'image du quartier change du tout au tout aux yeux de l'opinion publique, avec l'arrivée au début du XXe siècle, des bandes de jeunes marginaux, les apaches. Pour la première fois, ce quartier défraie la chronique. Ces bandes deviennent alors un symbole de la capitale, et placent la Réunion comme le haut-lieu du pittoresque parisien.

---

<sup>201</sup> Voir à ce sujet le mémoire de Master 1 en cours de rédaction de Coline Pansart.

## Bibliographie

Sophie Affholder, mémoire dir. Plessis, *Le Rattachement de la butte Montmartre à la ville de Paris par le versant nord ouest de la Butte (1860-1888)*, Paris 10, 1997

Béatrice de Andia (dir.), *Le Faubourg-Saint-Antoine Architecture et métiers d'art*, Paris, Action artistique de la ville de Paris, 1998

Isabelle Backouche, Nathalie Montel, *La Fabrique ordinaire de la ville*, Histoire urbaine n°19, 2007

Isabelle Backouche, *Mesurer le changement urbain à la périphérie parisienne*, Histoire et mesures, XXV-1, 2010, pp.47-86

Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Les Italiens dans l'Est parisien : une histoire d'intégration (1880-1960)*, Rome, École française de Rome, 2000, 803 p.

Florence Bourillon, *Relectures d'Hausmann*, Société française d'histoire urbaine | Histoire urbaine, n° 5, pages 189 à 199, 2002

Florence Bourillon, *Changer la ville. La question urbaine au milieu du 19e siècle*, Vingtième Siècle. Revue d'histoire 64, n° 1, 1999, p. 11-23

Florence Bourillon, *La Rue des Pyrénées*, Association d'histoire et d'archéologie du XXe arrondissement de Paris, bulletin n°23, Paris, 2002

Florence Bourillon, thèse dir. J. Gaillard, *Etude de la sociabilité dans un milieu pré et post-hausmannien : le quartier des Arts et Métiers à Paris entre 1850 et 1880*, Lille 3, ANRT, 1987.

Florence Bourillon, *La Rénovation du quartier Saint-Victor sous le second Empire*, Recherches contemporaines, n°2, 1994

Florence Bourillon, Annie Fourcaut (dir.), *Agrandir Paris, 1860-1970*, Paris, Publications de la Sorbonne/Comité d'histoire de la Ville de Paris, 2012

Karen Bowie (dir.), *La Modernité avant Haussmann*, Paris, Editions Recherches, 2001, 406 p.

Jean-Paul Burdy, *Le Soleil noir, un quartier de Saint-Etienne, 1840-1940*, Presses Universitaires de Lyon, 1989, 270p

Virginie Capizzi, *Les recompositions foncières dans une commune coupée par les fortifications de Paris, Gentilly, 1840-1860*, Histoire et mesure XIX 3/4, 2004, pp. 243-270

Pierre Casselle, *La Commission des embellissements de Paris*, Rapport à l'Empereur Napoléon III, Cahiers de la Rotonde no 23, Paris, Commission du Vieux Paris, 2000, 205 p.

Laurent Clavier, *Expérience politique dans les faubourgs du Nord-Est parisien en 1848*, in Relations sociales et espace public, Revue d'histoire du XIXe siècle, N°33, 2006

Michaël Darin, *Formation du boulevard Saint-Germain*, Ecole d'architecture de Nantes, 1989

Quentin Deluermoz, *Policiers dans la ville : la construction d'un ordre public à Paris (1854-1914)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2012

Jean Des Cars, Pierre Pinon, *Paris-Haussmann : le pari d'Haussmann*, Paris, Picard, 1991.

Gérald Dittmar, *Histoire du XXe arrondissement de Paris : 1860-2010*, Paris, Edition Dittmar, 2009.

Christiane Douyère-Demeulenaere, *L'annexion de 1859*, Paris, Association d'histoire et d'archéologie du XXe arrondissement de Paris. Bulletin n°28, 2003

Christiane Douyère-Demeulenaere, *La véritable histoire de Casque d'or, « reine des apaches de Belleville »*, Paris, Bulletin n°8 de l'Association d'histoire et d'archéologie du XXe arrondissement de Paris, 1996.

Alain Faure, *Ségrégation, ou les métamorphoses historiographique du baron Haussmann*, Marie-Christine Jaillet, Évelyne Perrin et François Ménard dir., *Diversité sociale, ségrégation urbaine, mixité, Plan urbanisme, construction et architecture*, 2008, p. 51-64

Alain Faure, *Spéculation et société : les grands travaux à Paris au XIXe siècle*, Histoire, économie & société 23e année, n° 3, 2004, p.433

Alain Faure, *Aspects de la « vie de quartier » dans le Paris populaire de la fin du 19e siècle*, Recherches contemporaines, n°6, 2000-2001

Alain Faure, *Le Local, une approche du quartier populaire (1880-1910)* Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée, t. 105, 1993, 2, p. 489-502

Alain Faure, *Un faubourg, des banlieues, ou la déclinaison du rejet*, Genèses, n°51, n° 2: 48-69

Alain Faure, *Urbanisation et exclusions dans le passé parisien (1850-1950)*, Vingtième siècle, n° 47, 1995, 58-69

Thierry Fayt, *La Notion de village à Paris : Charonne : un espace humain*, Paris, l'Harmattan, 2000

Mathieu Flonneau, *Du Profil de la rue à la forme de la ville : l'intégration parisienne du 18e arrondissement (1860-1940)*, Recherches contemporaines, n° n°4, 1997, pp. 49-73

Mathieu Flonneau, mémoire dir. Antoine Prost, Annie Fourcaut, *Urbanisme et voirie dans le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris pendant l'entre-deux-guerres*, Paris 1, 1994

Annie Fourcaut, *La ville divisée : les ségrégations urbaines en question France XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Créaphis, 1996

Annie Fourcaut, Emmanuel Bellanger, et Mathieu Flonneau, *Paris-banlieues : conflits et solidarités : historiographie, anthologie, chronologie ( 1788-2006)*, Paris, Créaphis, 2007

Jean El Gammal, *hauts quartiers de l'Est parisien*, Paris, édition Publisud, 1998, p.26

Jeanne Gaillard, Florence Bourillon, *Paris, la ville, 1852-1870*, Paris, L'Harmattan, 1976

François Gasnault, Jean-Philippe Dumas, *Le XX<sup>e</sup> arrondissement : la montagne à Paris*, Paris, Action artistique de la ville de Paris, 1999

Maurizio Gribaudo, *Itinéraires ouvriers : espaces et groupes sociaux à Turin au début du XX<sup>e</sup> siècle*, Edition de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, Paris, 1987

Maurizio Gribaudo, *Ruptures et continuités dans l'évolution de l'espace parisien. L'îlot de la Trinité entre les XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles trinité*, Histoire et mesure, N° XXIV, 2009, p. 207

Thierry Halay, Christiane Demeulenare-Douyère, François-Gilles Moch, et Gérard Dittmar, *1860 : le rattachement de Belleville et Charonne à Paris*, Paris, Association d'histoire et d'archéologie du XX<sup>e</sup> arrondissement de Paris, bulletin n°47, 2010

Thierry Halay, *Mémoire des rues, Paris 20<sup>e</sup> 1900-1940*, p. 183

Maurice Halbwachs, *La population et les tracés de voies à Paris depuis un siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1928

Maurice Halbwachs, *Les Expropriations et le prix des terrains à Paris (1860-1900)*,  
Thèse, E. Cornély, 1909

David Harvey, Paris, capitale de la modernité, les prairies ordinaires, mars 2012

Gérard Jacquemet, Adeline Daumard, *Belleville au XIXe siècle : du faubourg à la ville*, Paris, Bibliothèque générale de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 1984

Dominique Kalifa, *Archéologie de l'Apachisme. Les représentations des Peaux-Rouges*, in Crime et culture au XIXe siècle, Paris, Perrin, pp.19-37

Lucien Lambeau, *Charonne : Histoire des communes annexées à Paris en 1859*, T.1, 1916 et T.2, 1921

Louis Lazare, *Les Quartiers de l'Est de Paris et les communes suburbaines*, 1870

Giovanni Levi, *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVIIe siècle*, Paris, Gallimard, 1989

Lionel Longueville, *Si le quartier de La Réunion m'était conté : chroniques ordinaires d'un médecin de campagne à Paris*, Paris, Les Editions de l'Amandier, 1998

François Loyer, *Paris XIXe siècle : l'immeuble et la rue*, Paris, Hazan, 1987

Jacques Lucan (dir.), *Paris des faubourgs : formation, transformation*, Paris, Picard, 1996, 224 p

Monique Malachier, *L'Eglise Saint-Germain de Charonne et son quartier*, Paris Association d'histoire et d'archéologie du XXe arrondissement de Paris, Bulletin n°17, 2000

Hervé Manéglier, *Vie et histoire du 20e arrondissement : Belleville, Charonne, Père Lachaise, Saint-Fargeau : histoire, anecdotes, curiosités ...* Paris, Hervas, 1995

Bernard Marchand, *Le financement des travaux d'Hausmann : un exemple pour les pays émergents ?*  
(<http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/58/34/57/PDF/Hausmann.pdf>)

Nathalie Montel, *Chronique d'une mort non annoncée. L'annexion par Paris de sa banlieue en 1860*, Recherches contemporaines, n°. n°6, 2001, pp. 217-254

Nathalie Montel, *Faire le Grand Paris, avis des habitants consultés en 1859*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes en coédition avec le Comité d'Histoire de la ville de Paris, 446p.

Nathalie Montel, *Mutations spatiales, stratégies professionnelles et solidarités familiales à Paris au XIXe siècle. Le rôle des raffineurs de sucre villettois dans la formation d'un espace industriel*, revue Histoire urbaine, N°4, 2001

Frédéric Moret, *Définir la ville par ses marges*, Histoire urbaine 24, n°. 1, 2009

Valérie Perlès, et Christine Misselyn, *Le Pré entre Paris et banlieue : histoire(s) du Pré-Saint-Gervais*, Paris, Créaphis, 2005, p.239

Michelle Perrot, *Les "Apaches", premières bandes de jeunes*, in *Les marginaux et les exclus dans l'histoire*, Cahiers Jussieu n° 5, Université Paris 7, 1979

Jean-Luc Pinol, *Les mobilités de la grande ville : Lyon fin XIXe, début XXe*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1991, p.153

Jean-Luc Pinol, *Mesurer les mobilités urbaines, Strasbourg 1870-1940 : trajectoires individuelles et espace urbain*, La ville des sciences sociales, 1996, pp.93-106

Pierre Pinon, *Atlas du Paris haussmannien : la ville en héritage du Second Empire à nos jours*, Paris, Parigramme, 2002

Antoine Prost, *De la rue de la Goutte-d'or et la rue Polonceau entre les deux guerres*, Le Mouvement social, *l'habitat du peuple de Paris* (dir. Jean-Louis Robert), N° 182, 1998

Magalie Renon, mémoire dir. Plessis, Thépot, *L'Urbanisation de la plaine Monceau de l'annexion au début du 20e siècle*, Paris 10, 1995

Jacques Revel, *L'histoire au ras du sol*, préface de l'édition française du *Pouvoir au village* de Giovanni Levi, 1989

Jacques Revel, *Jeux d'échelles*, Gallimard le Seuil, 1996, Paris

Rémi Rivière, Julien Cauchon, *Le village de Charonne*, Paris, Association d'histoire et d'archéologie du XXe arrondissement de Paris. Bulletin n°34, 2006

Marcel Roncayolo, *La Production de la ville*, in *Histoire de la France urbaine* (dir. Georges Duby), Paris, Seuil, 1983

Jacques Rougerie, *Paris libre 1871*, Paris, Seuil, 1971, p.19

Jacques Rougerie, *L'Espace populaire parisien*, Bulletin de l'Institut d'Histoire économique et sociale de l'Université de Paris I Recherches et Travaux, n° 5, janvier 1977

Jacques Rougerie, *Composition d'une population insurgée. L'exemple de la Commune*, Le Mouvement social, n° 48, septembre 1968

Bernard Rouleau, *Villages et faubourgs de l'ancien Paris : histoire d'un espace urbain*, Paris, Seuil, 1985

Paul-André Rosental, *La rue mode d'emploi, les univers sociaux d'une rue industrielle*, la ville des sciences sociales, N°4

Agnès Sander, *La Production du cadre bâti au XIXe siècle entre planification et action locale pour un point de vue plus architectural*, étude sur la rue des Pyrénées in Géraldine Pflieger, Luca Pattaroni, Christophe Jemelin, Vincent Kaufmann, *The Social Fabric of the Networked City*, Routledge

Amina Sellali, Thèse dir. Pierre Pinon. *Sous la ville, jadis la campagne : une mosaïque de lotissements privés à l'origine de l'urbanisation de Belleville et de Charonne (1820-1902)*, Paris 8, 2002

Géraldine Texier, Michaël Darin, *Places de Paris : XIXe-XXe siècles*, Paris, Action artistique de la ville de Paris, 2003

Danièle Voldman, Martine Morel, Annie Fourcaut, Alain Faure, et Rémi Baudoui, *Écrire une histoire contemporaine de l'urbain*, Vingtième Siècle. Revue d'histoire n°27, 1990, pp. 97-106

Charlotte Vorms *Bâtisseurs de banlieue. Madrid : le quartier de la Prosperidad (1860-1936)*, Grâne, Créaphis Éditions, 2012.

# Sources

## Archives de Paris

### Plan et cadastre

Référence : CN/54

Date : 1846

Contenu : Cadastre de la commune de Charonne en 1846. Assemblage des diverses sections

Référence : CN/61

Date : 1846

Contenu : Cadastre de la commune de Charonne en 1846. Section E dite de Fontarabie qui correspond au futur quartier de la Réunion

Référence : Atlas 67

Date : 1875

Contenu : Plan des XX arrondissements de Paris.

Référence : PP/11886/A à E

Date : 1900

Contenu : Cadastre de Paris de 1900. A servi de plan référence pour le Système d'Information Géographique.

## **Archives des communes annexées, ou Vquater**

Référence : Vquater 34 et 35

Date : 1845, 1846

Contenu : Reconstitution des délibérations du conseil municipal de Charonne

Référence Vquater 35

Date : 1848

Contenu : Cartons contenant des lettres de maires de communes à la préfecture. De ce carton, est tirée la lettre du maire de Charonne au sous-préfet concernant les événements de juin 48

## **Voirie du quartier de la Réunion**

Référence : Vo11 45

Date : 1868-1875

Contenu : Carton concernant la percée de la rue Alexandre Dumas avec l'ensemble des documents administratifs, excepté la pétition des riverains à l'origine de l'opération

Référence : Vo11 3044

Date : 1862-1875

Contenu : Carton concernant la rue Planchat (ancienne rue des Bois). Nous y avons trouvé la mention d'une pétition pour la mise en état de la rue, des lettres concernant le différend entre les concessionnaires.

## **Calepin des propriétés bâties**

Référence :

D1P4 948 Rue de la Réunion

D1P4 527 Rue des Haies

D1P4 537 Rue des Hautes-Vignoles

D1P4 1206 Rue des Basses-Vignoles (classé à Vignoles)

D1P4 133 Rue des Bois

D1P4 830 Rue des Orteaux

D1P4 842 Passage Papier

Date : 1862-1880

Contenu : Description immeuble par immeuble des mutations foncières, de la forme urbaine, des activités et des résidents.

## **Actes de mariage**

Référence : V4E 1865, 2375, 2376, 2422, 2423, 2424, 2425, 2475, 2476, 2477, 2478, 5260, 5266, 5267, 5268, 5269, 5326, 5327, 5328, 5329, 5366, 5368

Date : 1860, 1865, 1870, 1875, 1880

Contenu : Acte de mariage. Informations nombreuses sur les époux, leurs parents, et leurs témoins

## **Archives de la Préfecture de Police**

### **Rapports de police sur la condition ouvrière à Paris**

Référence : BA 400

Date : 1872

Contenu : Enquête des services de police, suite à la Commune de Paris, quartier par quartier sur la condition ouvrière. Chaque étude est divisé en deux entre petite et grande industrie. Les enquêteurs insistent beaucoup sur les rapports entre les ouvriers et le patron, leurs salaires, et l'alphabétisation des ouvriers et de leurs enfants.

### **Rapports de police sur la grève des ébénistes à Paris en 1880**

Référence : BA 168

Date : 1880

Contenu : Divers rapports de police sur le déroulement de la grève.

## Tables des illustrations

Figure 1 Plan du quartier en 1846 Cadastre révisé des communes annexées, AP CN/54	p.7
Figure 2 idem	p. 8
Figure 3 Plan du quartier en 1876, AP Atlas 67	p. 19
Figure 4 Carte des dépouillements du calepin des propriétés bâties, carte de l'auteur réalisée sur le logiciel Qgis	p. 20
Figure 5 Parcellaire du quartier en 1846, AP CN/61	p.23
Figure 6 Carte du parcellaire (Plan de Jacoubet 1836) en fonction du relief, issue du rapport de stage d'Helene Boucher.	p.28
Figure 7 . Gare de la petite ceinture rue de Bagnolet à Charonne en 1906. Carte postale issue de Thierry Halay, Mémoire des rues... op. cit.	p.30
Figure 8 Vue de la rue de la Réunion en 1906, idem	p.37
Figure 9 Vue de l'habitat rural de la rue des Haies, AP CN/61	p. 38
Figure 10 Carte de l'urbanisation du quartier avant 1860, carte de l'auteur réalisée sur le logiciel Qgis	p.43
Figure 11 Vue de Atelier de l'entreprise Marciano, meubles et agencements, situé rue des Haies, photo de l'auteur, mai 2013	p.48
Figure 12 Caricature du <i>23 janvier 1860 d'Honoré Daumier (1808-1879)</i> ,	p.63
Figure 13 Plan de la rue des Pyrénées en 1876, AP Atlas 67.	p.65
Figure 14 Plan de la place Gambetta, idem	p.67
Figure 15 Carte postale d'un élevage de vaches du XIX <sup>e</sup> XX <sup>e</sup> arrondissement, coll. Pavillon de l'Ermitage	p. 70
Figure 16 Plan des parcelles expropriées pour la rue Alexandre Dumas, Vo 11 45	p. 71
Figure 17 Comparaison entre les parcelles loties avant 1860 et celles loties entre 1860 et 1870, carte de l'auteur réalisée sur le logiciel Qgis	p.74

Figure 18 Vue du passage Savart en 1939, Thierry Halay...	p. 75
Figure 19 Vue de l'impasse Rolleboise, début XXe, idem	p. 75
Figure 20 Photo d'un immeuble détruit en fond de parcelle au bout de l'impasse Savart, photo de l'auteur réalisée en mai 2013	p.76
Figure 21 Vue de la rue de la Réunion, Thierry Halay...	p.77
Figure 22 Carte postale de la rue de la Réunion vers 1907, vue depuis la place, Thierry Halay...	p.81
Figure 23 Carte postale du commissariat du quartier, idem	p.82
Figure 24 Femmes de la rue Vitruve, Idem	p.85
Figure 25 dessin de la rue de Terre neuve en 1880 de Jules-Adolphe Chauvet, dessin sur calque appliqué, trouvé sur Gallica	p.105
Figure 26 Plan de la rue Alexandre Dumas au sein du réseau constitué autour de la place de la Nation (alors place du Trône) avec le boulevard Voltaire (du prince Eugène) et l'avenue de Philippe Auguste, AP Atlas 67	p.108
Figure 27 Tract de la Chambre syndicale des ouvriers ébénistes du département de la Seine dessiné par Paul Poncet, AN F7 13636	p.138

## **Annexes**

### **Lettre du maire de Charonne au sous-préfet après les événements de juin 48**

Monsieur le sous-préfet,

Par votre lettre du 30 juin, vous me demandiez de vous rendre compte des événements qui se sont passés dans la commune de Charonne pendant les journées des 23, 24, 25 et 26 juin, ainsi que l'état actuel des esprits.

Ainsi que vous le savez, la population de cette commune peut se diviser en deux catégories, bien distinctes : l'une comprend le village du Grand Charonne et se compose presque exclusivement de cultivateurs, l'autre s'étendant le long des boulevards extérieurs, les rues des Amandiers, de Fontarabie et route de Montreuil se compose en majeure partie, de marchands de vins, logeurs et ouvriers de Paris venant y prendre gîte, cette dernière est de beaucoup la plus nombreuse. Si en outre vous considérez que dès les premiers moments de l'insurrection nous nous sommes trouvés privés de toute communication avec Paris, cernés que nous étions par le faubourg Saint-Antoine, Ménilmontant et Belleville, vous pouvez déjà prévoir les tendances qui durent se manifester, et le rôle presque passif auquel je devais bientôt être réduit.

Lorsque au reçu de votre lettre du 23 j'eus donné l'ordre de battre le rappel, la garde nationale se groupa lentement et avec hésitation aux portes des localités respectives, je vous exposerai plus loin les causes de cette inertie trop habituelle ici et les moyens que je croirai propre à y porter quelque remède.

Dans les premiers moments néanmoins, et même pendant toute la soirée du 23, la disposition générale des esprits paraissait être pour le maintien de l'ordre et de la défense de la république, les bons citoyens étaient en majorité. Vers 5 heures le capitaine commandant la compagnie de garde marine du poste caserne vint m'offrir ses services, et se mettre à ma disposition ; un service de patrouille fut organisé pour la nuit de concert avec le commandant en 2<sup>nd</sup> M. Culon (Le commandant en 1<sup>er</sup> M. Thouvenin était malheureusement absent et ne revint que le 25 au matin, aussitôt

qu'il eut appris ce qui se passait à Paris) ; je pus croire jusque-là, malgré les nombreux éléments de sédition que renferme cette commune que l'ordre et l'autorité de la République y seraient maintenus.

Mes espérances ne tardèrent pas à être déçues : pendant la nuit les insurgés des faubourgs s'étaient mis en rapport avec nos gens des barrières déjà pour la plupart mal disposés ; des barricades furent élevées malgré toutes mes observations et gardées par une garde nationale, en blouse, évidemment hostile, notamment aux barrières où les gens du faubourg se mêlaient à ses rangs ; Dans l'intérieur les choses avaient un caractère moins menaçant quoique évidemment favorable à l'insurrection ; là il s'agissait dans l'esprit d'une foule d'ignorants, de garder la commune partout du reste à mesure que la lutte se prolongeait, les honnêtes gens se voyaient successivement obligés de se retirer ; le capitaine des gardes marines qui s'étaient, dans la matinée du 24 porté à la barrière de Fontarabie fut bientôt, sur l'avis que le poste caserne était menacé, obligé d'y rentrer, depuis ce moment il dut se borner à un rôle inactif de simple observation.

Dès lors, c'est à dire dans la soirée du 24, il n'y avait plus d'autorité possible, et mon rôle se bornait à donner des consignes et non plus des ordres, c'est ainsi que j'ai pu prévenir toute collision soit avec la patrouille qui venait du cours de Vincennes, soit avec la garde national du Grand Charonne qui s'est toujours montrée dévouée à la République, mais ne pouvant songer à ce moment qu'à protéger les propriétés de cette partie de la commune. Je ne dois pas omettre de vous dire que le sang froid et l'esprit de conciliation du capitaine adjudant, le citoyen Sommez, qui n'a cessé de se porter successivement aux portes les plus périlleuses nous a été du plus secours pour prévenir des désordres plus fâcheux.

Nulle collision, nulle atteinte à la propriété n'ont donc eu lieu dans la commune, car je ne crois pas devoir vous parler d'un engagement tardif qui eut lieu aux amandiers le 26 vers 2 heures autant sur Belleville que sur Charonne, et dont je n'eus connaissance qu'indirectement. Dans la matinée du 27 se présenta le colonel d'Etat major..... dans la commune et nous ordonna en vertu de ses pouvoirs extraordinaire de procéder au désarmement immédiat de la Garde nationale, et dans les plus prompt délais possibles, au réarmement des citoyens sur lesquels nous pourrions compter pour la garde de la commune.

En conséquence je fis de suite publier un avis invitant tous les habitants à rapporter immédiatement à la mairie les armes dont ils pouvaient être détenteurs, deux heures après cette publication près de 1200 fusils étaient réintégrés ainsi que divers autres armes ; je fis ensuite avec l'assistance de l'autorité militaire procéder dans toute la commune à des perquisitions domiciliaire qui amèneront du reste peu de résultats.

Enfin, en vertu de la seconde partie de l'ordre du colonel j'ai commencé, le 28 au matin, le conseil de recensement et l'inviter à procéder à la formation d'un nouveau contrôle de la Garde Nationale. Ce travail d'inscription qui fut terminé le 30 juin et que je ne considère que comme provisoire attendu de la sévérité des choix, nécessaire pour les circonstances actuelles, présente un effectif de 616 hommes pour les 4 compagnies auxquelles il a été délivrés jusqu'aujourd'hui 500 fusils environs.

Il me reste à vous parler, Monsieur le Sous-préfet, de la disposition des esprits dans la commune, ainsi que je vous l'ai fait entrevoir en commençant, nous avons ici une population flottante relativement très considérable, puisqu'elle a mis, depuis février, jusqu'à près de 500 ouvriers à notre charge ; le plus grand nombre a trempé, lorsque les ressources de la commune ont été épuisés, dans la malheureuse organisation de l'atelier national, et s'y est imbu de l'esprit d'anarchie qui y régnait ; ceux restés à la disposition du service des ponts et chaussées n'ont pas pour cela cessé de subir les mêmes influences. Ceci suffit pour vous faire connaître cette partie de notre population : généralement ignorante, accessible à tous les préjugés, à toutes les suggestions, autant elle était, avant le 26 juin, difficile à conduire, autant à l'exception de nature plus énergiques ou plus perverses, elle est aujourd'hui soumise et docile ; je n'ai pas besoin de vous dire qu'il s'y rencontre néanmoins un certain nombre de braves et bons citoyens qui ont su résister à de pernicieuses influences.

Reste la population sédentaire, la véritable population : celle là est en grande majeure partie dévouée à la République c'est à dire au maintien de l'ordre ; là on pourrait compter sur le courage individuel de tous, malheureusement en pareil cas, l'effort individuel était un non-sens.

Ceci m'amène à vous expliquer, M. le Sous-préfet, l'inertie que je vous ai signalée plus haut, la population de Charonne se divise en quatre groupes principaux n'ayant pour ainsi dire aucun rapport entre eux, différences d'occupation, de mœurs et d'intérêt, là

est l'origine d'une sorte de rivalité d'ancienne date qui détruit à toute occasion tout esprit d'ensemble ; en sorte qu'avec une Garde Nationale dont l'effectif n'est pas moindre de 7 à 8 000 hommes, il est impossible d'en réunir plus d'un quart sur un point ou sur un autre, et cela est vrai surtout dans les moments critiques comme ces dernières journées, chacun veut avant tout se garder chez lui ; c'est, en fait, une force d'inertie contre laquelle vient à chaque épreuve se briser la volonté d'un commandant aussi intelligent qu'???. Et ici je ne vous parle pas de ces derniers temps, où l'introduction dans les rangs d'hommes inconnus ou notoirement mal disposés y devait, dans un moment donné, porter la défiance et la désorganisation.

Cet inconvénient depuis longtemps senti, on a compris qu'il fallait y remédier. C'est dans ce but qu'un projet de construction d'une école et d'une place sur le point le plus central avec ouverture de rues y aboutissant de divers points de la commune a été adopté par le conseil municipal ; ce projet a deux déjà été pris en sérieuse considération : D'abord sous l'ancien gouvernement, et plus récemment par votre prédécesseur. J'espère, lorsque vous en aurez pris connaissance, qu'il obtiendra également votre approbation et votre appui ; et qu'enfin, sous votre administration cette commune se verra dotée d'un établissement qui doit exercer sur son avenir la plus heureuse des influences.

En dehors de ces considérations toutes locales l'organisation actuelle de la garde nationale a sans doute bien plus contribué encore à rendre ici dans ces dernières journées, la situation déplorable ; mais je n'ai aucun titre à vous entretenir d'une question générale de cette importance, et je dois me borner à vous en signaler les effets relativement à cette commune, pendant les événements que nous venons de traverser.

Salut et Fraternité

Le maire de Charonne

## **Lettre du préfet Haussmann au ministre de l'Intérieur pour la percée de la rue Alexandre Dumas**

Préfecture du département de la Seine

Paris le 6 avril 1869

Monsieur le Ministre,

Par une pétition ci-jointe présentée à la fin de l'année dernière, plus de 700 propriétaires et industriels du 20<sup>e</sup> arrondissement ont réclamé pour cette partie de Paris des améliorations de différentes natures parmi lesquelles figurent des opérations de voirie ci-après détaillées.

Les pétitionnaires après avoir signalé le fâcheux état de la rue des Hautes Vignoles sous le rapport de la circulation, de la salubrité et de la morale publique, ont demandé que l'administration procédât à l'élargissement de cette rue et à son prolongement pour établir avec la rue Vitruve une communication directe entre la station de chemin de fer, la place de la Réunion et les boulevards de Charonne, du Prince Eugène et de Philippe Auguste.

La rue des Hautes Vignoles, ancien sentier communal de Charonne, n'a qu'une largeur moyenne de 2 mètres 30 fixée par arrêté préfectoral du 9 juillet 1830. L'ancien conseil municipal, juge compétent des besoins de la localité avait déjà été frappé de la nécessité d'améliorer la rue des Hautes Vignoles ; il avait proposé et fait approuver par l'autorité supérieure un projet de redressement et de prolongement de cette voie jusqu'à l'ancien boulevard extérieur.

J'ai pensé, Monsieur le ministre, qu'un élargissement quelconque de la rue dont il s'agit n'agirait que dans une mesure insuffisante aux inconvénients. Pour tout faire plutôt que d'avoir recours à l'expropriation, on devrait satisfaire complètement aux vœux des pétitionnaires en reliant par une voie nouvelle le boulevard du Prince Eugène à la place de la Réunion.

J'ai en conséquence fait étudier un projet de percement indiqué sur le plan ci-joint par des liserés bleus et établi d'après une largeur de 12 mètres qui sera certainement suffisant pour les besoins de la circulation.

Je ferai remarquer qu'à l'exception de quelques bâtiments de peu d'importance, situés dans la partie des Hautes Vignoles aboutissant à la place de la Réunion, la voie nouvelle ne rencontre que des terrains en nature sur lesquels le percement projeté ne saurait manquer d'appeler la construction de maisons d'habitations.

En résumé, la voie nouvelle qui avec les rues Vitruve et au Maire établirait une communication de près de 1800 mètres entre les boulevards Davout et du Prince Eugène est appelé à vivifier et à régénérer toute la partie sud du XXe arrondissement sans que la ville de Paris ait à supporter de sacrifices onéreux.

Le percement comprend trois sections, la 1<sup>er</sup> s'étendant du boulevard du Prince Eugène au boulevard Philippe Auguste, la 2<sup>ème</sup> du boulevard Philippe Auguste au boulevard de Charonne et enfin la 3<sup>ème</sup> aboutissant à la place de la Réunion.

La surface totale à livrer à la voie publique serait de 10799 m<sup>85</sup> et la dépense a été évaluée à 1,950,000 fr ce qui fait ressortir le prix du mètre à 180fr 50.

Ces chiffres peuvent être considérés comme la dépense réelle de cette opération.

Ainsi qu'on le voit sur le plan indiquant le projet, la rue des Hautes Vignoles conservée en partie et aboutissant par un coude peu prononcé sur la voie nouvelle serait alignée sur une largeur de 12 mètres réalisable par l'emploi de moyens ordinaires de voirie. La suppression complète de cette rue eut augmenté dans d'assez grandes proportions la dépense d'expropriation.

Les projets adoptés par le conseil municipal dans la séance du 29 janvier dernier ont été soumis à l'accomplissement des formalités d'enquête.

Il résulte des procès verbaux dressés aux mairies des 11<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements que le percement projeté n'a soulevé aucune objection.

La mairie et les commissaires enquêteurs ont émis que les dispositions du plan publié étaient bien conçues et méritaient de recevoir une prompte exécution.

L'alignement de la rue des hautes Vignoles a seul soulevé une observation signée par les sieurs Mottin, Brida, Dion, Gueunier, Lemaitre et Faucheur. Les comparants ont réclamé contre la suppression du débouché actuel de cette rue sur la place de la Réunion et ils ont demandé que le tracé fut modifié dans le sens du maintien du débouché.

En ce qui touche cette réclamation, le commissaire enquêteur à la mairie du XXème arrondissement s'est exprimé ainsi qu'il suit :

"Il suffit de la simple inspection du plan pour se convaincre que cette critique est sans portée utile, étant donné la création de la voie nouvelle et son point de départ à la place de la Réunion, à l'endroit d'ou part aujourd'hui la rue des Hautes Vignoles, il est évident que les deux rues n'y peuvent coexister ou plutôt qu'elles sont destinées à se confondre en cet endroit pour se séparer presque aussitôt à cause de la différence des deux directions ; mais la divergence minime des deux axes formerait un angle trop aigu pour qu'il fut possible d'y élever des constructions convenables intermédiaires, même en ménageant un pan coupé. Il est donc nécessaire d'éloigner le point de rencontre des deux rues en brisant l'axe de la rue des Hautes Vignoles comme il est indiqué sur le plan."

Approuvant complètement les conclusions de cette réfutation, j'ai soumis les résultats de l'enquête au conseil municipal qui, dans la séance du 19 mars dernier, a été d'avis de maintenir la délibération susvisée du 29 janvier 1869.

L'introduction relative à ces projets étant donc aujourd'hui complète et régulière, je viens, Monsieur le Ministre, prier votre excellence de vouloir bien solliciter de S.M. l'Empereur un décret ayant pour objet:

1 d'approuver le percement de la rue de 12 m de largeur projeté entre le boulevard du Prince Eugène et de la place de la Réunion ainsi que l'alignement sur la même largeur de la rue des Hautes Vignoles,

2 et de déclarer d'utilité publique l'exécution de la voie nouvelle.

Je joins aux diverses pièces de l'instruction, le plan en double expédition de voies dont il s'agit.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mes sentiments respectueux.

E. G. Haussmann.

**Traité de concession pour la rue Alexandre Dumas au sieur Colin et Béchu le 14 novembre 1868**

Entre les soussignés :

Le Sénateur, Préfet de la Seine, Grand Croix de l'Ordre impérial de la Légion d'honneur, agissant au nom et dans l'intérêt de la ville de Paris, sous la réserve de la ratification des Conventions ci-après par délibération du Conseil Municipal dument approuvée

D'une part

Et MM Léon Colin, ppre demeurant à Paris, boulevard Malesherbes n°62,

Louis Watel, ppre Entrepreneur de travaux publics, demeurant à Paris, rue Chauveau Lagarde n°14,

D'autre part

Il a été dit et arrêté ce qui suit :

Au nombre des opérations de voirie projetées par la ville de Paris, figure une rue nouvelle de 12m de large dite actuellement rue des Hautes Vignoles, partant de la place de la Réunion (20<sup>e</sup> arrondissement) et aboutissant au boulevard du Prince Eugène (11<sup>e</sup> arrondissement).

MM Colin et Watel ont proposé de se charger de l'ouverture de la dite rue.

Cette opération n'étant encore actuellement qu'à l'état de projet, l'administration devra faire remplir à cet égard les formalités nécessaires pour l'obtention du décret spécial qui en déclarera l'exécution d'utilité publique.

Cette proposition a été acceptée provisoirement par le Sénateur Préfet de la Seine es-nom et sous réserve ci-dessous indiquées :

En conséquence les bases de l'entreprise ont été arrêtées comme il suit :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'opération dont il s'agit sera poursuivie à la requête de M. le Préfet dans l'intérêt collectif de la ville et des concessionnaires.

Les acquisitions des immeubles nécessaires à l'exécution de l'opération de voirie dont il s'agit, avec l'emplacement des pans coupés ménagés aux encoignures des voies latérales, seront faites soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation aux frais, risques et périls de MM. Colin et Watel, le tout conformément aux lignes tracées sur le plan annexé aux présentes.

On comprendra dans les expropriations les terrains en dehors des alignements teints jaune hachés sur le plan ci-annexé, sous la réserve des droits des riverains.

Il est bien entendu que si après l'expropriation des immeubles teints en jaune sur le plan, il reste entre l'alignement et d'autres immeubles non teints, des parcelles sur lesquelles à raison de leur forme ou de leur peu d'étendue des constructions salubres ne puissent être édifiées, la ville exercera à l'égard de ces immeubles, et au frais risques et périls du concessionnaire, les droits conférés à l'administration par l'article 2, paragraphe 3, du décret du 26 mars 1852, ainsi conçu :

« Les parcelles de terrain acquises en dehors des alignements et non susceptibles de recevoir des constructions salubres seront réunies aux propriétés contigües, soit à l'amiable, soit par l'expropriation de ces propriétés conformément à l'article 53 de la loi du 16 Septembre 1807 »

#### Article 2

Les indemnités foncières et locatives de toute nature réglées, soit à l'amiable, soit devant le jury, auxquelles donneront lieu les acquisitions et les évictions, seront acquittées ou consignées par la caisse des travaux de Paris sur la remise des pièces justificatives des droits des parties prenantes, faite par MM Léon Colin et Watel, après vérification préalable de ces pièces opérées par eux ou pour leur compte, sous la responsabilité au point de vue de la validité des paiements sans préjudice toutefois du droit réservé à la ville d'exiger de suite ou ultérieurement des justifications plus complètes, s'il y lieu.

Ces paiements seront faits avec les sommes dont le dépôt sera effectué par MM. Colin et Watel et sur leur visa.

La ville de Paris a déjà acquis soit à l'amiable soit par adjudication ou expropriation, divers immeubles nécessaires à l'exécution de l'opération dont il s'agit. Ces immeubles seront livrés aux concessionnaires le 15 avril 1869.

Au moyen du présent traité la substitution de MM. Colin et Watel dans les droits de la ville remonte, quant à ses effets, au principe même des opérations. Ils demeurent donc subrogés purement et simplement dans les effets des dites acquisitions et expropriations qui se trouvent ainsi faites d'avance et pour leur compte.

Par suite MM. Colin et Watel seront tenus :

1° de payer les indemnités d'expropriations foncières et locatives qui ont été fixées ou qui pourront l'être avant l'approbation du présent traité.

2° de rembourser à la ville de Paris, le montant en principal et frais des sommes payées ou à payer par elle pour l'acquisition de ces immeubles

Ce remboursement sera effectué par MM Colin et Watel après l'obtention du décret déclaratif d'utilité publique.

### Article 3

L'opération sera exécutée en 3 sections :

La 1<sup>ère</sup> comprendra la partie comprise entre le boulevard du Prince Eugène et l'avenue Philippe Auguste.

La seconde section comprendra la partie comprise entre l'avenue Philippe Auguste et la rue des Bois.

La 3<sup>ème</sup> section comprendra la partie comprise entre la rue de Bois et la place de la Réunion.

L'opération entière devra être livrée à la circulation le 1<sup>er</sup> Janvier 1870

#### Article 4

MM Colin et Watel supporteront tous les frais de viabilité de la voie nouvelle, ainsi que les parties en retour sur les voies latérales suivant le plan approuvé par l'administration et ce, dans l'étendue des immeubles atteints sans distinction de ceux à acquérir et de ceux qui appartenaient déjà à la ville.

A cet effet ils seront tenus :

1° de régler le sol de la dite voie nouvelle et des parties en retour suivant les profils et cote de nivellement approuvés par l'administration municipale.

2° D'exécuter sur la voie nouvelle conformément aux indications qui seront données par le service municipal, une chaussée pavée en grès dur ou porphyre de 77m20 de largeur et sur les parties en retour des voies adjacentes une chaussée également complètement pavée.

3° D'établir dans toute la longueur de la dite voie des trottoirs en bitume suivant les dimensions et d'après les nivellements qui seront indiqués par l'Administration sans pouvoir exiger la prime d'usage.

Les concessionnaires conserveront de convention expresse le droit dans lequel la ville les subroge formellement d'exiger des riverains et de se faire rembourser, dans la limite des droits de la ville tous les frais de viabilité et autres au prorata des façades de chacun d'eux et aux prix réglés par la ville.

4° De supporter la dépense de construction d'un égout à établir sous la dite voie, ainsi que la dépense d'exécution des portions de galerie nécessaires comme raccordement pour mettre les égouts en communication avec les égouts des voies transversales et de l'établissement dans la galerie d'égout d'une conduite d'eau du diamètre qui sera réglé par l'administration.

Il est entendu que la dépense à faire pour les égouts, non compris celle de la conduite d'eau, ne pourra excéder le prix de cent vingt francs par mètre courant.

5° De supporter la dépense résultant pour la ville de Paris de l'article 27 du traité en date du 23 juillet 1855, intervenu entre l'administration municipale et la compagnie d'éclairage au gaz, de l'achat du matériel et de la mise en place des appareils d'éclairage au gaz dans toute la longueur des voies à ouvrir du modèle qui sera indiqué par l'administration municipale.

Ces travaux seront exécutés par le service municipal et MM Colin et Watel seront tenus pour chaque section de verser à l'avance à la caisse des travaux de Paris, le montant des devis estimatifs dressés par les ingénieurs.

Il est entendu que les concessionnaires seront tenus de tous les raccordements dans les voies transversales, mais seulement dans l'étendue des immeubles teintés au plan pour être expropriés, l'administration restant de convention expresse obligée de pourvoir ainsi qu'elle avisera à tous les raccordements quelconques des dites voies transversales au delà des dits immeubles.

## Article 5

MM. Colin et Watel seront tenus de se soumettre aux conditions ordinaires de voirie notamment aux alignements et nivellements qui leur seront indiqués par l'administration pour les constructions à élever en bordure de la voie nouvelle, sur les terrains dont ils deviendront propriétaire en dehors de la dite voie, par suite de l'exécution des présentes.

Le lotissement des terrains sera préalablement communiqué à l'administration qui se réserve de l'examiner au point de vue de l'application du décret du 26 mars 1852, article 2.

Les plans des constructions à élever sur les dits terrains seront également soumis à l'administration.

MM Colin et Watel seront tenus de faire élever des constructions sur tous les terrains d'angle dans le délai de trois ans à partir du jour de la livraison définitive de la voie dont il s'agit.

Pour tous les autres terrains, les concessionnaires ne seront plus tenus d'y construire tant qu'ils en seront les propriétaires mais ils imposeront à leurs acquéreurs l'obligation de bâtir dans un délai de deux ans à partir du jour de la vente.

Sont exceptées les parcelles restant en bordure du n° 20 et 22.

Ils devront faire connaître à la ville le nom de l'acquéreur à la date de l'acquisition dans le mois qui suivra la réalisation de l'acte de vente.

Ils se conformeront aux conditions ci-après et les imposeront à leurs acquéreurs.

Les propriétaires auront toute liberté d'adopter le genre d'architecture et le mode de construction qui leur conviendra.

Ils ne pourront être tenus d'élever leurs maisons à toute la hauteur permise, sans toutefois qu'elles puissent avoir moins de deux étages au dessus du rez-de-chaussée ; néanmoins les façades des maisons sur la voie publique devront être en pierre de taille au moins jusqu'au premier étage.

Les étages des maisons à bâtir devront avoir 2m60 de hauteur au moins.

Les constructeurs devront établir pour la conduite des eaux pluviales et ménagères dans les égouts susmentionnés des galeries n'ayant pas moins de 2m30 de hauteur sous clé et 1m30 de largeur à la naissance de la voute. Ces galeries pourront être établies pour deux maisons contigües au droit du mur mitoyen, et il sera pratiqué dans toute la hauteur de celui-ci une cheminée de ventilation partant de la voute de la

galerie s'ouvrant au dessus des combles et dont la section sera de quatre décimètres carrés au moins.

L'entretien de ces galeries sera à la charge des propriétaires.

Les propriétaires seront tenus de prendre un abonnement aux égouts de la ville pour l'usage des constructions à élever et de faire à cet effet dans leurs maisons les dispositions nécessaires.

Les propriétaires devront d'ailleurs se conformer à toutes les conditions imposées par les règlements de voirie, notamment aux alignements et nivellements qui leur seront donnés par l'administration à laquelle ils soumettront leurs plans de construction.

A l'égard des terrains dont MM Colin et Watel resteront propriétaires sur tout le parcours de la dite voie, et dont la vente n'aura pas été effectué dans le délai de trois ans, du jour de la livraison définitive de la voie dont il s'agit, ils devront à défaut de construction en bordure, clore les dits terrains par des murs.

#### Article 6

En garantie de la bonne et loyale exécution de leurs engagements, MM Colin et Watel s'obligent à verser à la caisse des travaux de Paris un cautionnement de 200 000 francs en espèces.

Cette somme sera versée dans la dite caisse avant la délibération du conseil municipal, l'intérêt en sera payé à MM Colin et Watel par semestre et à raison de 5%.

Une partie de ce cautionnement, soit 175 000 frs, sera remboursée à MM Colin et Watel après livraison de la voie, restera entre les mains de la ville jusqu'à l'achèvement des constructions d'angle sur la voie nouvelle et de l'exécution de toutes les obligations qui sont imposées aux concessionnaires par les présentes.

Le cautionnement serait restitué sans délai aux concessionnaires dans le cas où les présentes ne seraient pas sanctionnées par l'autorité compétente.

Avant l'arrêté préfectoral qui déclarera cessible les immeubles atteints par l'opération dont il s'agit et conformément à l'avis qui leur en sera donné par l'administration,

MM. Colin et Watel devront verser à la caisse des travaux de Paris, à titre des dépôts et pour chacune des sections, une somme de 400 000 francs en numéraire spécialement affectée au frayement des expropriations.

Dans le cas où le versement ne serait pas effectué dans le délai ci-dessus stipulé et suivant l'avis qui leur sera donné, la somme de 200 000 frs versée à titre de cautionnement serait définitivement acquise à la ville de Paris et ce, de plein droit sans qu'il fut besoin de recourir à aucune formalité judiciaire.

MM. Colin et Watel seront cependant dispensés de ce versement s'ils justifient qu'ils ont acquitté préalablement le prix des indemnités foncières et locatives.

Il est bien entendu que, immédiatement après les décisions du Jury, MM Colin et Watel devront verser à la caisse des travaux de Paris, à la 1<sup>ère</sup> réquisition de l'administration, la somme complémentaire qui sera nécessaire pour assurer le paiement intégral des dépenses généralement quelconques de l'opération pour chacune des sections.

#### Article 7

A défaut d'exécution de tout ou partie des conditions du présent traité, il sera résilié de plein droit un mois après une mise demeure restée infructueuse et notifiée aussi aux domiciles des MM. Watel et Colin.

Par suite, le cautionnement sera acquis en totalité à la ville de Paris et ce, de plein droit, sans qu'on puisse exciper même d'une exécution partielle.

#### Article 8

En retour des engagements ci dessus, la ville de Paris s'oblige à payer à MM Colin et Watel une subvention d'un million neuf cent cinquante mille frs (1 950 000) fixée à forfait. Cette somme sera payée par sixième le 15 avril de chaque année et portera intérêt à 15% l'an à partir du jour où, pour chaque section, les concessionnaires auront déposé toutes les pièces justificatives établissant :

1° Le paiement intégral des indemnités foncières et locatives.

2° La livraison à la voie publique de tous les terrains qui leur sont dévolus, les dits terrains dûment réglés et nivelés, cette livraison sera constatée par un rapport dressé par le commissaire voyer et visé par les ingénieurs du service municipal des travaux publics.

3° Le versement préalable à la caisse des travaux de Paris, au compte de l'opération, du montant des devis estimatifs dressés par les ingénieurs, ainsi qu'il est dit plus haut.

La liquidation de la subvention dont il s'agit, n'aura lieu qu'après l'achèvement de l'opération entière et l'accomplissement de toutes les formalités ci-dessus exigées. Les intérêts de la dite subvention seront payables tous les six mois.

#### Article 9

La ville de Paris deviendra propriétaire de la voie nouvelle telle qu'elle se trouve indiquée au plan par une teinte jaune.

Tous les terrains en dehors des alignements acquis soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, demeureront de convention expresse, la propriété exclusive des concessionnaires.

MM Colin et Watel profiteront des matériaux de toute nature, sans exception, qui proviendront des immeubles expropriés ou acquis à l'amiable sur l'ensemble de l'opération.

Les arbres ou arbustes existant sur les terrains compris dans l'opération et qui pourront être réclamés par le service des promenades et plantations seront remis gratuitement à la ville de Paris qui en fait la réserve, à la charge de supporter les frais de leur enlèvement.

Les inscriptions indicatives des noms des rues et des numéros de maison sont aussi réservées à la ville. Ces objets devront être déposés par les soins des concessionnaires et à leur frais, dans les magasins de la ville.

#### Article 10

Jusqu'à leur approbation, les présentes conventions ne seront pas obligatoires pour la ville de Paris, mais elles deviendront définitives par le seul fait de cette approbation.

#### Article 11

Dans le cas où il s'élèverait quelques difficultés, au sujet de l'exécution du présent traité, ces difficultés seraient jugées administrativement par le conseil de Préfecture, sauf recours au conseil d'Etat.

#### Article 12

Les frais de toute nature auxquels pourrait donner lieu le présent traité seront à la charge de MM. Colin et Watel.

#### Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile, savoir :

M. le Préfet de la Seine à l'Hôtel de Ville,

MM. Colin et Watel à Paris, boulevard Malesherbes 62 et rue Chauveau-Lagarde 14.

Fait en double à Paris le 14 novembre 1868

Signé EG Haussmann, Léon Colin, Louis Watel